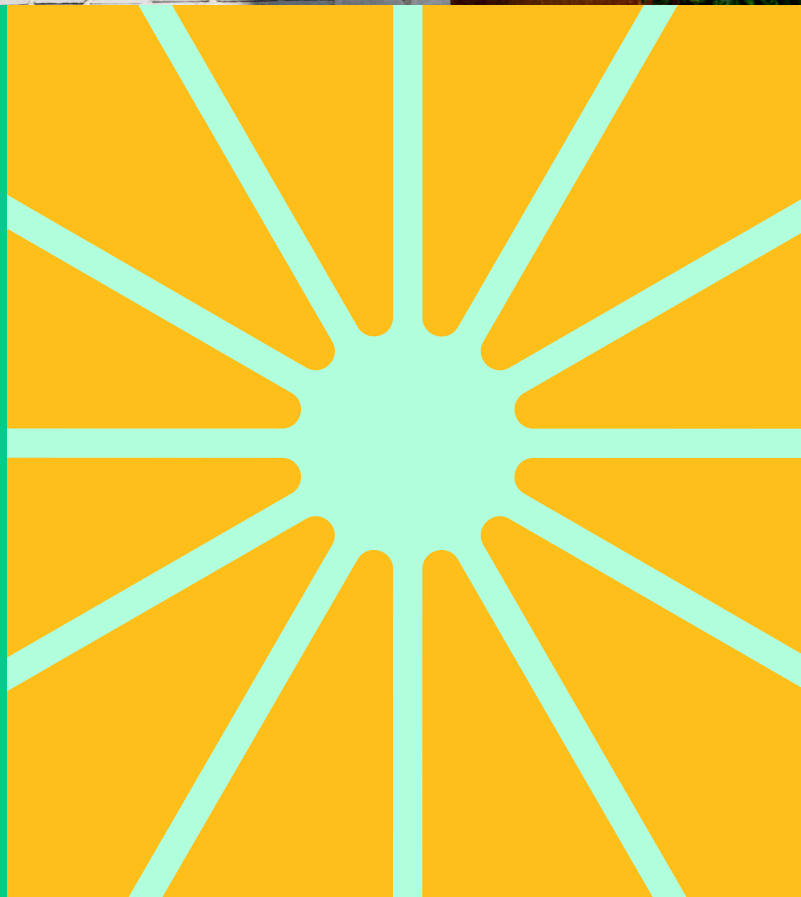




**Ensemble,
faisons
briller
la ville !**





SOMMAIRE

1. Avant-propos

2. Résumé exécutif

Pouvoirs publics, usagers et usagères, secteur privé – au cœur de l'enjeu de propreté urbaine — 9	14 objectifs phares clairement identifiés et attribués à l'acteur responsable de leur progression — 10
Vision partagée de la propreté urbaine — 9	Mesures emblématiques de la stratégie de propreté urbaine — 12

3. Introduction et contexte

Historique de la planification stratégique de la propreté dans la Région de Bruxelles-Capitale — 17	Une sur-occupation des logements — 18
Raison d'être de cette stratégie de propreté urbaine — 17	Un important turn-over des habitants — 18
Améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la Région de Bruxelles-Capitale en limitant la malpropreté des rues — 17	Une forte densité liée à une démographie en croissance — 18
Améliorer l'environnement et la biodiversité en limitant la malpropreté — 17	Une typologie variée de quartiers — 18
Une stratégie ancrée dans la réalité bruxelloise — 17	Processus de co-construction de clean.brussels - 21
Un territoire cosmopolite — 18	Participation des citoyens — 21
	Label des mesures « clean.brussels » pour une identité forte de la stratégie — 22
	Méthodologie de mise en œuvre — 22

4. Objectifs et mesures opérationnelles

Responsabilité des autorités publiques — 25	Renforcer la dynamique de collaboration opérationnelle entre les acteurs institutionnels en charge la propreté urbaine — 29
Conseil de coopération Communes-Région de la propreté Urbaine — 27	Réduire la présence de dépôts clandestins en promouvant les solutions permettant l'évacuation des encombrants et autres déchets particuliers — 30
Bureau et secrétariat du conseil — 27	
Forum et réunions thématiques — 28	

Réduire dans l'espace public la présence au sol de déchets sauvages comme les emballages alimentaires — 31

Réduire significativement le nombre de mégots de cigarette jetés sur l'espace public — 31

Améliorer la présentation des sacs poubelles et diminuer l'impact de la collecte des déchets ménagers et non-ménagers sur la propreté des rues — 32

Stimuler les autorités et les acteurs en charge de la propreté urbaine à pratiquer l'exemplarité en matière environnementale — 33

Anticiper la ville de demain en adoptant des pratiques d'urbanisme, d'équipement et de service qui favorisent le maintien de la propreté — 34

Responsabilisation des usagers et des usagères comme acteurs et actrices de la propreté urbaine — 35

Communication : diversifier les pratiques de communication en fonction des publics-cibles pour informer les usagers et usagères, les persuader et encourager les bons gestes de propreté dans l'espace public. — 36

Participation : encourager la participation et l'implication de la population pour améliorer la propreté urbaine — 37

5. Initiatives concrètes

6. Annexes

Annexe 1 : Références bibliographiques — 67

Annexe 2 : Détails sur le processus de co-construction de la Stratégie de propreté urbaine — 67

Annexe 3 : Témoignages des participants — 69

Annexe 4 : Liste des acteurs invités à participer au processus de co-construction — 70

Éducation : déployer dans l'espace public, les écoles et les milieux associatifs des actions concrètes d'éducation aux gestes de propreté urbaine et au respect de l'environnement — 38

Répression : appliquer plus systématiquement les amendes ou autres mesures punitives, et communiquer sur celles-ci, afin de réduire les actes de malpropreté dans l'espace public — 39

Responsabilisation des entreprises comme acteurs de la propreté urbaine — 41

Réduire la production des déchets et augmenter l'efficacité des mécanismes de responsabilité élargie des producteurs — 41

Inciter le secteur économique, dont les commerces, les marchands ambulants et les établissements Horeca, à prévenir et à lutter contre l'apparition de déchets sauvages dans l'espace public — 42

Avant-propos

Ministre de l'Environnement et de la Propreté Publique



La propreté urbaine est un enjeu majeur pour la Région de Bruxelles-Capitale. Un enjeu dont le principal résultat est, en fait, invisible : une ville propre est une ville sans salissures, sans mégots et sans chewing-gums par terre, sans murs tagués, sans poubelles renversées, sans déjections canines... La propreté urbaine constitue pourtant un élément essentiel de notre cadre de vie et de notre bien-être. De nombreux citoyen·ne·s citent d'ailleurs le manque de propreté comme un critère déterminant d'insatisfaction à l'égard de la qualité de vie, notamment en Région de Bruxelles-Capitale. La malpropreté génère des émotions négatives, nuit à l'attractivité de Bruxelles et au bien-être de ses habitant·e·s.

C'est pourquoi j'ai décidé de rassembler l'ensemble des acteurs de la propreté oeuvrant sur le territoire bruxellois pour élaborer avec eux la première Stratégie régionale de propreté urbaine : « clean.brussels ». L'action de nettoyage des voiries n'est en effet que la pointe visible de l'iceberg. La propreté urbaine passe aussi par le tri et la collecte des déchets, la gestion des encombrants pour qu'ils ne deviennent pas des dépôts clandestins, la réduction des déchets en amont, l'aménagement et la gestion de l'espace public et des infrastructures, le choix et l'entretien du mobilier urbain, l'information, la sensibilisation, la responsabilisation des usagers et usagères, la répression des incivilités...

Transversale, la lutte pour la propreté ne peut donc pas se limiter aux seuls acteurs publics officiellement chargés de la propreté pour être efficace. Elle doit fédérer tous les acteurs de la Région de Bruxelles-Capitale qui sont impliqués d'une manière ou d'une autre : les habitant·e·s, les touristes, les navetteurs, les commerçants, les entreprises, les associations, la justice, les communes... et, bien sûr, les institutions régionales (Bruxelles-Propreté, Bruxelles Mobilité, le Port de Bruxelles, la STIB, etc.). Les agents de propreté œuvrent au quotidien pour l'intérêt général et participent de façon importante à la protection de notre environnement. Leur travail est essentiel et remarquable. Il doit être soutenu par une action collective.

La nouvelle Stratégie régionale « clean.brussels » construite collectivement considère ainsi la propreté comme un bien commun. Elle fixe le cap à suivre, avec des objectifs partagés par l'ensemble des acteurs impliqués et structure l'action publique en nouant des partenariats durables pour agir efficacement sur tous les aspects de la propreté.

Ensemble, nous ferons de Bruxelles une région propre, pour une meilleure qualité de vie.

Alain Maron, *Ministre de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Propreté publique, de l'Action sociale et de la Santé.*

Directeur général de Bruxelles-Propreté



Bruxelles-Propreté, de par ses activités de collecte, de nettoyage et de valorisation des déchets-ressources dans la Région de Bruxelles-Capitale, exerce un rôle central pour améliorer le cadre de vie des citoyens et pour répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux et socio-économiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

La population de la Région de Bruxelles-Capitale augmente chaque année ; la densité de déchets à traiter s'accroît.

Bruxelles-Propreté doit s'adapter, se moderniser et innover pour mener à bien ses missions de collecte, de nettoyage et de traitement des déchets. Elle doit aussi s'entourer, travailler avec les différents acteurs de la propreté urbaine et atteindre un objectif commun : celui d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

La propreté publique est devenue une des premières préoccupations des citoyens, car elle définit leur qualité de vie en ville. Il est donc

essentiel de porter un projet ambitieux en la matière. La nécessité d'élaborer une Stratégie de Propreté Urbaine en Région de Bruxelles-Capitale, dont la mise en œuvre va s'étaler au-delà de la présente législature, avait déjà été identifiée dans le plan UP!, le plan de redéploiement de Bruxelles-Propreté.

Cette vision et cette stratégie sont nécessaires pour relever le défi d'une ville durablement propre. Il est aussi indispensable d'associer l'ensemble des acteurs concernés par ce défi majeur.

La propreté urbaine, c'est donc l'affaire de tous. Des pouvoirs publics aux citoyens, en passant par les entreprises privées.

L'année 2022 amorce une nouvelle manière de travailler, ensemble, avec le lancement de ce vaste chantier, fédérateur et stratégique, un plan pour l'amélioration du cadre de vie de nos citoyens.

Frédéric Fontaine, *Directeur général de l'agence Bruxelles-Propreté.*

Résumé exécutif

Pouvoirs publics, usagers et usagères, secteur privé – au cœur de l'enjeu de propreté urbaine

Cette stratégie a l'ambition d'améliorer une problématique aussi complexe que multifactorielle : la propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale. Elle comporte un éventail de mesures très diversifiées, s'adressant au(x)



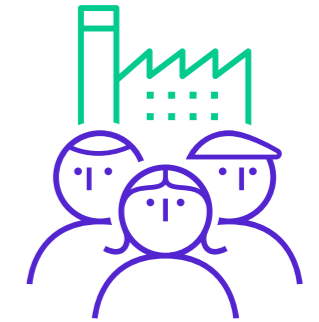
Administrations publiques

Il s'agit de mettre en place une nouvelle coordination entre acteurs, ainsi que de nouvelles infrastructures et des modifications opérationnelles, tant pour la collecte que pour le nettoyage, en vue d'améliorer la propreté.



Usagers et usagères

L'information, la communication, la participation citoyenne, la sensibilisation et l'éducation, mais aussi la répression sont à amplifier en prenant en compte les apprentissages des sciences comportementales.



Secteur privé

La responsabilisation des entreprises est à amplifier, à travers différents mécanismes, tant dans la prévention des déchets et dans la sensibilisation des consommateurs et consommatrices que dans le financement du nettoyage et du traitement des déchets sauvages.

Vision partagée de la propreté urbaine

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite mobiliser l'ensemble de ces acteurs autour d'une vision partagée :

« En 2030, la Région de Bruxelles-Capitale est un espace urbain attractif et durable proposant à toutes et tous un cadre de vie agréable favorisant le vivre ensemble. L'espace public y est entendu comme un bien commun et la propreté urbaine est devenue une véritable cause régionale dont se sont emparés tous les acteurs à leur échelle : administrations publiques, usagers et usagères de la ville (habitants et habitantes, travailleurs et travailleuses, touristes...) et secteur privé.

Les acteurs et actrices collaborent au sein d'un système ouvert doté d'une gouvernance collaborative et agile, permettant la contribution efficace et innovante de chacun et chacune. Une coordination à l'échelle régionale permet de suivre une stratégie commune, d'organiser la cohérence des mesures entreprises à tous les échelons, de mutualiser des ressources, de mettre en œuvre des actions collectives et d'évaluer les résultats obtenus ».

14 objectifs stratégiques attribués à 3 acteurs-clés

Raison d'être

- * Améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la Région de Bruxelles-Capitale
- * Améliorer l'environnement et la biodiversité

Vision partagée

- * Un plan d'actions commun
- * Une nouvelle gouvernance
- * Une culture de l'évaluation

Stratégie

- * Co-construite par tous les acteurs concernés
- * Ancrée dans la réalité bruxelloise
- * Nourrie d'études psycho-comportementales

Résultats

- * Visibles sur le terrain
- * Impacts positifs pour le vivre ensemble
- * Un environnement plus sain et plus agréable



2021

- * Lancement des groupes de travail multi-acteurs pour la co-construction de la stratégie clean.brussels
- * Evaluation des politiques publiques de propreté
- * Eclairage des sciences comportementales pour comprendre les comportements de (mal)propreté

2022

- * Consultation citoyenne et forums de participation
- * Rédaction du plan stratégique
- * Appels à projets « propreté » aux communes
- * Adoption par le Gouvernement bruxellois du plan stratégique

2023 → '25

- * Mise en œuvre des actions concrètes
- * Suivi annuel des avancées du plan stratégique

2026 → '30

- * Évaluation permanente des indicateurs de propreté urbaine
- * Actualisation du plan stratégique en gardant le cap de rendre Bruxelles plus propre de manière durable

MESURES EMBLÉMATIQUES DE LA STRATÉGIE DE PROPRETÉ URBAINE



Le processus participatif, décrit plus loin, a mis en évidence un large panel de mesures à entreprendre pour la propreté de notre Région de Bruxelles-Capitale. Une priorisation a été réalisée et est présentée dans cette stratégie, qu'il s'agira de transformer en plan d'actions et de mettre en œuvre. Un nombre important de mesures ont déjà débuté ; certaines pourront être amplifiées.

Ce travail de priorisation a donné lieu à 15 mesures considérées comme emblématiques car elles répondent à une ou des caractéristiques suivantes : fortement impactante, innovante, fortement responsabilisante, engageant à une meilleure coordination entre les acteurs opérationnels. Elles couvrent les différents enjeux prioritaires et sont spécifiées ci-dessous.

- 1 Mettre en place un **Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine** instaurant un cadre de dialogue et de coopération structurel entre acteurs.
- 2 **Soutenir les communes** bruxelloises grâce au lancement d'un nouvel Appel à Projets à partir de 2022 pour que les actions des principaux acteurs publics de la propreté se renforcent mutuellement par leur cohérence.
- 3 Amplifier l'utilisation d'**indicateurs objectifs de propreté** urbaine afin d'enregistrer un état « quantitatif » de la malpropreté, d'identifier les sites problématiques, de définir des objectifs de réduction par type de déchets et de mesurer l'évolution du niveau de propreté au fil du temps.
- 4 Institutionnaliser le rôle de **Manager public de Zone** pour mettre en œuvre les actions de gestion de zones emblématiques, identifiées comme problématiques en matière de propreté urbaine : état des lieux, coordination, identification des responsabilités, suivi des actions des différents acteurs (Bruxelles-Propreté, Bruxelles-Mobilité, STIB, communes, SNCB, Régie des bâtiments...).
- 5 Optimiser l'entretien et l'**implémentation des corbeilles publiques** et autres mobiliers urbains de propreté présents sur les voiries et définir les modèles à préconiser en Région de Bruxelles-Capitale en fonction du type d'occupation de l'espace public. La possibilité de faire appel à une centrale d'achat régionale pour les communes potentiellement intéressées sera étudiée.
- 6 Amplifier la mise à disposition de « **Recyparks mobiles** », de projets de « donneries » et des « Proxy Chimik » aux points stratégiques en collaboration avec les communes, afin de permettre aux Bruxellois et Bruxelloises d'évacuer leurs encombrants et déchets ménagers chimiques au cœur de leur quartier, particulièrement pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un véhicule.
- 7 Prévoir le développement d'un **plan d'actions** spécifique pour chaque **nouveau chantier** conséquent en Région de Bruxelles-Capitale afin d'assurer, le temps des travaux, la bonne gestion et collecte des déchets ménagers et non-ménagers, la propreté des voiries.
- 8 Améliorer le **traitement des plaintes et demandes d'intervention** réceptionnées par l'Agence Bruxelles-Propreté, en y incluant des partenaires clés comme les communes bruxelloises, la STIB, Bruxelles Environnement ou encore Bruxelles Mobilité, en vue d'optimiser la réaction sur le terrain et la communication vers les demandeurs.

- 9 Amplifier la stratégie et le programme régional d'**éducation relative à l'environnement** dans les écoles primaires et secondaires sur la gestion globale des déchets (réduction, tri, réemploi et propreté).
- 10 Structurer, dans une logique de conventionnement, et formaliser des **protocoles de collaboration et des stratégies partagées** entre l'Agence Bruxelles-Propreté, les communes bruxelloises, les Zones de Police et, le cas échéant, Bruxelles Sécurité et Prévention, afin de mettre en place des actions conjointes de répression établies sur base d'un **plan de contrôles**.
- 11 Créer un **réseau d'ambassadeurs de la propreté** en Région de Bruxelles-Capitale, en collaboration avec les communes bruxelloises pour soutenir les actions bénévoles de ramassage de déchets, essentiellement à des fins de sensibilisation des concitoyens et concitoyennes.
- 12 Organiser un « **temps** » de la **propreté urbaine** en Région de Bruxelles-Capitale, à l'image du nettoyage de Printemps en Wallonie, sous l'impulsion de l'Agence Bruxelles-Propreté comme acteur fédérateur, en collaboration avec les organismes publics, privés, associatifs afin de mobiliser la population bruxelloise.
- 13 S'appuyer sur les enseignements de l'**étude psycho-comportementale** dans l'ensemble des métiers des acteurs de propreté afin d'améliorer l'efficacité des actions de sensibilisation, de communication, de répression, les choix d'infrastructure, ou l'appropriation de l'espace public par les usagers.
- 14 Poursuivre les actions de communication interne et externe destinées à **valoriser les métiers de la propreté**, à la fois pour renforcer la perception positive de leur métier par ceux et celles qui accomplissent ces missions d'entretenir et d'embellir le cadre de vie dans nos communes et notre région, mais aussi afin de rappeler régulièrement aux Bruxellois et Bruxelloises l'importance de ces métiers et le respect que leur travail mérite.
- 15 Légiférer via un Accord de Coopération Interrégional (ACI) pour que les **producteurs prennent en charge les coûts** liés à la gestion globale de la **propreté urbaine**, notamment pour les acteurs de l'emballage et de l'industrie du tabac et des cigarettiers, via la création d'une Responsabilité Élargie des Producteurs de plastiques à usage unique (REP SUP).



Introduction et contexte

Historique de la planification stratégique de la propreté dans la Région de Bruxelles-Capitale

Au niveau communal, il existe des plans de propreté ou de lutte contre les incivilités élaborés à l'initiative des responsables communaux de la propreté. Ces plans identifient peu de collaboration entre différents territoires communaux vu qu'ils sont ancrés dans chaque commune.

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, trois plans quinquennaux de propreté ont été élaborés durant ces deux dernières décennies¹. Les actions du dernier plan n'ont pas fait l'objet d'une évaluation systématique pouvant mener à des recommandations stratégiques et opérationnelles pour le futur plan à construire. Dès lors, ce plan 2012-2017 n'avait pas été renouvelé.

Raison d'être de cette stratégie de propreté urbaine

Or, la propreté est un élément essentiel de la qualité de vie des Bruxellois et Bruxelloises et son amélioration est un enjeu important pour les autorités publiques bruxelloises. Il est primordial pour améliorer le cadre de vie de développer une vision commune, de définir des objectifs stratégiques partagés autour de la propreté urbaine, de mettre en œuvre un ensemble de mesures et d'évaluer les résultats de celles-ci.

En effet, chacun et chacune souhaite vivre dans un cadre vie agréable, accueillant, où les espaces sont propres et respectés. Pourtant, malgré les efforts quotidiens des services de propreté de la Région de Bruxelles-Capitale et des communes, la situation reste trop souvent difficile et vécue comme insatisfaisante, voire très insatisfaisante sur le terrain.

Améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la Région de Bruxelles-Capitale en limitant la malpropreté des rues

Bien-être et cadre de vie des habitants

La malpropreté dans l'espace public peut avoir un effet négatif sur le bien-être des citoyens, en particulier si les déchets sont présents en permanence. Plus spécifiquement, les lieux qui apparaissent comme laissés à l'abandon ont un

impact négatif sur l'esprit de communauté et le bien-être, y compris la santé mentale. Tandis que les lieux propres et attractifs ont tendance à créer des émotions positives et à encourager l'activité physique et les interactions sociales.

Dans son rapport de 2020, l'enquête réalisée par l'Observatoire de Bruxelles Prévention et Sécurité mentionne que le manque de propreté et les incivilités sont des problèmes importants pour 7 résidents bruxellois sur 10. En effet, 72% des résidents considèrent la propreté et les comportements irrespectueux/incivilités comme un problème assez, voire très important dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Attractivité des lieux et des commerces

La malpropreté dans l'espace public a aussi des effets financiers négatifs – avec des conséquences sur le prix de l'immobilier et sur l'activité commerciale – tout en augmentant la fréquence des actes répréhensibles et en réduisant le tourisme. Plus spécifiquement, les commerces associés à une zone malpropre doivent s'attendre à un effet négatif sur leur image de marque, leurs ventes et leurs revenus.

Améliorer l'environnement et la biodiversité en limitant la malpropreté

Le lien entre les divers déchets présents dans nos océans et la propreté de nos milieux urbains est parfois méconnu. Selon différentes associations environnementales, 80% des déchets aquatiques proviennent de l'intérieur des terres. Les mégots de cigarette sont par exemple un véritable fléau pour l'environnement car peu de mesures concrètes, à l'échelle mondiale, ont été mises en place pour leur collecte et leur traitement.

Une stratégie ancrée dans la réalité bruxelloise

Cette stratégie tient compte des spécificités de la propreté en Région de Bruxelles-Capitale afin d'atteindre au plus vite les résultats escomptés. La source principale des informations ci-dessous est l'Étude psycho-comportementale sur la propreté dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale (Égérie et Behaven – 2021). Les sciences comportementales sont en effet à considérer pour l'ensemble des mesures prises dans ce domaine, comme dans la plupart des domaines touchant au changement de comportements.

¹ Le premier entre 1999 et 2004, le deuxième entre 2005 et 2010 et le troisième entre 2012 et 2017.

Un territoire cosmopolite

Pôle d'attraction national et international, la Région de Bruxelles-Capitale accueille des navetteurs, des touristes et des résidents ou visiteurs ponctuels (étudiants, travailleurs, non régularisés...) qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles de résidence, mais qui sont autant d'usagers de la ville dont la fréquentation a aussi un impact sur la propreté urbaine. Elle doit donc composer avec une population très mixte, dotée d'habitudes, de langues, de référents culturels très variés en matière de perception et d'appropriation de l'espace public. Ceci induit d'amplifier le développement de nouvelles logiques communicationnelles pour informer la population sur les questions de gestion de déchets et de propreté urbaine.

Une sur-occupation des logements

Caractérisé par un bâti ancien, souvent en mauvais état, le marché du logement est en tension malgré le développement de programmes publics ambitieux. La tendance à la division des logements et à leur sur-occupation les rend parfois trop exigus pour stocker facilement des déchets ou des encombrants, surtout parmi les 20 % des Bruxellois qui n'ont accès à aucun espace extérieur privatif de type terrasse ou jardin².

Un important turn-over des habitants

Simultanément, une partie du parc immobilier rénové est devenu un objet d'investissement et conduit à une mobilité résidentielle importante d'une partie de la population expatriée³. Cela génère un rythme important de déménagements et un volume augmenté d'encombrants mais aussi la nécessité de rappeler de manière continue les règles en matière de gestion de déchets et de propreté publique aux nouveaux arrivants dans les quartiers. Le relativement faible taux de propriétaires occupants (et donc le taux élevé de locataires) induit aussi un moindre sentiment d'appartenance au quartier de résidence et d'appropriation des enjeux liés au quartier, dont celui de la propreté.

Une forte densité liée à une démographie en croissance

Avec une croissance démographique soutenue au cours des 15 dernières années, la Région de Bruxelles-Capitale est une ville dense, relativement jeune et cosmopolite, composée de personnes actives et mobiles. La Région de Bruxelles-Capitale connaît des dynamiques et des densités très variables selon les quartiers. À l'échelle communale, Saint-Josse compte 23.358 hab./km² et Watermael-Boitsfort compte 1.952 hab./km². À l'échelle régionale, on compte 7.501 hab./km². La population bruxelloise est de 1.219.970 habitants au 1er janvier 2021 sur 162 km².⁴

Elle est ainsi aux premières loges des changements d'habitudes de vie et de consommation, qui ont des impacts très forts sur la propreté urbaine :

- * D'un côté plutôt négatifs avec, par exemple, la consommation "nomade", le développement de nouveaux produits générateurs de déchets, l'hyperconsommation ;
- * De l'autre plutôt positifs, comme l'intégration de critères environnementaux dans les comportements d'achat et de consommation (acheter d'occasion, réparer, jeter moins, mieux trier, etc.) et des démarches collectives (achat groupé, initiatives citoyennes de type Repair Café ou Clean Up, etc.)

À l'horizon 2030, la Région de Bruxelles-Capitale comptera 1,25 million d'habitants. Et bien que l'on constate un ralentissement de cette croissance démographique, les projections prévoient encore une augmentation de la population résidant dans la Région de Bruxelles-Capitale de 10 % d'ici à 2070 (par rapport au 1er janvier 2020), une augmentation du nombre de ménages et de leur taille moyenne⁵.

Une typologie variée de quartiers

La Région de Bruxelles-Capitale est aussi caractérisée par une typologie très variée d'espaces publics : de la petite rue étroite aux boulevards en passant par des axes commerciaux, des places et des carrefours, des axes piétonniers et des zones de rencontre⁶. Il est objectivement observé que les quartiers denses et à haute fréquentation sont plus souvent soumis à des salissures, cela étant

principalement lié à l'abondance d'activités sur ces lieux (comme les rues commerçantes) et l'occupation de ces espaces publics (comme lors des marchés).

Les espaces verts sont également des zones propices à des salissures, c'est pourquoi la propreté dans les espaces verts doit également être intégrée à l'analyse. Il est à noter que Bruxelles est une ville verte. Les espaces verts occupent près de 8000 hectares soit 50 % du territoire régional⁷. Les parcs,

jardins et bois accessibles au public représentent 2.779 hectares (soit environ 18% de la superficie de la Région). L'aménagement et la gestion de ces 2.779 ha se répartissent entre les administrations régionales (Bruxelles Environnement mais également Bruxelles Mobilité pour certains squares, les accotements des routes, certains arbres...), les administrations communales (parc de Bruxelles, parc Josaphat, Bois de la Cambre...) et la Donation royale (étang de Boitsfort...)⁸.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PSYCHO-COMPORTEMENTALE SUR LA PROPRETÉ URBAINE⁹

Raison d'être et objectif

Afin de mieux comprendre le comportement des usagers.ères dans l'espace public pour les questions de propreté urbaine, une première grande étude en Région de Bruxelles-Capitale commandée par l'Agence Bruxelles-Propreté a été réalisée et s'est terminée en fin d'année 2021.

L'étude avait pour objectif de répondre aux trois questions suivantes :

- 1 Quels sont les facteurs influençant les actes de (mal)propreté ?
- 2 Y a-t-il des situations qui engendrent plus d'actes de malpropreté ?
- 3 Quelles sont les interventions « correctrices » à mettre en place ?

Approche

Pour y répondre, l'étude s'est basée sur des outils et techniques permettant d'arriver à une compréhension complète des facteurs d'influence de la (mal)propreté et de définir des solutions à la fois scientifiques et pratiques pour encourager les bons gestes.

Plus spécifiquement :

- * Pour arriver à une compréhension complète des facteurs d'influence de la (mal)propreté, qu'ils soient conscients ou inconscients, l'analyse s'est reposée sur une revue de la littérature scientifique en matière de comportements de propreté, ainsi qu'une étude qualitative et ethnographique auprès des usagers et d'experts en propreté urbaine. Pour ensuite définir les solutions les plus pertinentes et robustes, l'étude a identifié les stratégies considérées par la science comme les plus efficaces et des interventions ont été développées ensemble avec les parties prenantes afin de déboucher sur des solutions qui soient également pragmatiques.

2 Dedicated. (2020), Étude sur les opinions et les comportements des Bruxellois pour la résilience de leur ville dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. https://cdn.bosa.belighted.com/bosa-cities/uploads/decidim/attachment/file/168/Bruxelles_r%C3%A9siliente_post_Covid-19_-_Pr%C3%A9sentation_finale_-_02.09.20.pdf

3 Note de synthèse BSI. Le logement à Bruxelles : Diagnostic et enjeux, Brussels Studies, Numéro 99,

4 IBSA de perspective.brussels (2021)

5 BFP, 2021, https://www.plan.be/uploaded/documents/202103310840190.FOR_POP2070_12389_F.pdf

6 PYBLIK, 2017, <http://www.publicspace.brussels/>

7 Bruxelles Environnement, 2021, <https://be.brussels/culture-tourisme-loisirs/parcs-espaces-verts#:~:text=Bruxelles%20compte%20plus%20de%208000,10%20%25%20en%20centre%20ville.>

8 <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/les-parcs-et-jardins/la-gestion-des-espaces-verts>

9 Plus d'information sur comment les sciences comportementales peuvent impacter la lutte contre la malpropreté, en annexe 5.

Intervenants

Les parties prenantes de la propreté publique en RBC, à savoir: l'Agence Bruxelles-Propreté, Bruxelles Environnement, les communes bruxelloises, l'association des Villes pour la Propreté Urbaine, Shopera, Wallonie Plus Propre - Be WaPP, STIB, le bureau d'urbanisme City Tools, IBSA, et un membre du Cabinet Maron

Livrables

Cette étude a permis d'identifier une centaine de solutions prouvées scientifiquement, pré-évaluées par les parties prenantes et pouvant s'appliquer aux combinaisons de lieux et déchets suivantes :

- * **Rues (commerçantes) :** déchets de consommation, mégots, cartons, déchets ménagers
- * **Parcs et places publiques :** déchets de consommation, mégots
- * **Abords des écoles :** déchets de consommation, mégots
- * **Bulles à verre :** verres et autres
- * **Arrêts tram/bus :** mégots
- * **Stations de métro :** déchets de consommation

Ces éléments permettront d'opérationnaliser des actions concrètes sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre du plan « clean.brussels ».

Il est essentiel de prendre en considération le caractère transversal des problématiques de propreté urbaine et le fait que les actions liées à un thème, à une problématique ou à un type de déchet peuvent se décliner via des actions de prévention en réduisant les déchets à la source, de gestion des déchets, de nettoyage des voiries, de sensibilisation des publics-cibles, de répression pour les actes de malpropreté ou encore de la mise à disposition d'infrastructures et de mobilier urbain adaptés.

Processus de co-construction de clean.brussels

Le lancement du processus a été approuvé par le Gouvernement bruxellois en février 2021. Et ce, sur base d'un diagnostic SWOT et d'une identification des chantiers prioritaires établie en 2020, notamment sur base d'une contribution demandée aux 19 communes bruxelloises.

Pour atteindre cette ambition commune, il a été indispensable d'amener tous les acteurs concernés (voir ci-dessous et en annexe pour plus de détails) par cet enjeu à travailler ensemble avec des objectifs partagés et une excellente coordination.

C'est dans cet esprit que la méthode de construction de la Stratégie de propreté urbaine s'est voulue collaborative, allant à la rencontre des réalités de terrain, tentant d'y apporter des réponses concrètes à court, moyen et long terme.

La liste des plus de 300 personnes invitées à participer au processus d'élaboration de clean.brussels témoigne du nombre et de la diversité des acteurs intervenant d'une manière ou d'une autre dans la problématique de la propreté en Région de Bruxelles-Capitale et qui peuvent donc être porteurs de solutions. Les communes, Bruxelles-Propreté, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Brulocalis, Zones de Police, Bruxelles Prévention et Sécurité, Fost Plus, WalloniePlusPropre, ERAP, BECI, SNCB, STIB, IBSA, Shopera, des comités de quartier, Recupel, Fevia, Denuo, le secteur du tabac ou encore la fédération Ressources en sont quelques exemples.

Dans la pratique, la problématique de la propreté urbaine – dont on a vu qu'elle dépasse largement le cadre des missions de nettoyage – implique de nombreux autres acteurs, publics et privés, en Région de Bruxelles-Capitale. Cela rend parfois la gestion complexe et nécessite une grande coordination entre les acteurs opérationnels présents à divers niveaux de pouvoir. Une clarification des rôles et des missions entre les parties prenantes est de ce fait indispensable afin de garantir un entretien optimal des espaces publics, d'exclure les « zones d'ombres » et un renvoi de responsabilité entre acteurs.

Participation des citoyens

La participation citoyenne est au cœur des actions et des politiques publiques. La mise en place de processus participatifs qualitatifs en amont et aux étapes-clés des projets est un gage d'amélioration de leur qualité et d'une plus grande cohésion sociale. Le parti pris de la participation citoyenne dans le processus de co-création de la stratégie clean.brussels est de considérer que les habitants de la Région bruxelloise possèdent une expertise collective de terrain en matière de propreté publique, issue de leur expérience de vie au sein des quartiers. Dans cet esprit, la stratégie clean.brussels a bénéficié des apports et des visions de la population bruxelloise, à travers deux mécanismes de participation :

- * Dans un premier temps, une enquête a été largement diffusée sur les réseaux sociaux entre le 16 mars et le 30 avril 2022 avec une trentaine de questions fermées pour mesurer la sensibilité des habitants et usagers à la propreté publique. À la fin de ce questionnaire, les répondants ont eu l'occasion de partager leurs suggestions pour améliorer la propreté publique en Région de Bruxelles-Capitale. Grâce à la mobilisation de différents canaux de communication, l'enquête en ligne a mobilisé 3.658 répondants (dont 2.913 personnes qui l'ont complétée intégralement : 8 % de néerlandophones, 25 % d'anglophones, 67 % de francophones). Les résultats de l'enquête se trouvent à l'annexe 6.
- * Dans un second temps, les participants à l'enquête ont eu l'occasion de s'inscrire à un forum de discussion pour approfondir la thématique. Le forum s'est déroulé en deux matinées, les 7 et 21 mai 2022, qui ont rassemblé une trentaine de personnes. Les résultats des forums se trouvent à l'annexe 7.

Il en résulte que, dans le texte de la stratégie clean.brussels, les mesures les plus soutenues par les citoyens sont mises en évidence au moyen du logo « plébiscitée par la population ».



Label des mesures « clean.brussels » pour une identité forte de la stratégie

Le Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté portera les mesures dans le cadre d'une stratégie qui fixe un socle commun et qui donne un cap clair à tous les acteurs qui participeront à sa mise en œuvre, entre aujourd'hui et 2025, avec une vision portée à 2030.

Cette stratégie revendique une identité forte et positive, qui incarne et porte l'ambition, fédère et mobilise tous les acteurs concernés, motive chacun et chacune à y adhérer. Dans une volonté d'être immédiatement compréhensible et directement évocateur, le nom choisi est limpide :



Méthodologie de mise en œuvre

* Phasage des mesures

La stratégie de départ est essentielle. Il ne s'agit pas de lancer de front l'ensemble des mesures, sans discernement. Il s'agit au contraire de définir une stratégie de mise en œuvre, qui consiste à déterminer le moment opportun auquel les différentes mesures devront être lancées. L'objectif est de mettre en œuvre un **plan réaliste, équilibré et phasé dans le temps**. Les actions nécessitant un délai important d'exécution (ou dont les effets visibles sur le terrain prendront plus de temps) seront lancées dès 2022, tandis que d'autres actions, plus rapides, seront lancées en 2023 voire en 2024, selon la disponibilité des ressources clés.

* Fiches projet par mesure

Dans un premier temps, des fiches projet seront développées pour chaque mesure du plan lancée dès 2022. Ces fiches présenteront les informations nécessaires au suivi de la mesure : les administrations qui portent le projet (pilote et collaborateurs), le chef de projet, le timing, le budget, les étapes de mise en œuvre de la mesure ou encore les indicateurs de suivi et de résultats. Ces fiches seront co-construites avec le chef de projet désigné pour chaque mesure.

* Pilotage via un tableau de bord

Le pilotage de la Stratégie et le suivi des mesures seront réalisés via un tableau de bord de compilation des indicateurs. Ce tableau de bord permettra une vue par mesure mais également un suivi plus générique de la Stratégie de propreté urbaine, avec un bilan par objectif.

* Monitoring annuel du plan

La révision annuelle du plan poursuit deux objectifs majeurs : tout d'abord dresser un bilan de l'année écoulée, avec l'ensemble des mesures mises en œuvre, leurs résultats, les effets sur le terrain, etc. Mais il s'agira aussi, via le Conseil de coopération Communes-Région, de proposer un plan pour l'année suivante, avec la poursuite des actions en cours et la confirmation des actions nouvelles à lancer.

Il est important de noter qu'un tel plan doit faire preuve d'agilité. L'évaluation des résultats obtenus permettra d'analyser si les actions mises en place sont efficaces ainsi que de les abandonner si elles ne portent pas les fruits espérés. Il est tout à fait possible qu'après la première ou la deuxième année, certaines mesures du plan d'origine puissent être révisées pour rester en adéquation avec l'évolution du contexte, de l'environnement et des priorités.



Objectifs et mesures opérationnelles

La stratégie de propreté urbaine clean.brussels implique trois catégories d'acteurs. Pour chaque catégorie, - à savoir les autorités publiques, les usagers et usagères, et le secteur privé - un ensemble d'objectifs - 14 au total - est défini. Ces derniers sont déclinés en mesures concrètes à mettre en œuvre entre 2022 et 2025. Parmi les 65 mesures, **15 mesures emblématiques** sont identifiées. Elles sont mises en évidence par le fond vert de leur encadré et sont marquées par un astérisque *.



Mesure plébiscitée
par la population



Mesure illustrée
par une initiative concrète

Responsabilité des autorités publiques

Même si la propreté est l'affaire de tous, les administrations fédérales, régionales et locales se doivent, de par leur statut de pouvoirs publics, d'être exemplaires sur les questions de propreté publique en étant précurseurs, avec des actions phares visibles de tous.

Les différents leviers dont disposent les administrations publiques se déclinent dans ce chapitre en 8 objectifs :



<p>1</p> <p>Créer un mode de concertation et de coopération efficace et pérenne entre la Région et les Communes en matière de propreté urbaine</p>	<p>2</p> <p>Renforcer la dynamique de collaboration opérationnelle entre les acteurs institutionnels en charge la propreté urbaine</p>	<p>3</p> <p>Réduire la présence de dépôts clandestins en promouvant les solutions permettant l'évacuation des encombrants et autres déchets particuliers</p>	<p>4</p> <p>Réduire dans l'espace public la présence au sol de déchets sauvages comme les emballages alimentaires</p>
<p>5</p> <p>Réduire significativement le nombre de mégots de cigarette jetés dans l'espace public</p>	<p>6</p> <p>Améliorer la présentation des sacs poubelles et diminuer l'impact de la collecte des déchets ménagers et non-ménagers sur la propreté des rues</p>	<p>7</p> <p>Stimuler les autorités et les acteurs en charge de la propreté urbaine à pratiquer l'exemplarité environnementale</p>	<p>8</p> <p>Anticiper la ville de demain en adoptant des pratiques d'urbanisme, d'équipement et de service qui favorisent le maintien de la propreté</p>

Chaque objectif est détaillé ci-dessous et ensuite décliné en mesures qui proposent des solutions concrètes aux problématiques identifiées. L'objectif 1 qui concerne le conseil de coopération communes – Région est fortement détaillé alors que les autres objectifs et mesures seront détaillés dans un deuxième temps après l'approbation formelle de cette stratégie.

OBJECTIF 1

Créer un mode de concertation et de coopération efficace et pérenne entre la Région et les Communes en matière de propreté urbaine

La volonté poursuivie par la présente Stratégie de propreté urbaine est de proposer un cadre de gouvernance agile et participatif, incluant la diversité d'acteurs institutionnels agissant sur cette question, la prise en considération du comportement des usagers et des usagères de l'espace public et la responsabilité de tous les

acteurs, publics et privés, par rapport aux déchets échouant finalement dans l'espace public.

Pour plus d'efficacité et d'amélioration du cadre de vie, la concertation entre les communes et la Région de Bruxelles-Capitale doit être institutionnalisée.

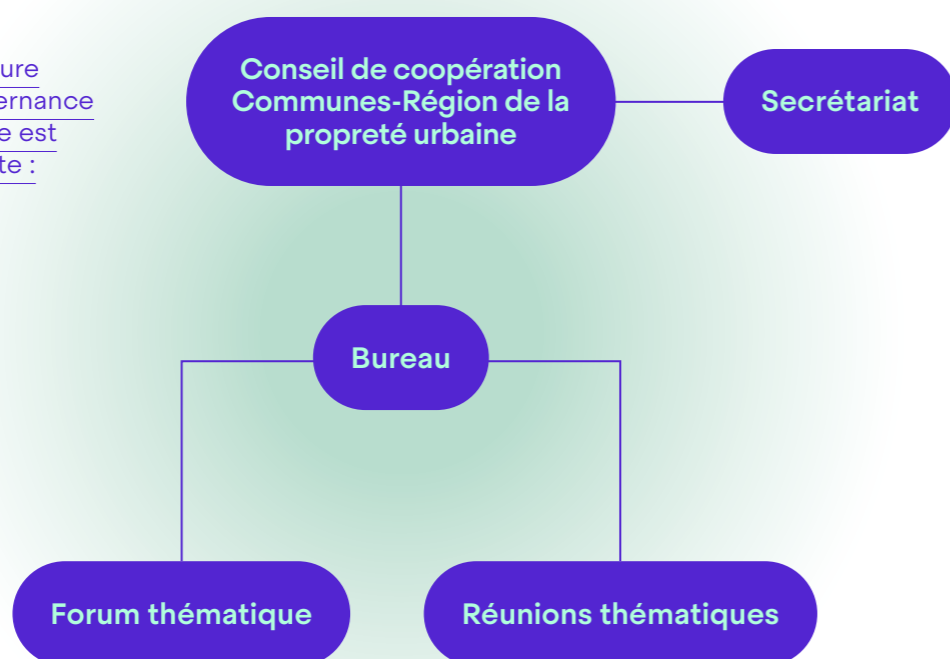
MESURE 1

Mettre en place un Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine instaurant un cadre de dialogue et de coopération structurel entre acteurs.

Les enjeux de cette institutionnalisation sont multiples : permettre la concertation sur la politique régionale de propreté avec les acteurs les plus concernés, fluidifier la communication, les prises de décision et les collaborations entre les acteurs institutionnels, coordonner l'exécution du plan d'actions découlant de cette stratégie, évaluer les politiques en matière de propreté publique à travers différents outils pour progresser de manière continue et développer la culture de la responsabilisation... Enfin, s'inspirer des bonnes pratiques en la matière et les identifier afin de les répliquer par le plus grand nombre.

En effet, les différents acteurs partagent un territoire régional, sans hiérarchie entre la Région (Propreté, collecte, travaux, aménagement du territoire, prévention et sécurité...) et les communes, mais avec des complémentarités à amplifier. La nécessité d'améliorer le travail côte à côte est criante. Il est donc utile de mettre en place un mode collaboratif dans un cadre structuré pour augmenter l'efficacité des services publics et ainsi améliorer le cadre de vie dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La structure de gouvernance proposée est la suivante :



Conseil de coopération Communes-Région de la propreté Urbaine

Rôle : une instance de coopération dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie de Propreté Urbaine dès que celle-ci sera approuvée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est à ce niveau que se fait la concertation sur la politique régionale en matière de propreté et que les décisions de coopération se prennent entre les communes et la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre institutionnel et dans le cadre budgétaire défini par le gouvernement, que sont fait les arbitrages nécessaires à propos des nouveaux projets à lancer (ou à arrêter) et du choix des mandats des chefs et cheffes de projet dans les organismes concernés¹⁰. Le Conseil est alimenté trimestriellement par le tableau de bord stratégique de la propreté (rédigé par le secrétariat – voir infra), lui permettant de suivre l'avancement du plan, ainsi que l'atteinte des objectifs clés. Un bilan plus complet est présenté au gouvernement chaque année avec les principales réalisations incluant un ensemble d'indicateurs pour la période passée et des recommandations pour la période suivante permettant ainsi de fixer les priorités pour l'année suivante. Dans le cas où le Conseil ne parvient pas à trouver un consensus, ce dernier se tournera vers le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale pour trancher.

Composition : un membre du Cabinet du Ministre en charge de la propreté urbaine et les principales instances régionales concernées par la stratégie de la propreté urbaine à savoir Bruxelles-Propreté, Bruxelles Environnement, ou encore Bruxelles Mobilité, ainsi que les communes bruxelloises, représentées par l'échevin et échevine de la propreté ainsi que Brulocalis, et du coordinateur de la Stratégie de Propreté Urbaine¹¹.

Présidence : le Ministre en charge de la propreté urbaine ou son représentant.

Vice-présidence : Brulocalis ou un duo d'échevins et échevines en fonction des préférences des communes.

Fréquence de réunion : trimestrielle la 1^{ère} année, cette fréquence pouvant être réajustée au fil du temps.

Points d'attention :

- Vu le grand nombre d'acteurs concernés, un

point d'attention majeur est de garantir l'efficacité de cette structure et de son fonctionnement. Ainsi, un Règlement d'Ordre Intérieur sera établi pour formaliser son fonctionnement et notamment le processus relatif à la prise de décision, ainsi que le suivi des engagements pris. Le bureau, décrit ci-dessous, jouera aussi un rôle clé pour préparer parfaitement les différentes réunions.

- Le Conseil doit pouvoir donner lieu à des résultats concrets sur le terrain. Il est donc essentiel d'associer pleinement les experts de terrain et des groupes de travail thématiques, pour supporter les décisions prises par le conseil et accompagner leur mise en œuvre. C'est l'un des rôles clés de la composante opérationnelle du conseil, dont le fonctionnement est décrit ci-dessous (« Forum et réunions thématiques »).
- Le Conseil ne doit pas occulter le fait que les problèmes de terrain doivent aussi pouvoir se résoudre, à travers une collaboration fructueuse et quotidienne entre les différents services concernés par la propreté urbaine. Enfin, le fait de revoir la collaboration au niveau de chaque commune a été ajouté. Cette collaboration au niveau local doit aussi s'articuler avec la collaboration au niveau régional à travers le conseil de coopération. En effet, de nombreux sujets traités au niveau régional trouveront leur déclinaison au niveau local.

Bureau et secrétariat du conseil

Afin de rendre efficace le travail du Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine, un bureau avec un effectif restreint préparera les réunions du Conseil.

Rôle du bureau : Instance en charge de préparer les réunions du Conseil.

Elle prépare les points d'agenda et propose les décisions clés à prendre par le Conseil. Le bureau débat et prend ainsi position sur certains points clés, qui seront alors soumis au Conseil pour proposition de décision.

Composition : elle serait limitée au ministre en charge de la propreté urbaine, des principales instances régionales, de Brulocalis, de 2 ou 3 représentants de communes (à tour de rôle tous les 6 mois) et du coordinateur de la Stratégie de Propreté Urbaine.

Présidence : celle du Conseil

¹⁰ Les organismes confirmeront par leurs instances compétentes l'acceptation du mandat de chef ou cheffe de projet au sein de leur institution.

¹¹ Ce rôle est pris en charge par la Stratège propreté de l'Agence de Bruxelles-Propreté.

* **Vice-présidence** : celle du Conseil

* **Fréquence de réunion** : elle suit la fréquence des réunions du Conseil (le Bureau se réunit 1 à 2 semaines avant le Conseil). Des réunions plus fréquentes en visio-conférence peuvent s'organiser pour traiter de points importants et urgents.

* **Rôle du secrétariat** : son rôle est multiple et agit sur tous les organes du Conseil de Coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine. Il organise ainsi les différentes réunions du Conseil, du bureau et du forum, met à disposition des participants les différents documents et réalise les comptes rendus. Son rôle est également de centraliser toutes les demandes émanant des participants et chefs de projets afin de les relayer vers le bureau via le coordinateur de la Stratégie de Propreté Urbaine.

* **Prise en charge** : par Bruxelles-Propreté.

* **Charge de travail** : une personne à mi-temps

Forum et réunions thématiques

Des moments de discussion plus larges doivent être prévus pour débattre des orientations à prendre sur certains aspects spécifiques.

* **Rôle** : espace d'échange entre l'ensemble des acteurs concernés par les différentes mesures de la Stratégie. Il prend différentes formes : le forum qui rassemble les différents chefs de projet afin de présenter un **avancement global de la stratégie** et échanger sur les bonnes pratiques des différents projets individuels. L'autre forme concerne les réunions **thématiques** qui rassemblent les chefs de projet concernés par un même **enjeu**. L'objectif est ici d'assurer la bonne circulation de l'information pour s'assurer que l'ensemble des projets contribuent bien aux objectifs définis pour l'enjeu.

* **Composition** : chefs de projet des différents organismes concernés par la propreté, peu importe leur niveau de pouvoir, ainsi que des experts invités à la demande d'un des membres.

* **Animation** : Coordinateur de la Stratégie de Propreté Urbaine

* **Fréquence de réunion** :

- Forum : 1 fois par an
- Réunions thématiques : trimestrielles et plus souvent si une synchronisation entre différents projets s'avère nécessaire, sur une base plus régulière.



OBJECTIF 2

Renforcer la dynamique de collaboration opérationnelle entre les acteurs institutionnels en charge la propreté urbaine

Au-delà de cette première mesure emblématique qui est la création du Conseil de coopération Communes-Région, un deuxième objectif est une collaboration accrue et une gouvernance affinée entre les acteurs fédéraux, régionaux et communaux.

Celle-ci est nécessaire pour clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion de la propreté urbaine et pour stimuler les synergies entre acteurs, du niveau local jusqu'à l'international.

MESURE 2

Instaurer une **logique de conventionnement entre les opérateurs publics** impliqués dans le nettoyage et l'entretien des voiries et des infrastructures en vue de mieux clarifier les rôles et responsabilités respectives et d'éviter les zones d'ombres. Ces conventions peuvent concerner différentes missions, à savoir les missions de nettoyage au sens large du terme (pistes cyclables, espaces verts, sites propres de la STIB...), l'enlèvement des tags, l'entretien des infrastructures de propreté urbaine (corbeilles publiques, dispositifs pour la collecte de déchets comme les bulles à verre...) ou encore la gestion et le curage des avaloirs. La révision de ces conventions s'appuiera également sur le travail du Manager public de Zone. Le Conventionnement comporte la possibilité pour une commune et l'ABP de confier le nettoyage de voiries régionales à la commune.

MESURE 3

* Institutionnaliser le rôle de **Manager public de Zone** pour mettre en œuvre les actions de gestion de zones emblématiques, identifiées comme problématiques en matière de propreté urbaine : état des lieux, coordination, identification des responsabilités, suivi des actions des différents acteurs (Bruxelles-Propreté, Bruxelles-Mobilité, STIB, communes, SNCB, Régie des bâtiments...).

MESURE 4

* Améliorer le **traitement des plaintes et demandes d'intervention** réceptionnées par l'Agence Bruxelles-Propreté, en y incluant des partenaires clés comme les communes bruxelloises, la STIB, Bruxelles Environnement ou encore Bruxelles Mobilité, en vue d'optimiser la réaction sur le terrain et la communication vers les demandeurs.

MESURE 5

* **Soutenir les communes** bruxelloises grâce au lancement d'un nouvel Appel à Projets à partir de 2022 pour que les actions des principaux acteurs publics de la propreté se renforcent mutuellement par leur cohérence.

MESURE 6

* Amplifier l'utilisation d'**indicateurs objectifs de propreté** urbaine afin d'enregistrer un état « quantitatif » de la malpropreté, d'identifier les sites problématiques, de définir des objectifs de réduction par type de déchets et de mesurer l'évolution du niveau de propreté au fil du temps.

MESURE 7

Analyser, répertorier et évaluer les politiques publiques menées en matière de propreté urbaine pour les aspects de sensibilisation, d'activités de nettoyage, du mobilier urbain de propreté ou encore de sanction pour les actes de malpropreté sur l'espace public. Étudier la possibilité d'identifier les données statistiques nécessitant d'être produites, collectées ou extraites sur base d'un modèle homogène afin d'obtenir une meilleure exploitation statistique et d'organiser au mieux le suivi des évaluations.

MESURE 8

S'inspirer des **pratiques nationales et internationales** en participant aux rencontres organisées par des associations et réseaux travaillant activement sur les questions de propreté urbaine comme l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (<http://avpu.fr>), l'ACR+ (<https://acrplus.org>), BeWapp (<https://www.bewapp.be>), Mooimakers (<https://mooimakers.be>) ou Clean Europe Network (<https://cleaneuropenetwork.eu>) pour une mise en application, si opportun, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. L'adoption des meilleures pratiques devra permettre à la Région bruxelloise de se positionner dans les classements internationaux et de postuler à des labels internationaux. Ces reconnaissances permettront de valoriser les projets mis en œuvre par les acteurs de la propreté urbaine en Région bruxelloise.

OBJECTIF 3

Réduire la présence de dépôts clandestins en promouvant les solutions permettant l'évacuation des encombrants et autres déchets particuliers

On observe régulièrement que la malpropreté appelle la malpropreté. Une évacuation efficace et rapide des encombrants et des autres déchets particuliers, est donc un élément crucial dans la gestion de la propreté urbaine et permettra d'éviter l'effet « boule de neige » des dépôts clandestins. Ceci doit être couplé à une politique plus répressive à travers des actions de recherche, de contrôle et de sanction dans le cadre de la lutte contre les dépôts clandestins.

Une gestion opérationnelle efficace de l'évacuation des encombrants et autres déchets particuliers doit

être soutenue par une information de la population sur les différents systèmes d'évacuation, en fonction des flux de matières. En amont, une sensibilisation au réemploi et à la réparation d'un objet permettront déjà de réduire les volumes d'encombrants.

Les mesures présentées dans ce chapitre ont pour objectif de promouvoir les solutions pour d'une part différencier l'offre pour éviter qu'un objet devienne un encombrant et d'autre part, pour mieux gérer la collecte des encombrants en optimisant le service rendu à la population bruxelloise.

MESURE 9

* Amplifier la mise à disposition de « **Recyparks mobiles** », de projets de « **donneries** » et des « **Proxy Chimik** » aux points stratégiques, en collaboration avec les communes, afin de permettre aux Bruxellois et Bruxelloises d'évacuer leurs encombrants et déchets ménagers chimiques au cœur de leur quartier, particulièrement pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un véhicule.

MESURE 10

Promouvoir la création d'**espaces de donnerie** concomitamment avec les « Recyparks mobiles » pour préconiser le réemploi, et soutenir les Repair Cafés et autres initiatives du même type afin de faciliter la réparation des objets dans une logique d'économie circulaire.

MESURE 11

Étendre l'offre des **Recyparks régionaux** afin d'en atteindre **10** sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années et les rendre plus accessibles à la population bruxelloise.

MESURE 12

Optimiser la **collecte d'encombrants à domicile** sur prise de rendez-vous pour la population bruxelloise et identifier les possibilités de valorisation par recyclage qualitatif des encombrants collectés, tout en donnant une attention particulière à certains publics tels que les personnes non motorisées, les personnes âgées, les PMR, les personnes qui déménagent.



OBJECTIF 4

Réduire dans l'espace public la présence au sol de déchets sauvages comme les emballages alimentaires

Les déchets sauvages d'emballages alimentaires que l'on retrouve au sol aux abords des voiries impactent fortement la perception de propreté des citoyens. Différents leviers s'offrent aux autorités pour les réduire : la communication sur les alternatives aux em-

ballages à usage unique, la présence de poubelles, notamment de tri, dans l'espace public, sur les marchés hebdomadaires et la valorisation de ces emballages alimentaires pour qu'ils ne soient plus perçus comme un déchet.

MESURE 13

* Optimiser l'entretien et l'**installation de corbeilles publiques** et autres mobiliers urbains de propreté sur les voiries et définir les modèles à préconiser en Région de Bruxelles-Capitale en fonction du type d'occupation de l'espace public. La possibilité de faire appel à une centrale d'achat régionale pour les communes potentiellement intéressées sera étudiée.

MESURE 14

Etudier dès 2022 les conditions de faisabilité d'une instauration d'un **système de consigne sur les bouteilles en plastique et les canettes** en Belgique et ce, en collaboration avec la Région Wallonne et Flamande et en référence à la Déclaration de Politique Général de la Région de Bruxelles-Capitale stipulant que « le Gouvernement prendra l'initiative en vue de l'instauration d'un système de consigne pour les canettes et bouteilles en plastique ». Il conviendra d'analyser les impacts environnementaux (dont la propreté urbaine), économiques, techniques ou encore sociaux de son implémentation en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique.

MESURE 15

Intensifier la **communication autour des alternatives aux emballages** alimentaires à usage unique et ce, dans une optique de réduction des déchets sauvages, via notamment la promotion de gourdes ou de récipients réutilisables, par exemple lors d'événements et de marchés hebdomadaires.

MESURE 16

Remédier à la présence de **déchets sauvages** – à savoir, des emballages alimentaires et de consommation, des mégots de cigarette ou encore des encombrants – **en milieu aquatique** (étangs, cours d'eau, canal de Bruxelles,...), dans le réseau d'égouttage ou dans les stations d'épuration et ce, à travers la mise en place et l'amélioration d'infrastructures spécifiques, d'études visant à limiter les déchets flottants, de végétalisation des milieux aquatiques grâce notamment aux îles flottantes, d'actions de nettoyage à l'aide de bateaux nettoyeurs, d'actions de sensibilisation des publics cibles à l'importance de la protection de l'eau, en particulier en zone urbaine, de par son rôle dans la préservation de l'environnement (comme la campagne « Ici commence la Mer »)



OBJECTIF 5

Réduire significativement le nombre de mégots de cigarette jetés sur l'espace public

Afin de réduire drastiquement le nombre de mégots jetés sur l'espace public, la Région de Bruxelles-Capitale mise sur les actions de prévention qui s'adressent aux fumeurs et fumeuses. La prévention s'opère sur différents lieux stratégiques où les mégots ont tendance à être jetés au sol : les arrêts de transport en commun, dans les parcs, lors des événements... Cette prévention s'opère aussi sur le plan de l'information

en rappelant la toxicité des mégots de cigarette pour l'environnement et la biodiversité. Des études ont relevé que le mégot de cigarette est le déchet polluant le plus répandu et jeté dans le monde. Pour éviter de retrouver ces mégots de cigarette au sol, différents leviers seront utilisés par la Région de Bruxelles-Capitale et se retrouvent dans les mesures ci-dessous.

MESURE 17

Identifier les lieux stratégiques nécessitant l'installation de cendriers urbains pour collecter les mégots de cigarette et éviter le jet de mégots par terre.



p.50

MESURE 18

Analyser les possibilités de mise en place de **zones spécifiques pour les fumeurs et fumeuses** proches d'endroits à haute fréquentation et près des points d'attente, comme les arrêts de transport public en surface, les espaces verts et les abords des écoles. Envisager **une interdiction de fumer** dans certains lieux publics.

MESURE 19

Accroître la distribution de **cendriers de poche** aux fumeurs et fumeuses lors d'événements de grande taille et dans des lieux stratégiques fort fréquentés ou sensibles au niveau de la propreté ou des risques environnementaux.



p.51

MESURE 20

Intensifier, via différents relais dont les acteurs luttant contre le tabagisme comme l'ASBL Fares, **l'information** autour de la **composition toxique du mégot** de cigarette et de l'impact néfaste sur l'environnement, l'eau, les animaux ou encore la croissance de plantes lorsqu'il est jeté au sol. À cet égard, rappeler les montants d'amendes correspondant au jet de ce déchet non biodégradable par terre.



p.52

OBJECTIF 6

Améliorer la présentation des sacs poubelles et diminuer l'impact de la collecte des déchets ménagers et non-ménagers sur la propreté des rues

Les actions de cette section s'adressent aux citoyens/usagers et aux agents de collecte. Les objectifs sont d'éviter la salissure des voiries par la diminution de l'impact de la collecte des déchets

sur la propreté des rues et d'améliorer la qualité et l'efficacité des activités de collecte en collaboration avec les parties prenantes.

MESURE 21

Encourager, via différentes techniques de communication, le **respect des règles de présentation** des déchets ménagers et non ménagers à la collecte assurée par l'Agence Bruxelles-Propreté afin de laisser libres d'accès les trottoirs et les pistes cyclables, de ne pas encombrer les pieds d'arbres, d'éviter la dispersion des déchets en cas d'intempéries et de faciliter le travail des agents en charge de la collecte. En cas de non-respect récurrent, apposer un **autocollant « STOP »** sur les sacs poubelles et opérer un suivi de terrain en matière de répression notamment via la fouille des sacs.



p.53

MESURE 22

Préconiser voire obliger, lorsque les circonstances le permettent, et ce notamment dans le cadre de l'obligation de tri des déchets organiques à partir du 15 mai 2023, l'utilisation des **poubelles rigides** par les habitants pour la collecte des déchets ménagers, afin de lutter contre les sacs déchirés par des animaux sauvages, dispersés en cas d'intempéries, voire soumis à des actes de vandalisme.



p.54

MESURE 23

Prévoir le développement d'un plan d'action spécifique pour chaque **nouveau chantier** conséquent en Région de Bruxelles-Capitale afin d'assurer, le temps des travaux, la bonne gestion et collecte des déchets ménagers et non-ménagers ainsi que la propreté des voiries.

MESURE 24

Former, dans un souci de qualité et d'efficacité du service public, les agents au sein de l'Agence Bruxelles-Propreté à l'importance du **respect des consignes lors des missions de collecte** des déchets ménagers afin d'éviter d'entraîner des salissures sur l'espace public.

MESURE 25

Amplifier la communication sur la législation environnementale et **intensifier le contrôle des contrats des déchets** produits par les commerçants en vue d'améliorer la gestion des déchets et la propreté des rues commerçantes et ce, en collaboration avec les parties prenantes.



p.55

OBJECTIF 7

Stimuler les autorités et les acteurs en charge de la propreté urbaine à pratiquer l'exemplarité en matière environnementale

Les autorités et acteurs en charge de la propreté urbaine ont un rôle primordial d'exemplarité en mettant en place des actions phares, visibles de tous. Ces actions d'exemplarité peuvent prendre des formes diverses : actions exemplaires d'éco-gestion dans les bâtiments administratifs, le management

environnemental des services des administrations (dont le bruit et la consommation énergétique) et dans les espaces publics. Une communication et une information pertinente autour de ces actions permettront de rendre le rôle exemplaire des administrations encore plus visible.

MESURE 26

Légiférer afin d'**interdire au sein des administrations publiques** régionales et locales bruxelloises, les **contenants à usage unique** pour les aliments et les boissons.

**MESURE 27**

Déployer une stratégie d'**achat de « charroi vert »** et d'« **équipements verts** » afin de faire réduire par l'Agence Bruxelles-Propreté les émissions de CO₂ et les nuisances telles que le bruit, et préconiser cette stratégie pour les communes bruxelloises, afin d'intensifier l'usage du vélo cargo, de balayeuses électriques ou encore de souffleuses peu bruyantes.

MESURE 28

Développer l'usage des **eaux usées pour le nettoyage** des espaces publics ou de chantiers afin de préserver les ressources naturelles dans les services de propreté de la Région de Bruxelles-Capitale.

MESURE 29

Valoriser le végétal et les espaces verts dans l'aménagement des espaces publics tout en garantissant leur appropriation par la population, ainsi que leur entretien, dont l'enlèvement des déchets par les services publics compétents afin de garantir un plus grand respect de ces lieux.



p.56

MESURE 30

Prévoir, dans une démarche de consultation, du **matériel ergonomique, innovant** et performant permettant d'assurer les missions de propreté urbaine, de limiter les risques de blessures des agents, de faciliter et d'améliorer le travail réalisé sur le terrain.

Anticiper la ville de demain en adoptant des pratiques d'urbanisme, d'équipement et de service qui favorisent le maintien de la propreté

La propreté urbaine est également impactée par la conception de la ville, c'est pourquoi la propreté doit être omniprésente dans les réflexions sur la ville de demain. Dans cette section, les actions proposées visent l'amélioration des infrastructures en lien avec la propreté urbaine, du mobilier urbain

spécifique aux questions de propreté et au final, du cadre de vie des habitants et de l'attractivité de la ville. Il faudra veiller à prescrire un revêtement des places et autres aménagements urbains efficaces pour la propreté.

MESURE 31

Mettre en avant et suivre les initiatives de développement de **réseaux de toilettes et d'urinoirs publics** sur le territoire bruxellois, et plus spécifiquement au niveau communal comme à l'initiative de la Ville de Bruxelles dans le cadre de son projet de « toilettes accueillantes ».



p.57

MESURE 32

Développer le **réseau de bulles à verre enterrées** de l'Agence Bruxelles-Propreté et le réseau de bulles à textile enterrées par les membres de la fédération Ressources en vue de désencombrer l'espace public et de réduire l'apparition de dépôts clandestins sur ces sites. L'objectif de ces bulles à verre enterrées est de désencombrer l'espace public, de réduire les dépôts clandestins et d'exercer un certain contrôle social. L'action est en cours et concerne la réalisation d'une cinquantaine de bulles enterrées par an. L'installation de bulles à verre s'effectue en coordination avec Bruxelles Mobilité.



MESURE 33

Analyser et veiller à concilier les objectifs environnementaux en matière de collecte sélective des déchets ménagers via les sacs poubelles et les avantages d'opter pour une généralisation de la collecte de ces déchets via des **points d'apport volontaires enterrés** en Région de Bruxelles-Capitale.



MESURE 34

Introduire les enjeux et caractéristiques techniques des missions de nettoyage et ce, en amont de la **conception des espaces publics** et des aménagements urbains au sens large du terme, en coordination avec les parties prenantes afin de garantir une gestion optimale de la propreté des lieux en aval. Ces éléments se concrétisent par la rédaction d'un vade-mecum recensant les bonnes pratiques en matière d'aménagement. L'Agence Bruxelles-Propreté désigne un SPOC, qui peut être invité aux réunions avec Bruxelles Mobilité et notamment être impliqué dans l'élaboration du «manuel des espaces publics» d'Urban.brussels afin de mieux prendre en compte ces questions dans les études.

MESURE 35

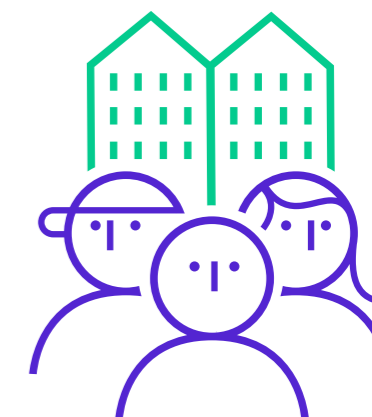
Valoriser, en garantissant un encadrement par les pouvoirs publics, l'expression urbaine via la réalisation de **fresques murales** ou toute autre forme d'expression, dans une démarche d'appropriation de l'espace public, visant à réduire l'apparition de graffitis.



p.58

Responsabilisation des usagers et des usagères comme acteurs et actrices de la propreté urbaine

Pour responsabiliser les usagers, il est important de reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un groupe homogène. Des différences existent au sein du public en matière de préoccupations par rapport aux questions de propreté, de ressources financières, culturelles ou matérielles pour réaliser des choix de consommation, mettre en œuvre des gestes de tri, stocker, évacuer facilement et adéquatement ses déchets de tous types. Il faut éviter les simplifications hâtives en la matière, mais il est évident que la Région de Bruxelles-Capitale voit cohabiter des publics qui peuvent être très inégaux face aux informations relatives au tri, à la disponibilité d'espace dans le logement ou simplement d'un logement décent, à l'accès aux Recyparks... Améliorer la connaissance des publics bruxellois et la capacité des services publics à s'adresser efficacement à chacun d'eux est essentiel à une politique de propreté performante.



Il est également important de reconnaître que sensibiliser les usagers peut renforcer leurs connaissances et valeurs pro-environnementales, mais ne va pas forcément les inciter à adopter les bons gestes de propreté. Un écart qui s'explique notamment par :

- ✳ le fait que les comportements de propreté dépendent largement du contexte immédiat dans lequel ils ont lieu. Si le contexte ne s'y prête pas, les bonnes intentions ne sont pas suffisantes pour guider un comportement. La motivation humaine est fluctuante et le résultat d'autres influences, au-delà de nos intentions, notamment les biais cognitifs qui peuvent nous empêcher de percevoir correctement les problèmes de propreté pour agir adéquatement ;
- ✳ la nature automatique des habitudes : bon nombre de nos comportements de (mal)propreté sont devenus habituels — nous les effectuons sans y réfléchir car notre cerveau les a automatisés en les faisant passer sous le niveau de la conscience — et par conséquent relativement imperméables à la sensibilisation.

Face à ces différences de préoccupations et aux limites de certaines techniques, la responsabilisation des usagers nécessite une approche qui aborde le problème dans son ensemble, et qui combine techniques traditionnelles et innovantes. Ces techniques sont groupées en quatre types d'objectifs, à savoir :

<h1>9</h1> <p>La communication – diversifier les pratiques de communication en fonction des publics-cibles pour informer les usagers et usagères, les persuader et encourager les bons gestes de propreté dans l'espace public</p>	<h1>10</h1> <p>La participation – encourager la participation et l'implication de la population pour améliorer la propreté urbaine.</p>	<h1>11</h1> <p>L'éducation – déployer dans l'espace public, les écoles et les milieux associatifs des actions concrètes d'éducation aux gestes de propreté urbaine et au respect de l'environnement</p>	<h1>12</h1> <p>La répression – appliquer plus systématiquement les amendes ou autres mesures punitives, et communiquer sur celles-ci, afin de réduire les actes de malpropreté dans l'espace public.</p>
---	--	--	---

Cette approche se veut globale dans la mesure où ces familles de mesures ne sont pas mutuellement exclusives. Bien au contraire, les utiliser de concert peut créer un effet amplificateur dont le résultat est supérieur à la somme des parties. Par exemple, il peut s'avérer plus efficace dans le contexte d'une campagne d'appliquer des efforts de répression en même temps que les efforts de communication plutôt que de les mettre en place les uns après les autres.

Enfin, en matière de propreté urbaine, l'occasion fait le larron. Catégoriser les gens selon qu'ils sont

« propres » ou « malpropres » ne semble pas être utile – il s'agit plus de s'intéresser aux questions de combien, où et quand en matière d'insalubrité. Par conséquent, il est plus judicieux de parler d'occasions de malpropreté. Ce qui fonctionne à un arrêt de tram ne fonctionne peut-être pas dans un parc. Ce qui guide les bons gestes dans une rue commerçante peut être non pertinent dans le contexte d'une bulle à verre. C'est pourquoi il est important d'adopter une approche « test & learn » afin d'affiner les mesures mises en place au fil du temps.

OBJECTIF 9

Communication : diversifier les pratiques de communication en fonction des publics-cibles pour informer les usagers et usagères, les persuader et encourager les bons gestes de propreté dans l'espace public.

Les déchets passionnent difficilement les gens. Il est important de continuer à améliorer et moderniser les outils de communication afin de mieux persuader les usagers et d'encourager les bons gestes. Et cette modernisation s'effectue à divers niveaux, notamment sous l'impulsion des sciences comportementales.

Tout d'abord, une nuance doit être apportée à la solution par défaut qui consiste à recourir aux médias de masse tels que la télévision, la radio ou encore la presse. De tels supports restent centraux lorsqu'il s'agit de faire prendre connaissance,

notamment à l'annonce d'une nouvelle mesure. Mais lorsqu'une campagne a pour objectif d'encourager un comportement spécifique et de manière tangible, il est préférable de concentrer les efforts de la campagne sur le contexte immédiat dans lequel ce comportement doit s'effectuer. Ensuite, la dimension sociale des communications doit aussi être considérée. En effet, se reposer sur des comparaisons entre les comportements que l'on souhaite encourager et le fait que de nombreux autres usagers et usagères les effectuent déjà peut faire pencher la balance dans la bonne direction en incitant le public cible à se conformer.

MESURE 36



Mettre en place des **actions de communication proches du moment et du lieu** où un comportement vertueux doit s'effectuer quand l'objectif principal est de changer un comportement et d'encourager les bons gestes¹². Continuer à développer des campagnes se basant sur les médias de masse (télévision, presse, toutes-boîtes...) quand l'objectif principal est d'annoncer ou rappeler l'existence d'une mesure.

MESURE 37

Déployer des campagnes d'information et de **sensibilisation multilingues** (au-delà du français, néerlandais, anglais), en prévoyant des extensions linguistiques au niveau très local grâce à des acteurs relais ou via des actions de terrain¹³. Ces campagnes seront adaptées tant aux différents publics (seniors, plus fragilisés, analphabètes,...), qu'aux moyens de communication (réseaux sociaux, présence sur le terrain,...) et qu'aux différentes langues en utilisant au besoin des symboles et pictogrammes.

12 À cet égard, il s'agit de mettre en œuvre des campagnes de communication en fonction des déchets les plus salissants retrouvés en rue (mégots de cigarette, déchets d'emballages alimentaires, dépôts clandestins...) par type de lieu (rues commerçantes, à haute densité et fréquentation, aux abords des écoles ou encore des sites de bulles à verre, zone résidentielle...) et renforcer, en parallèle, l'adoption des pratiques « zéro déchet » au sein des ménages bruxellois et des entreprises.

13 Identifier, le cas échéant, des « médiateurs » de la propreté locaux pour amplifier l'impact de ces campagnes.

MESURE 38



Intensifier l'usage des **réseaux sociaux** numériques dans la communication afin d'attirer l'attention de divers publics (jeunes, nouveaux arrivants...) en vue de leur montrer les bons gestes à adopter en matière de gestion de déchets et de propreté urbaine, et ce notamment par le biais de personnes auxquelles ils s'identifient et respectent, plus communément connus sous le nom d'influenceurs ou influenceuses.

MESURE 39

Mettre à disposition des acteurs de la propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale des **« guides pratiques » en sciences comportementales**, notamment dans le cadre du nouvel Appel à projets « propreté » adressé aux communes bruxelloises, afin d'optimiser leurs efforts de communication et de mieux encourager les bons gestes de propreté dans l'espace public.

MESURE 40



* Poursuivre les actions de communication interne et externe destinées à **valoriser les métiers de la propreté**, à la fois pour renforcer la perception positive de ces métiers par ceux et celles qui entretiennent et embellissent le cadre de vie dans nos communes et notre région, mais aussi afin de rappeler régulièrement aux Bruxellois et Bruxelloises l'importance de ces métiers et le respect que ce travail mérite.

OBJECTIF 10

Participation : encourager la participation et l'implication de la population pour améliorer la propreté urbaine

Des initiatives telles que la consultation citoyenne, un temps de la propreté à l'instar de la semaine de la Mobilité, des groupes d'ambassadeurs de propreté... sont autant d'actions qui permettent au public de s'exprimer, de partager ses idées avec les organismes publics de décision et d'agir concrètement. Une participation active agit comme ciment social.

Faire ou vivre quelque chose ensemble peut être une force de cohésion pour la communauté. Et cela passe aussi par la propreté publique puisqu'il y a un lien entre la dimension communautaire et les comportements propres. C'est pourquoi il est important de faciliter l'intégration des questions de propreté urbaine dans les dynamiques citoyennes de quartier.

MESURE 41



Développer la **consultation citoyenne** via des enquêtes, l'organisation de forums et l'utilisation de plateformes numériques afin d'améliorer la connaissance des publics bruxellois et de faire remonter les idées citoyennes sur la propreté auprès des organismes publics. Partager les résultats de ces consultations entre acteurs du Conseil régional de la propreté urbaine.

p.59

MESURE 42



* Créer un **réseau d'ambassadeurs de la propreté** en Région de Bruxelles-Capitale, en collaboration avec les communes bruxelloises pour soutenir les actions bénévoles de ramassage de déchets, essentiellement à des fins de sensibilisation des concitoyens et concitoyennes.

MESURE 43

* Organiser un « **temps** » de la **propreté urbaine** en Région de Bruxelles-Capitale, à l'image du nettoyage de Printemps en Wallonie, sous l'impulsion de l'Agence Bruxelles-Propreté comme acteur fédérateur, en collaboration avec les organismes publics, privés, associatifs, afin de mobiliser la population bruxelloise.

**MESURE 44**

Promouvoir l'utilisation par la population des **canaux de communication pour le signalement des incidents de propreté** dans l'espace public, par exemple via l'application mobile FixMyStreet ou le numéro gratuit 0800 des services de propreté de la Région de Bruxelles-Capitale.



p.60

MESURE 45

Faciliter l'intégration des questions de **propreté urbaine dans les dynamiques citoyennes** de quartier via, par exemple, le partage de bonnes pratiques, et maintenir la thématique de « propreté urbaine » à l'Appel à projets « Inspirons le Quartier » de Bruxelles Environnement.



p.61

OBJECTIF 11

Éducation : déployer dans l'espace public, les écoles et les milieux associatifs des actions concrètes d'éducation aux gestes de propreté urbaine et au respect de l'environnement

Éduquer et fournir de l'information part du principe qu'il existe un manque de connaissances à combler chez les usagers et usagères concernant les règles à suivre, les services disponibles ainsi que les bons gestes de propreté.

Ce type d'initiatives peut s'effectuer à plusieurs niveaux, à commencer par l'enseignement primaire et secondaire. En effet, effectuer un travail d'éducation dès le plus jeune âge apporte un double bénéfice. D'une part, cela permet d'améliorer la compréhension des problèmes et des solutions plus tôt dans le développement de l'individu, et par conséquent de créer plus tôt les bonnes habitudes. D'autre part, on peut espérer un impact indirect sur les parents puisque la science

démontre que les parents souhaitent montrer le bon exemple à leurs enfants en matière de propreté dans l'espace public. Un autre public spécifique qui peut bénéficier de la bonne information au bon moment est celui des nouveaux arrivants. En effet, l'arrivée dans un nouveau quartier crée une « fenêtre d'opportunité », phénomène par lequel les anciennes habitudes sont fragilisées et les individus sont plus perméables à l'adoption de nouvelles habitudes. Enfin, il faut savoir que les interventions d'éducation et de sensibilisation sont particulièrement efficaces sur les personnes qui sont déjà responsabilisées et motivées par l'adoption des bons gestes mais qui manquent d'informations pour agir.

MESURE 46

* Amplifier la stratégie et le programme régional d'**éducation relative à l'environnement** dans les écoles primaires et secondaires sur la gestion globale des déchets (réduction, tri, réemploi et propreté).

**MESURE 47**

* S'appuyer sur les enseignements de l'**étude psycho-comportementale** dans l'ensemble des métiers des acteurs de propreté afin d'améliorer l'efficacité des actions de sensibilisation, de communication, de répression, les choix d'infrastructure, ou l'appropriation de l'espace public par les usagers.

**MESURE 48**

Faciliter l'intégration de la bonne gestion des déchets par les **nouveaux arrivants** au sein des communes via un parcours d'accompagnement, comme déjà mis en œuvre dans certaines communes bruxelloises.

**MESURE 49**

Renforcer le déploiement d'**actions de terrain**, notamment sur les marchés ou lors de grands événements, pour éduquer et sensibiliser aux bons gestes de gestion des déchets (prévention, tri des déchets, propreté). Des initiatives sont en cours et seront amplifiées dans le futur.



p.62

OBJECTIF 12

Répression : appliquer plus systématiquement les amendes ou autres mesures punitives, et communiquer sur celles-ci, afin de réduire les actes de malpropreté dans l'espace public

La répression doit être vue comme un outil complémentaire à ceux présentés plus haut. Et pour qu'elle soit efficace, un certain nombre de facteurs sont à considérer. Tout d'abord le besoin d'agir en particulier sur les endroits identifiés comme « points noirs », dont peuvent faire partie des lieux qui, par leur architecture, offrent une impression d'anonymat — d'être à l'abri des regards — et dès lors tendent à encourager davantage de comportements malpropres. L'utilisation de caméras de surveillance est un

moyen de créer la perception que les lieux sont davantage surveillés et de lutter contre les actes de malpropreté. Le mot « perception » est important car faire en sorte que les caméras soient correctement visibles pourrait suffire à diminuer le nombre d'infractions observées. Ensuite, lorsqu'une transaction administrative doit être appliquée, il est préférable de le faire immédiatement. Cette application immédiate augmente le sentiment de 'perte' car déboursier un montant d'argent maintenant est plus douloureux que déboursier le même montant plus tard.

MESURE 50

* Structurer, dans une logique de conventionnement, et formaliser des **protocoles de collaboration et des stratégies partagées** entre l'Agence Bruxelles-Propreté, les communes bruxelloises, les Zones de Police et, le cas échéant, Bruxelles Sécurité et Prévention, afin de mettre en place des actions conjointes de répression établies sur base d'un **plan de contrôle**.

**MESURE 51**

Renforcer l'**utilisation des caméras** comme moyen de lutte contre les actes de malpropreté, plus spécifiquement les dépôts clandestins, dans l'espace public, en collaboration avec les parties prenantes dans une logique de mutualisation de certains outils.



p.63

MESURE 52

Mettre en place la **transaction administrative immédiate** pour les infractions en lien avec les questions de propreté urbaine afin de mettre l'accent sur une application stricte de l'amende financière pour contrer le sentiment d'impunité auprès de la population. L'ordonnance en a été adoptée en 2^{ème} lecture le 28/04/2022 et son entrée en vigueur est planifiée en mai 2023.

MESURE 53

Étudier et, le cas échéant, mettre en place des **peines alternatives** qui sensibilisent aux enjeux de propreté publique, comme des formations aux règles de gestion de déchets ou des expériences immersives comme la prestation citoyenne via la participation à un ramassage de déchets citoyen.



p.64

MESURE 54

Communiquer davantage sur les sanctions prévues et appliquées, comme moyen de prévention, en cas de non-respect des règles de propreté urbaine dans l'espace public. Afficher, via différents outils, les montants des amendes au sein même des lieux problématiques afin de réduire les actes de malpropreté. En outre, afficher le nombre d'amendes déjà distribuées dans un lieu donné pour renforcer la perception de contrôles réels et fréquents par les pouvoirs publics.

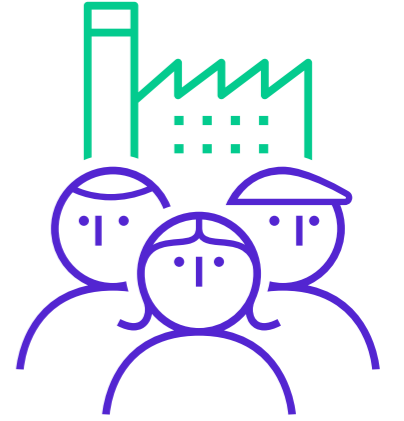


p.65



Responsabilisation des entreprises comme actrices de la propreté urbaine

Pouvoirs publics et consommateurs ont une responsabilité quant à la prévention et la gestion des déchets. Les entreprises et les acteurs économiques aussi. Ils ont même une responsabilité très importante en la matière : non seulement en respectant les obligations de responsabilité élargie du producteur visant des flux de déchets particulièrement problématiques de par leur quantité et leur impact sur l'environnement mais aussi en considérant leur potentiel de réemploi ou de recyclage (emballages, DEEE par exemple...), simplement en respectant les obligations de bonne gestion et de tri leur incombant, mais aussi en remettant à plat et en changeant leur modèle. La prévention de déchets doit devenir un maître-mot pour les acteurs économiques afin de préserver les ressources en transformant le modèle linéaire en modèle circulaire.



OBJECTIF 13

Réduire la production des déchets et augmenter l'efficacité des mécanismes de responsabilité élargie des producteurs

La réduction de la production de déchets passe par la prévention et le recyclage. Il est de la responsabilité des entreprises aujourd'hui d'adopter un modèle dit plus « vertueux » de production et d'assumer pleinement la gestion des déchets générés par les biens produits et mis sur le marché. La durabilité des produits passe par une conception permettant une durée de vie importante, la possibilité de les réparer pour encore prolonger leur vie, ou la valorisation des matériaux par la transformation ou le recyclage. C'est en adoptant ce schéma que nous parviendrons à limiter les déchets, les incidences néfastes de leur remplacement trop rapide, de l'encombrement et de la pollution qu'ils représentent dans l'espace public et la nature.

La REP (« Responsabilité Élargie des Producteurs ») est un outil indispensable de l'application du principe du pollueur-payeur : ce sont des ensembles de mesures prises pour veiller à ce que les producteurs de produits assument (1) la responsabilité financière ou (2) la responsabilité financière et organisationnelle de la gestion de la phase « déchet » du cycle de vie d'un produit. L'un des objectifs stratégiques du Plan de Gestion des Ressources et Déchets vise à assurer un cadre structurant pour la politique des ressources-déchets. Une étude sur l'évaluation et la modernisation des REP est en cours, et pour atteindre les objectifs européens de collecte et de traitement (recyclage, préparation au réemploi, réemploi...), le système des REP doit être revu.

MESURE 55

En référence à la mesure présente dans le PGRD et la Déclaration de politique générale, développer la nouvelle économie de la gestion durable des ressources visant **à transformer le secteur de la distribution et des services durables** aux citoyens et aux entreprises dans une optique plus circulaire et de diminution de la production des déchets.



MESURE 56

Réduire globalement les emballages via les Accords de Coopération Interrégionaux (ACI) et agréments de Fost Plus et VALIPAC

MESURE 57

Valoriser les **déchets-ressources** de la Région de Bruxelles-Capitale par des entreprises sociales et/ou circulaires via une augmentation de l'accès aux gisements par exemple des REP et de l'Agence Bruxelles-Propreté.

MESURE 58

* Légiférer via un Accord de Coopération Interrégionale (ACI) pour que les **producteurs prennent en charge les coûts** liés à la gestion globale de la **propreté urbaine**, notamment pour les acteurs de l'emballage et de l'industrie du tabac et des cigarettiers, via la création d'une Responsabilité Élargie des Producteurs de plastiques à usage unique (REP SUP).



MESURE 59

Dans le cadre des Accords de Coopération Interrégionale, de l'Ordonnance Déchets et du Brudalex, mettre en œuvre pleinement le cadre de la **Responsabilité Élargie des Producteurs** telle que réformée, et l'élargir à de nouveaux flux.

OBJECTIF 14

Inciter le secteur économique, dont les commerces, les marchands ambulants et les établissements Horeca, à prévenir et à lutter contre l'apparition de déchets sauvages dans l'espace public

Les grandes enseignes, les supermarchés, les marchands ambulants ou encore les établissements Horeca ont un impact significatif sur la propreté urbaine et les déchets sauvages. Les emballages de restauration rapide, les échantillons gratuits, les produits vendus sont d'autant de déchets sauvages qui peuvent potentiellement se retrouver sur les voiries et principalement aux abords de ces enseignes. L'implication de ces acteurs dans la lutte contre

les déchets sauvages permettra d'améliorer la propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale et également leur image de marque. La participation des enseignes peut prendre différentes formes : la sensibilisation, l'investissement dans des infrastructures, leur responsabilisation pour le nettoyage des zones alentour, etc. Les fédérations représentatives de ces enseignes auront également un rôle important à jouer.

MESURE 60

Travailler à obtenir, via les fédérations de l'emballage alimentaire et du commerce belge (Comeos et Fevia), des **engagements fermes** et objectivables des groupes de la **grande distribution** concernant la gestion de leurs déchets et leur lutte contre les déchets sauvages, et plus globalement dans le cadre des politiques publiques en matière de propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale.

MESURE 61

Initier et coordonner par les fédérations de l'emballage alimentaire et du commerce belge, **des campagnes créatives d'information et de sensibilisation** via divers canaux de communication, adressées aux consommateurs de leurs établissements sur la problématique des déchets sauvages et des dépôts clandestins pour contribuer ainsi aux enjeux de propreté urbaine, notamment, via l'organisation par les entreprises et les groupes de distribution, d'actions de ramassage de déchets.



MESURE 62

Définir par les fédérations en collaboration avec les pouvoirs publics, des espaces où les enseignes de **restauration rapide** et les **grandes surfaces**, dans leurs zones de chalandise, sont **responsables du maintien de la propreté urbaine** afin d'améliorer leur image de marque et le cadre de vie des habitants.

MESURE 63

Investir, par les enseignes et avec l'appui des fédérations, dans des **infrastructures de tri** des déchets des produits consommés, aux abords de leurs établissements, comme **sur les parkings des grandes surfaces ou des marchés hebdomadaires et informer sur l'obligation de maintenir leurs zones propres**.



MESURE 64

Sensibiliser et informer, par les fédérations de la distribution et du commerce, **au rôle que les entreprises** peuvent jouer dans la **lutte contre les déchets sauvages**, notamment dans le cadre d'événements organisés dans l'espace public et des marchés hebdomadaires, et diffuser les bonnes pratiques. Des associations de commerçants seront invitées à participer aux réunions thématiques du conseil régional de coopération.

MESURE 65

Cadrer la **distribution d'échantillons de produits de consommation** ou autres types sur l'espace public au regard du respect de législation des déchets.



Initiatives concrètes

MESURE 3 (p.29)

Institutionnaliser le rôle de Manager public de Zone pour mettre en œuvre les actions de gestion de zones emblématiques, identifiées comme problématiques en matière de propreté urbaine : état des lieux, coordination, identification des responsabilités, suivi des actions des différents acteurs (Bruxelles-Propreté, Bruxelles-Mobilité, STIB, communes, SNCB, Régie des bâtiments...).



Le contexte bruxellois est caractérisé par une multitude d'acteurs impliqués dans la gestion et l'entretien des espaces. Le morcellement des compétences et des champs d'action de chacun, même si légitime, tend à complexifier la gestion quotidienne des certaines zones avec des conséquences sur leur état de propreté.

La stratégie clean.brussels prévoit l'institutionnalisation d'un opérateur qui doit permettre plus de transversalité et une meilleure coordination des acteurs agissant sur une zone définie. Cette nouvelle méthode de gouvernance privilégie l'émergence de solutions co-construites au départ des problématiques de terrain. Le projet-pilote MPZ (Manager Public

de Zone), initié par l'Agence Bruxelles-Propreté depuis 2021, a pour objectif l'amélioration de la propreté sur 4 périmètres* grâce à une meilleure coordination des acteurs et le suivi de la mise en œuvre d'actions. La mission MPZ comprend un travail de diagnostic sur le terrain, une objectivation des problèmes concrets à résoudre, une clarification des responsabilités des acteurs et des zones d'ombres, l'organisation de groupes de travail, la rédaction d'un plan d'action ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain.

A l'initiative de l'[Agence Bruxelles-Propreté](#)

* Gare du Midi, Mont des Arts, Flagey et place Liedts



MESURE 6 (P.29)

Amplifier l'utilisation d'indicateurs objectifs de propreté urbaine afin d'enregistrer un état « quantitatif » de la malpropreté, d'identifier les sites problématiques, de définir des objectifs de réduction par type de déchets et de mesurer l'évolution du niveau de propreté au fil du temps.



Chaque mois, des « indicateurs objectifs de propreté » (I.O.P.) sont mesurés sur une quinzaine de sites de la commune d'Etterbeek. La grille d'I.O.P., développée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), permet ainsi d'enregistrer un état « quantitatif » de la malpropreté à un instant T. Concrètement, l'agent comptabilise, sur un périmètre circonscrit, un nombre d'unités (ou de concentrations) observé pour chacune des catégories de salissures, qualifiées quant à elles par degrés de sensibilité.

Les I.O.P. constituent ainsi un outil d'analyse et de suivi interne permettant d'identifier les salissures les plus importantes d'une part, les (catégories de) sites les plus impactées d'autre part. Cette méthodologie permet de mesurer l'évolution du niveau de propreté de la commune, de hiérarchiser les différents sites analysés, et d'orienter les actions à prendre afin de rendre les rues plus propres.

A l'initiative de la [commune d'Etterbeek](#)



MESURE 11 (P.30)

Étendre l'offre des Recyparks régionaux afin d'en atteindre 10 sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années et ainsi de les rendre plus accessibles à la population bruxelloise.



Le plan de redéploiement (Plan UP !) de l'Agence prévoit, dans ses objectifs stratégiques, « d'étendre l'offre de Recypark afin de favoriser le réemploi et le recyclage des objets et matières collectés » et que, dans ce cadre, « Bruxelles-Propreté proposera [...]aux usagers et clients des Recypark accessibles, répartis idéalement de façon équitable sur le territoire de la Région bruxelloise selon les possibilités foncières permettant ainsi aux usagers et citoyens bruxellois de pouvoir aisément venir déposer leurs déchets-ressources à proximité de chez eux et de chez elles. Le projet de Recypark à BUDA, situé Chaussée de Vilvorde, 202 à 1120 Bruxelles, est actuellement en cours de construction, la fin des travaux est prévue

en décembre 2023. Le projet de Recypark à Anderlecht, situé Quai F. Demets 22, est également en cours de construction. La fin des travaux est prévue pour fin août 2023. L'extension du Recypark d'Auderghem est prévue en 2023. D'autre part, l'Agence Bruxelles-Propreté a fait l'acquisition d'un terrain à Jette, Rue Rosalie Uyttenhove, en vue du développement d'un nouveau Recypark. Le projet est dans une phase d'ébauche. Enfin, une étude sera réalisée dans le courant 2023, afin d'identifier les 2 ou 3 sites pour atteindre l'objectif des 10 Recypark.

A l'initiative de [L'Agence Bruxelles- Propreté](#)



MESURE 12 (P.30)

Optimiser la collecte d'encombrants à domicile sur prise rendez-vous pour la population bruxelloise et identifier les possibilités de valorisation de recyclage qualitatif des encombrants collectés.



La commune de Saint Gilles offre à ses citoyens la possibilité de venir enlever leurs encombrants sur rendez-vous. La commune a mis à disposition 4 canaux pour la prise des rendez-vous : par téléphone au numéro gratuit, par mail, par IrisBox et par le site web de la commune.

Les citoyens ont droit à 4 enlèvements par an, et un maximum de 5m3 par passage.

Le jour de l'enlèvement, le citoyens peut déposer ses encombrants à la rue et doit apposer un avis 'd'enlèvement d'encombrants par la commune', pour ne pas être assimilé à un dépôt clandestin.

En 2021, 979 enlèvements d'encombrants ont eu lieu.

A l'initiative de la [commune de Saint-Gilles](#)



MESURE 16 (P.31)

Le Port de Bruxelles met à l'eau son troisième bateau nettoyeur | Port de Bruxelles



Le **Damona**, c'est son nom, est le **premier bateau électrique et zéro émission** acquis par le Port de Bruxelles. Il vient rejoindre le Castor (2006) et le Botia (2019), les deux autres bateaux nettoyeurs actifs dans le port depuis plusieurs années.

Il a été mis à l'eau le 2 juin 2022 et vient renforcer les moyens matériels du Port de Bruxelles pour améliorer la propreté des 80 ha de plan d'eau que représentent les 14 km de canal en Région de Bruxelles-Capitale.

A l'heure actuelle, les bateaux nettoyeurs sortent quasiment tous les jours, en fonction du personnel disponible, sauf si les conditions météo ne le permettent pas. Chaque année, **ce sont entre 200 et 250 m³ de déchets qui sont ainsi récoltés.**

A l'initiative du [Port de Bruxelles](#)



MESURE 17 (P.32)

Identifier les lieux stratégiques nécessitant l'installation de cendriers urbains pour collecter les mégots de cigarette afin d'éviter le jet de mégot par terre.



Des cendriers de sondage pour recueillir les mégots des fumeurs en rue

Êtes-vous plutôt Stromae ou Angèle ? Plutôt gaufre de Liège ou speculoos? **Depuis 2016 déjà à Etterbeek, les fumeurs peuvent voter avec leur mégot.** Plutôt que de le jeter négligemment au sol, ils sont invités à «répondre» à des questions tantôt légères, tantôt engageantes, grâce à ces cendriers de sondage répartis aux quatre coins de la commune. Ce « nudge » inspiré de villes telles que Londres ou encore Madrid permet de remplacer un mauvais geste devenu banal par un acte

ludique. En pratique, les cendriers sont collectés par les ouvriers communaux. Les questions, parfois proposées par des citoyens, sont quant à elles actualisées et les cendriers déplacés plusieurs fois par an pour éviter toute lassitude.

A l'initiative de la [commune d'Etterbeek](#)



MESURE 19 (P.32)

Accroître la distribution de cendriers de poche aux fumeurs et fumeuses lors d'événements de grande taille et dans des lieux stratégiques fort fréquentés ou sensibles au niveau de la propreté ou des risques environnementaux.



Le service communication de Bruxelles-Propreté propose des actions de sensibilisation sur le thème des mégots de cigarette. Durant celles-ci, un animateur déambule avec une géante représentant un mégot de cigarette, pendant qu'un autre animateur interpelle les fumeurs pour les sensibiliser à la problématique du jet de mégot par terre. Un cendrier de poche est ainsi remis gratuitement aux fumeurs sensibilisés.

Dans le cadre de ses actions, Bruxelles Propreté a distribué 35.750 cendriers de poche entre novembre 2019 et novembre 2022. Par ailleurs, 1.100 cendriers supplémentaires ont été distribués lors de la campagne #WeArePark de Bruxelles Environnement. Des initiatives de distribution de cendriers de poche au niveau des communes bruxelloises existent aussi.

A l'initiative de l'[Agence Bruxelles-Propreté](#)



MESURE 20 (P.32)

Intensifier l'information, via différents relais dont les acteurs luttant contre le tabagisme comme l'ASBL Fares, autour de la composition toxique du mégot de cigarette et de l'impact néfaste sur l'environnement, l'eau, les animaux ou encore la croissance de plantes lorsqu'il est jeté au sol. A cet égard, rappeler les montants d'amendes correspondants au jet de ce déchet non biodégradable par terre.



L'ASBL FARES sensibilise les fumeurs sur la pollution environnementale et aquatique des mégots de cigarettes. Leur message est le suivant :

Jeter un mégot de cigarette en rue ou en pleine nature nécessite plusieurs années pour disparaître complètement. Pendant ce temps, le filtre toxique, rempli de particules plastiques et de composés chimiques contaminants, va polluer jusqu'à 500 litres d'eau. En réalité, pour chaque mégot abandonné n'importe où, c'est l'équivalent de 10 douches !

De son côté, la Ville de Bruxelles a mis en place « plan anti-mégots » pour responsabiliser les fumeurs et informer le public. Ce plan comprend des actions de sensibilisation et l'installation de cendriers urbains, mais aussi une augmentation des amendes et la mise en place d'un partenariat pour recycler les mégots collectés. Le 17 octobre 2022, la Ville a lancé la première édition de la « Semaine de la lutte contre le jet de mégots ». Cette semaine est ponctuée d'activités pour informer et sensibiliser le public à la problématique du jet de mégots dans l'espace public.

A l'initiative de l'ASBL FARES et de la ville de Bruxelles

Retrouvez plus d'informations sur <https://www.bruxelles.be/stop-aux-megots-jetes-par-terre/>



MESURE 21 (P.32)

Encourager, via différentes techniques de communication, le respect des règles de présentation des déchets ménagers et non ménagers à la collecte assurée par l'Agence Bruxelles-Propreté afin de laisser libres d'accès les trottoirs et les pistes cyclables, de ne pas encombrer les pieds d'arbres, d'éviter la dispersion des déchets en cas d'intempéries et de faciliter le travail des agents en charge de la collecte. En cas de non-respect récurrent, apposer un autocollant « STOP » sur les sacs poubelles et opérer un suivi de terrain en matière de répression notamment via la fouille des sacs.



Bruxelles-Propreté et Fost Plus ont lancé une campagne de communication en avril 2022 ayant pour objectif d'améliorer la manière dont les citoyens déposent leurs sacs poubelles à la collecte et rendre ainsi les rues plus propres. Cette campagne met en avant les différentes règles à savoir le respect des horaires, le bon lieu pour le dépôt des sacs ou encore la fermeture correcte des sacs. Il est important de respecter ces règles afin que la collecte des déchets puissent s'effectuer correctement par l'Agence Bruxelles-Propreté. En outre, disposer des sacs poubelles aux pieds des arbres peut nuire à la santé des espaces verts.

Une partie des rues de Bruxelles possède désormais des tags au sol, rappelant le lieu de dépôt exact des différents sacs afin d'aider les citoyens dans leur gestion des déchets.

A l'initiative de [Bruxelles Environnement](#) et de [Fost Plus](#)

Retrouvez plus d'informations sur : <https://mespoubelles.brussels/>



MESURE 22 (P.32)

Préconiser voire obliger, lorsque les circonstances le permettent, et ce notamment dans le cadre de l'obligation de tri des déchets organiques à partir du 1^{er} mai 2023, l'utilisation des poubelles rigides par les habitants pour la collecte des déchets ménagers, afin de lutter contre les sacs déchirés par des animaux sauvages, dispersés en cas d'intempéries, voire soumis à des actes de vandalisme.



Dans certains quartiers, les sacs blancs et/ou orange sont éventrés par des nuisibles (renards, rats, corneilles, etc.). Cela engendre des problèmes de propreté publique et des difficultés pour les équipes de collecte.

L'utilisation de poubelles rigides ou de petits bacs contribue à réduire de manière significative cette problématique.

Certaines communes, particulièrement en lisière de la Forêt de Soignes, distribuent déjà des corbeilles rigides pour les déchets ménagers. Dans le cadre de l'obligation du tri des déchets alimentaires à partir du 15 mai 2023, Bruxelles-Propreté distribue 100.000 bacs oranges dans toute la Région bruxelloise.

A partir du 1^{er} mai 2023, le tri des déchets alimentaires deviendra obligatoire à Bruxelles, comme partout en Europe. Cela permettra de valoriser ces déchets en les transformant notamment en engrais et en énergie 100% renouvelable pour cuisiner ou se chauffer. Pour accompagner les citoyens à ce changement, 100.000 bacs orange viennent d'être distribués par la Région bruxelloise sur tout le territoire.

En outre, certaines communes (dont Woluwe-Saint-Pierre, Watermael-Boitsfort) ont rendu obligatoire l'utilisation de poubelles rigides pour la collecte des sacs blancs.

A l'initiative de l'Agence Bruxelles-Propreté, de la [commune de Woluwe-Saint-Pierre](#) et de la [commune de Watermael-Boitsfort](#)

MESURE 25 (P.33)

Amplifier la communication sur la législation environnementale et intensifier le contrôle des contrats des déchets produits par les commerçants en vue d'améliorer la gestion des déchets et la propreté des rues commerçantes et ce, en collaboration avec les parties prenantes.



Dans le cadre de la vérification du respect de la législation environnementale relative aux déchets, des campagnes de contrôle de la production de déchets non-dangereux autres que ménagers ont été menées depuis une dizaine d'années en Région de Bruxelles-Capitale par l'Inspectorat de Bruxelles Environnement (plusieurs centaines de contrôles par an). Tout producteur de déchets professionnel à Bruxelles **est tenu de trier ses déchets** selon la réglementation en vigueur. Il doit également pouvoir prouver que ses déchets sont gérés correctement, c'est-à-dire qu'il doit **payer pour le traitement des déchets** qu'il produit et que **la traçabilité de la filière de gestion de ces déchets** doit être prouvée. Depuis 2022, une équipe de « **moniteurs de la gestion des déchets** » soutient le travail des inspecteurs de Bruxelles Environnement en procédant à des visites de sensibilisation du respect de cette législation. L'objectif en nombre de visites par an est estimé à plusieurs milliers. Ces visites complémentaires chez les producteurs de déchets non-dangereux autres que ménagers permettent de fournir une information précise auprès de nombre d'entre eux et nous fournis des données supplémentaires pour optimiser davantage nos contrôles.

Bruxelles Environnement, en partenariat avec FostPlus et Valipac, a mis en place le projet « Recycle BXL Pro ». Ce portail en ligne a pour objectif d'aider les professionnels à trouver toutes les informations nécessaires pour trier et gérer leurs déchets à Bruxelles. Diverses campagnes d'information et de sensibilisation ont été organisées.

Parallèlement, Bruxelles Environnement fournit un service d'aide et d'accompagnement aux producteurs de déchets non ménagers via le « facilitateur déchets de professionnels ». Celui-ci réalise des « audits déchets » lors desquels il rédige un diagnostic de la situation actuelle, des points forts et points d'amélioration. Il propose des pistes concrètes d'actions avec des conseils personnalisés pour optimiser la gestion des déchets et réduire la quantité de déchets produits. Un helpdesk est mis à disposition et vise à répondre aux questions des professionnels et fournir des exemples de bonnes pratiques, bons outils et contacts pertinents.

A l'initiative de [Bruxelles Environnement](#) et de [Fost Plus](#)



MESURE 29 (P.33)

Valoriser le végétal et les espaces verts dans l'aménagement des espaces publics tout en garantissant leur appropriation par la population, ainsi que leur entretien par BM afin de garantir un plus grand respect de ces lieux».



Dans la continuité de sa stratégie de déminéralisation de l'espace public, Bruxelles Mobilité a planté, durant l'hiver 2021 et 2022, près de 1550 nouveaux arbres, de 150 espèces différentes. De nombreux chantiers de verdurisation ont également été réalisés pour accroître la perméabilité des sols comme par

exemple le réaménagement de la zone verte à la fin de l'avenue Louise à hauteur de l'arrêt de tram Legrand. Ce projet constitue 20 arbres plantés, 900m² déminéralisés.

A l'initiative de [Bruxelles Mobilité](#)



MESURE 31 (P.34)

Mettre en avant et suivre les initiatives de développement de réseaux de toilettes et d'urinoirs publics sur le territoire bruxellois, et plus spécifiquement au niveau communal comme à l'initiative de la Ville de Bruxelles dans le cadre de son projet de « toilettes accueillantes ».

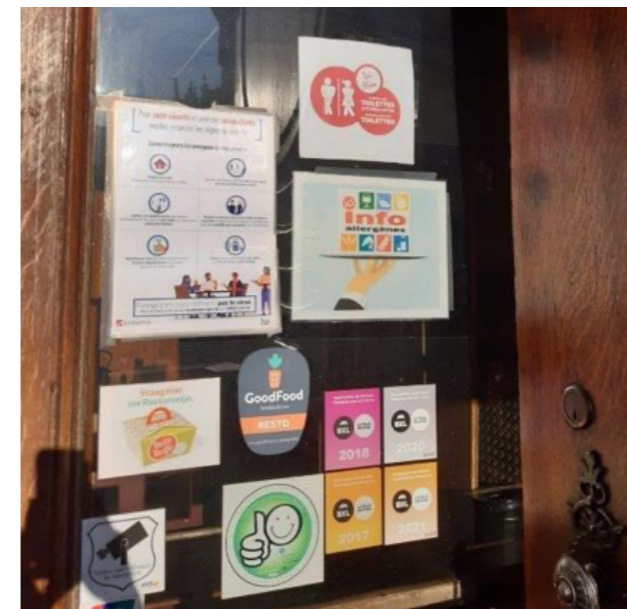


La ville de Bruxelles a lancé un « plan toilettes » en avril 2021 visant à créer un réseau de toilettes ouvertes au public et accueillantes.

Le réseau des toilettes accueillantes est un partenariat entre la Ville de Bruxelles et les commerces HoReCa (hôtels, restaurants, cafés) et des espaces culturels. Il permet d'offrir plus de toilettes accessibles au public dans un délai

relativement court. L'objectif du réseau est d'inviter les établissements à ouvrir gratuitement au grand public leurs toilettes sans obligation de consommation tandis que la Ville de Bruxelles accompagnera le commerçant en lui octroyant une prime pour l'utilisation et le nettoyage de ses sanitaires.

A l'initiative de la [ville de Bruxelles](#)



MESURE 35 (P.34)

Valoriser, en garantissant un encadrement des pouvoirs publics, l'expression urbaine via la réalisation de fresques murales dans une démarche d'appropriation de l'espace public et visant à réduire l'apparition de graffitis.



En mai 2022, Bruxelles Mobilité a lancé un appel à projets pour embellir une entrée du métro Rogier. Artistes, peintre, illustrateur... L'appel s'adresse à toutes les personnes majeures, individus ou collectifs, qui pratiquent l'art urbain mural. Le projet concerne le plafond de l'entrée de la station, actuellement une dalle de béton peinte en noire. Après une présélection, les projets retenus ont été soumis au vote du public pour prendre en compte l'avis des riverains et usagers.

Fin 2020, Infrabel a initié un projet local et transversal avec des artistes belges et deux classes de 3^e primaire, afin qu'ils réalisent des œuvres de street art sur les murs de couloirs souterrains remplaçant des passages à niveau à Jette et Ganshoren. Les réalisations hautes en couleur portent sur les thématiques de l'environnement, de la mobilité douce et de l'innovation.

A l'initiative de [Bruxelles Mobilité et Infrabel](#)



MESURE 41 (P.37)

Développer la consultation citoyenne via des enquêtes, l'organisation de forums et l'utilisation de plateforme numériques afin d'améliorer la connaissance des publics bruxellois et de faire remonter les idées citoyennes sur la propreté auprès des organismes publics. Partager les résultats de ces consultations entre acteurs du Conseil régional de la propreté urbaine.



La stratégie clean.brussels a bénéficié des apports et des visions de la population bruxelloise, à travers deux mécanismes de participation qui se sont déroulés au printemps 2022 :

- Dans un premier temps, une enquête a été largement diffusée sur les réseaux sociaux pour mesurer la sensibilité des habitants et usagers à la propreté publique. L'enquête en ligne a ainsi mobilisé 3.658 répondants.
- Dans un second temps, les participants à l'enquête ont eu l'occasion de s'inscrire à un forum de discussions pour approfondir la thématique.

La consultation citoyenne a permis d'améliorer la qualité du contenu de la stratégie grâce à une expertise collective de terrain des citoyens, et d'augmenter la cohésion sociale autour de la stratégie.

A l'initiative de [l'Agence Bruxelles-Propreté](#)



MESURE 44 (P.38)

Promouvoir l'amplification de l'utilisation par la population des canaux de communication pour le signalement des incidents de propreté dans l'espace public, par exemple via l'application mobile FixMyStreet ou le numéro gratuit 0800 des services de propreté de la Région de Bruxelles-Capitale.

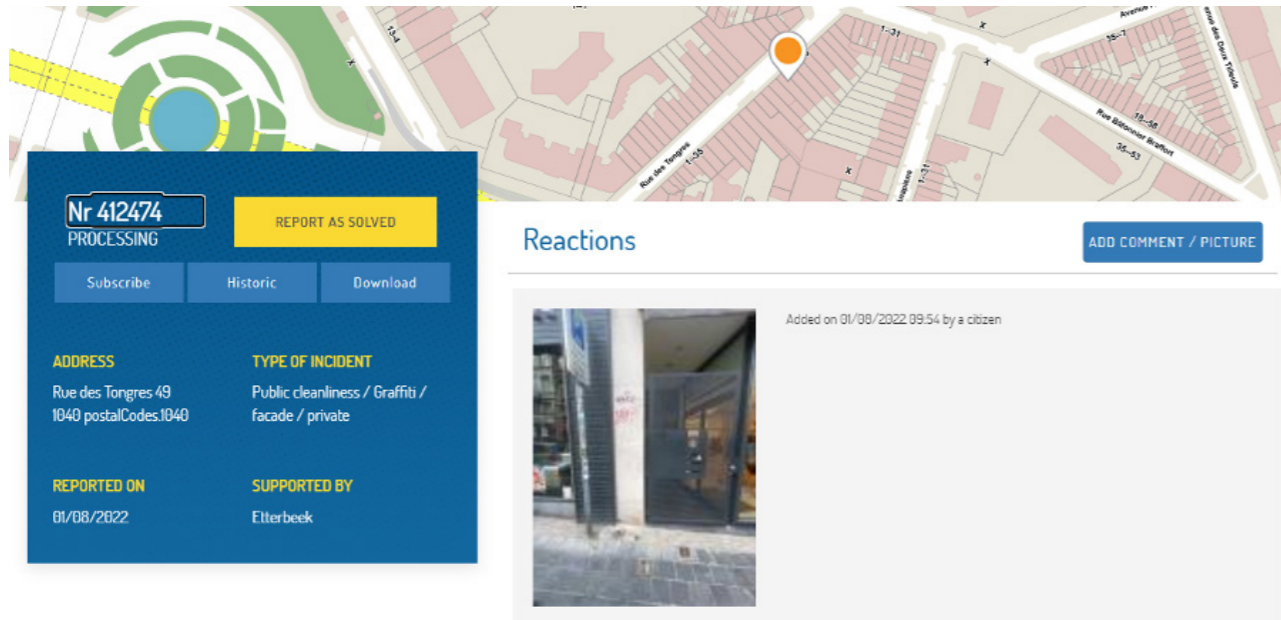


A l'ère de la digitalisation et du souhait d'un cadre de vie plus harmonieux, l'engagement citoyen doit pouvoir se manifester à travers des applications digitales accessibles directement sur leur smartphone. Dans le cadre de la propreté publique, FixMyStreet est l'application la plus connue. Cette application mobile rencontre plusieurs objectifs à savoir mobiliser les citoyens et rendre plus rapidement à des incidents dans l'espace public notamment en matière de

propreté. En 2021, sur les quelques 75.784 incidents signalés sur l'application, 83,94 % ont été résolus dans l'année.

D'autres canaux de communication existent, dont le 0800 de Bruxelles-Propreté et des services communaux. La promotion de ces outils est indispensable pour accroître leur utilisation par la population bruxelloise et améliorer ainsi la propreté des rues.

A l'initiative du [CIRB](#) et de [Bruxelles Mobilité](#)



MESURE 45 (P.38)

Inspirons le quartier – Thématique propreté



Avec l'appel à projets « Inspirons le Quartier » de Bruxelles Environnement, la Région bruxelloise a souhaité mettre en avant le lien entre l'environnement et la propreté urbaine.

A cet égard, depuis 2021, la thématique « propreté urbaine » a été ajoutée à cet appel à projets.

En 2021, elle a notamment soutenu le projet du collectif « Les compagnons du Logis Floréal ». Depuis lors, à la cité-jardin Floréal, l'objectif est de rendre le quartier plus propre en augmentant le nombre de poubelles via la fabrication, par les soins du collectif, de 5 poubelles publiques mobiles. Par ailleurs, des opérations de nettoyage avec les habitants du quartier sont organisées ponctuellement. Enfin, une dimension ludique et créative a été apportée au projet en mettant les enfants au cœur de la dynamique via la décoration de ces poubelles ayant la forme de maisons, en référence à l'architecture si particulière des cités-jardins.

Au total, en 2021, ce sont plus de 80 projets qui ont été soutenus grâce à « Inspirons le Quartier ».

Cinq de ces projets sont directement en lien avec la propreté urbaine :

- **Cureghem Propre** : Création d'une mascotte, conscientisation du quartier, ploggings, clean-up, cendriers à vote
- **Les Bal'Evere** : Rencontres citoyennes, clean-up
- **Le Logis Floréal** : Installation de poubelles mobiles décorées par les enfants
- **Collecteur collectif** : Focus mégots, organisation d'événements, clean-up, sensibilisation
- **La Belle Chaussée** : Création de fresques de fleurs sur les devantures des commerces pour éviter les tags, clean-up, atelier pédagogique mobile

A l'initiative de l'[Agence Bruxelles-Propreté](#) et de [Bruxelles Environnement](#)

MESURE 49 (P.39)

Renforcer le déploiement d'actions de terrain, notamment sur les marchés ou lors de grands évènements, pour éduquer et sensibiliser aux bons gestes de gestion des déchets (prévention, tri des déchets, propreté). Des initiatives sont en cours et seront amplifiées dans le futur.



L'Agence Bruxelles-Propreté met en place de nombreuses actions de terrain afin d'éduquer et sensibiliser la population au tri des déchets et au respect de la propreté publique.

Cette sensibilisation se traduit essentiellement par la participation aux grands événements organisés sur le territoire bruxellois, la sensibilisation au jet de mégot et la distribution de cendriers de poche, ou encore le soutien à des initiatives citoyennes en matière de nettoyage de quartiers via le programme #WakeUpCleanUp.

Actuellement, l'Agence Bruxelles-Propreté accompagne la population dans l'obligation du tri des déchets alimentaires à venir et en vigueur dès le 15 mai 2023. Ces actions de terrain sont donc essentiellement dédiées à la sensibilisation et à l'accompagnement du public vers ce changement, notamment via la distribution massive de conteneurs lors d'événements, ou sur des marchés et supermarchés.

Ces actions seront amplifiées dans le premier trimestre 2023.

A l'initiative de [l'Agence Bruxelles-Propreté](#)



MESURE 51 (P.39)

Renforcer l'utilisation des caméras comme moyen de lutte contre les actes de malpropreté, plus spécifiquement les dépôts clandestins, dans l'espace public, en collaboration avec les parties prenantes dans une logique de mutualisation de certains outils.



Les caméras de surveillance permettent de dissuader, de contrôler et aussi de sanctionner les auteurs de délits environnementaux sur des zones identifiées comme problématiques. Afin de lutter contre les dépôts clandestins, de nombreux acteurs publics font donc le choix de recourir à celles-ci. En Région de Bruxelles-Capitale, c'est notamment le cas de la majorité des communes mais aussi d'acteurs régionaux comme l'Agence Bruxelles-Propreté ou Safe.brussels.

Actuellement, l'Agence Bruxelles-Propreté fait usage de 6 caméras fonctionnelles et de 6 leurres. Les caméras fonctionnelles permettent de dresser entre 150 et 250 procès-verbaux par an. En 2023, Bruxelles Propreté souhaite augmenter ce nombre à 10. Quant aux leurres, s'ils ne permettent pas de sanctionner, ils conservent totalement leur effet dissuasif. Par ailleurs ils coûtent nettement moins d'argent aux pouvoirs publics, tant à l'achat qu'à l'usage.

Depuis peu, Safe.brussels propose de mettre des caméras à disposition de l'ensemble des acteurs de prévention et de sécurité de la Région. Ce système de mise à disposition temporaire, ainsi que le service de prétraitement des alertes, vise à couvrir les besoins des organisations régionales dans le cadre de leurs missions respectives. De la sorte, ce service permet de mutualiser la flotte de caméras et d'optimiser leurs utilisations. Actuellement, 15 caméras sont déployées sur le territoire. A terme, 48 caméras seront disponibles.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, un inventaire des caméras utilisées et disponibles sera dressé en vue de mutualiser les efforts fournis par les acteurs.

A l'initiative de [l'Agence Bruxelles-Propreté](#), les Communes et [Safe.brussels](#)

MESURE 53 (P.40)

Etudier et le cas échéant, mettre en place des peines alternatives qui sensibilisent aux enjeux de propreté publique comme des formations aux règles de gestion de déchets ou des expériences immersives comme la prestation citoyenne via la participation à un ramassage de déchets citoyen.



Les communes d'Auderghem et d'Ixelles ont, toutes deux, mis en place des alternatives aux amendes administratives pour certaines infractions relatives à la propreté, via la sensibilisation et la formation.

Auderghem propose une procédure de médiation entre le médiateur, un responsable du service propreté et le contrevenant. Cette procédure aboutit généralement à l'accomplissement d'une prestation réparatrice au niveau du service voirie/ propreté de la commune (4h en moyenne), durant laquelle le contrevenant accompagne un agent du balayage dans sa tournée quotidienne. Depuis la mise en place de ce projet en 2019, 101 contrevenants ont répondu favorablement à l'offre de médiation sur les 291 dossiers réceptionnés.

Ixelles propose une alternative sous forme d'une séance d'information. Cette séance de 3h permet d'échanger avec les participants sur les incivilités, de les conscientiser sur l'importance du tri (avec un rappel des règles) et de la gestion des déchets à travers différentes animations, d'insister sur leurs obligations et sur les services offerts par la Commune et la Région. En 2019, 126 personnes ont participé aux séances d'information et de sensibilisation sur les 192 constats d'infraction.

A l'initiative de la [commune d'Auderghem](#) et de la [commune d'Ixelles](#)



Photo d'une séance d'information donnée par la commune d'Ixelles.

MESURE 54 (P.40)

Communiquer davantage sur les sanctions prévues et appliquées, comme moyen de prévention, en cas de non-respect des règles de propreté urbaine dans l'espace public. Afficher, via différents outils, les montants des amendes au sein même des lieux problématiques afin de réduire les actes de malpropreté. En outre, afficher le nombre d'amendes déjà distribuées dans un lieu donné pour renforcer la perception de contrôles réels et fréquents par les pouvoirs publics».



La commune de Schaerbeek a lancé une campagne de sensibilisation, en 2021, contre les dépôts clandestins.

L'objectif de cette campagne était double :

- Rendre visible les déchets pour que heurter le regard ;
- Mettre le doigt sur le fait que le dépôts clandestin dans l'espace public est une infraction avec des conséquences importantes

Cette campagne de communication a repris les codes visuels des séries policières et a rendu les dépôts bien visibles avec peintures au sol et rubalise pour les faire sortir de la banalité et de leur invisibilité. Une vidéo a également été produite copiant des images de caméras de surveillance prenant en flagrant délit une camionnette déposant des déchets.

(<https://www.youtube.com/watch?v=ieQ-LFJzdII>)

A l'initiative de la [commune de Schaerbeek](#)



Photos prises par la Commune de Schaerbeek dans le cadre de la campagne de sensibilisation

Annexes

ANNEXE 1 Références bibliographiques

Site web

- * IBSA, « contexte démographique en Région de Bruxelles-Capitale », <https://ibsa.brussels/themes/population>



- * Bruxelles Environnement, « Parcs & Espaces verts » <https://be.brussels/culture-tourisme-loisirs/parcs-espaces-verts#:~:text=Bruxelles%20compte%20plus%20de%208000,10%20%25%20en%20centre%2Dville>



- * PYBLIK, « Typologie de quartiers », <http://www.publicspace.brussels/>



Rapports

- * IBSA de perspective.brussels (2021), « Évaluation de l'impact de la sensibilisation et des sanctions en matière de propreté (corbeilles, dépôts clandestins, cendriers) dans l'espace public sur les publics-cibles : rapport méthodologique », Note à usage exclusivement interne, IBSA ».

- * Bruxelles Sécurité et Prévention (2021) <https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2022-01/OBPS-opmaak%20FR-AS.pdf>



- * Plan de redéploiement de l'Agence Bruxelles-Propreté, https://www.arp-gan.be/images/upload/files/BruxellesProprete_PlanRedeploiement_FR.pdf



- * Rapport annuel de l'Agence Bruxelles-Propreté, [https://www.arp-gan.be/images/upload/files/Rapport_annuel_2020_FR\(1\).pdf](https://www.arp-gan.be/images/upload/files/Rapport_annuel_2020_FR(1).pdf)



- * Dedicated (2020), Étude sur les opinions et les comportements des Bruxellois pour la résilience de leur ville dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

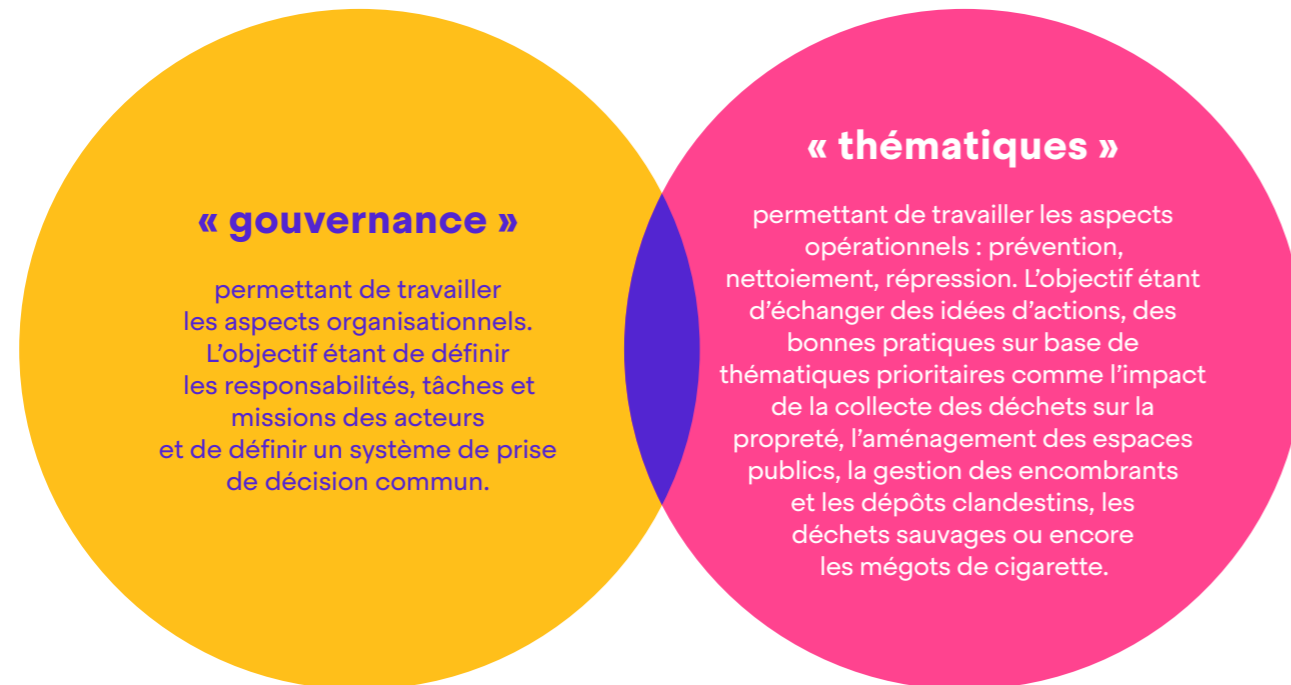
https://cdn.bosa.belighted.com/bosa-cities/uploads/decidim/attachment/file/168/Bruxelles_r%C3%A9siliente_post_Covid-19_-_Pr%C3%A9sentation_finale_-_02.09.20.pdf



ANNEXE 2

Détails sur le processus de co-construction de la Stratégie de propreté urbaine

Neuf groupes de travail – les « Agoras » – ont été organisés durant l'année 2021. Ces agoras ont été de deux types :



Dès septembre 2021, des « pièces à casser » ont ensuite été proposées aux participants sur la vision à l'horizon 2030 de la propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale et les questions de prévention, de nettoyage et de répression. Cette méthodologie a permis de converger vers l'élaboration d'une proposition de stratégie urbaine en deuxième partie d'année.

Une multitude d'acteurs ont participé sur base volontaire à ces rencontres (des acteurs du secteur public, privé ou associatif, comme des experts de la propreté urbaine et de l'environnement, des acteurs de la prévention, de la gestion des déchets, de la répression mais aussi des associations et des citoyens).

Cette communauté a, au fil des agoras, réfléchi, envisagé, construit les réponses collectives aux constats, et aux problématiques de propreté urbaine. Cette période fut aussi l'occasion pour les acteurs

présents de créer des connexions et de faire connaissance, ainsi que de mieux comprendre les compétences des uns et des autres. En effet, aucun cadre structuré et formel ne permettait précédemment à ces acteurs d'interagir entre eux.

En outre, il a été souhaité de parler de la propreté « urbaine » et non de propreté « publique ». En effet, il est essentiel de réfléchir de manière transversale et globale aux outils, processus, moyens et acteurs à impliquer pour que la Région de Bruxelles-Capitale, un milieu urbain, soit perçue comme une ville propre. Il ne s'agit pas juste d'assurer le nettoyage du domaine public ou la vidange des corbeilles, ce que la notion de propreté « publique » laisse entendre. Le nettoyage des espaces est certes un axe important du service public, mais il est nécessaire de développer une vision plus transversale et holistique.

ANNEXE 3

Témoignages des participants

Le processus de co-construction a été vécu par des acteurs dont les témoignages sont repris ci-dessous afin de souligner la pertinence du cheminement de cette première stratégie bruxelloise en matière de propreté urbaine. Cette stratégie est amenée à vivre et à évoluer en fonction des avancées de terrain et du contexte bruxellois en continuel changement.

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

« Les interactions et les échanges ont permis « un pont de connaissances » entre acteurs, dispositifs et démarches existantes. Ce genre de démarche permet une mise en contact entre différents acteurs qui nourrit le travail de recherche d'institutions comme l'IBSA. »

Service propreté de la commune de Koekelberg

« Nous ne sommes jamais seuls à faire face à des problèmes de propreté urbaine et le travail intra-communautaire est un réel outil pour trouver des solutions innovantes. Il faut poursuivre la tenue de groupes de travail entre communes dans le futur car les échanges sont porteurs de co-apprentissage, de cohérence et de mutualisation des idées et des solutions. Les dynamiques d'échange apportent une réponse à une problématique commune : la communication »

Fost Plus

« Ce processus a été le lieu et le cadre d'échanges entre les acteurs publics et privés, échangeant grâce à un processus d'intelligence collective. La propreté urbaine est transversale, elle suscite une implication citoyenne. Elle est un élément important du cadre de vie qu'il est important de préserver. »

Citoyenne

« La propreté urbaine ne doit pas être une préoccupation sociétale secondaire et nécessite une vision systémique de la société. Ce processus était un ensemble de rendez-vous incontournables qui m'ont permis de mieux comprendre comment fonctionnent les différentes institutions, que la coopération avec les acteurs politiques est possible et que la voix des habitants a de la valeur. »

WalloniePlusPropre

« Le processus de co-construction est un outil remarquable, porteur d'une diversité des acteurs qui ont pris part au processus. Le maintien d'une dynamique de participation sur une longue durée est un challenge relevé et il est important de continuer dans le futur. Par ailleurs, la diversité des approches sur mesure pour répondre à la multitude des problématiques liées à Bruxelles est un élément fondamental pour avancer avec cohérence. »

ANNEXE 4

Liste des acteurs invités à participer au processus de co-construction

Les principaux acteurs publics impliqués dans les missions de propreté sur le territoire bruxellois sont plus particulièrement présentés ci-dessous afin de dresser un panorama de leurs rôles en la matière.

L'acteur régional public de la propreté est **Bruxelles-Propreté** (ABP). Il agit comme acteur responsable de la collecte et du traitement général des déchets ménagers ou assimilés (sacs blancs, bleus, jaunes, orange et verts), de l'entretien et la vidange des bulles à verre et, des collectes des encombrants, ainsi que comme responsable des cinq Recyparks régionaux et de mini-Recyparks mobiles, en collaboration avec les communes. Une annexe détaille ces actions.

Au niveau du nettoyage des voiries et de l'élimination des dépôts clandestins, l'Agence Bruxelles-Propreté est en charge des voiries régionales et supra-communales représentant un total de 426 km en distance axiale. Le service « Nettoyement » est composé de plus de 600 collaborateurs.ices et dispose de moyens logistiques importants. Il s'agit du balayage des rues, de la vidange des corbeilles (plus de 5.000), du curage des avaloirs (plus de 15.000). Les corbeilles présentes sur les voiries régionales sont vidangées quotidiennement par Bruxelles-Propreté, dans le cadre des tournées des balayeurs ou de tournées spécifiques. Pour les endroits les plus fréquentés, les vidanges se font plusieurs fois par jour au besoin. Bruxelles-Propreté se charge également de la réparation et du remplacement de certaines¹ corbeilles sur les voiries régionales lorsque nécessaire.

Bruxelles-Propreté exerce en outre une activité commerciale distincte de son service public en proposant, via la conclusion d'un contrat d'enlèvement spécifique, un service payant de collecte des déchets dits « commerciaux » d'entreprises, de commerçants, d'associations ou encore d'écoles qui en font la demande. Bruxelles-Propreté facture, par ailleurs, des services de nettoyage des voiries sous contrat dont la gestion n'est pas du ressort de l'Agence, notamment après certains marchés ou événements spécifiques. L'Agence **sensibilise, informe et éduque**, via notamment la cellule « Pédagogie et

communication de terrain », plusieurs publics-cibles aux règles de gestion des déchets et de la propreté urbaine via divers moyens, outils et canaux de communication. Elle est, via son service « **Recherche et Verbalisation** » qui compte une vingtaine d'agents, également sanctionnateur pour les actes de malpropreté commis dans la rue et pour les infractions environnementales.

La présente Stratégie de Propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale s'inscrit dans le cadre du **plan de redéploiement de Bruxelles-Propreté**. Ce plan « UP! » dresse les grandes étapes concrètes à franchir d'ici 2023, dont la nécessité a été mise en avant par trois audits et des analyses internes. En se renforçant, Bruxelles-Propreté pourra encore mieux répondre aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques auxquels notre Région fait face, ainsi que l'ensemble de notre planète.

Ce plan transversal touche l'organisation Bruxelles-Propreté dans toutes ses dimensions, de l'opérationnel aux interactions avec les communes, en passant par l'image véhiculée auprès de la population, de la société civile et des médias.

Les services de propreté des **19 communes bruxelloises** assurent le travail de nettoyage, la vidange des corbeilles, l'emplacement de corbeilles ou encore l'enlèvement des dépôts clandestins sur les voiries et les espaces communaux, notamment les parcs communaux. Les communes sont donc responsables de la propreté de près de 80 %² des voiries de la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque commune doit donc s'occuper de l'organisation du balayage, de l'installation et la vidange des corbeilles ainsi que de l'entretien de ses infrastructures (IBSA, 2021). Ainsi, pour limiter l'apparition de dépôts clandestins, certaines communes proposent un accès à un parc à conteneurs pour leurs habitants. D'autres organisent des déchetteries mobiles ou proposent des collectes d'encombrants à domicile. Certaines communes mettent en place des caméras de surveillance fixes et mobiles afin d'identifier les contrevenants.

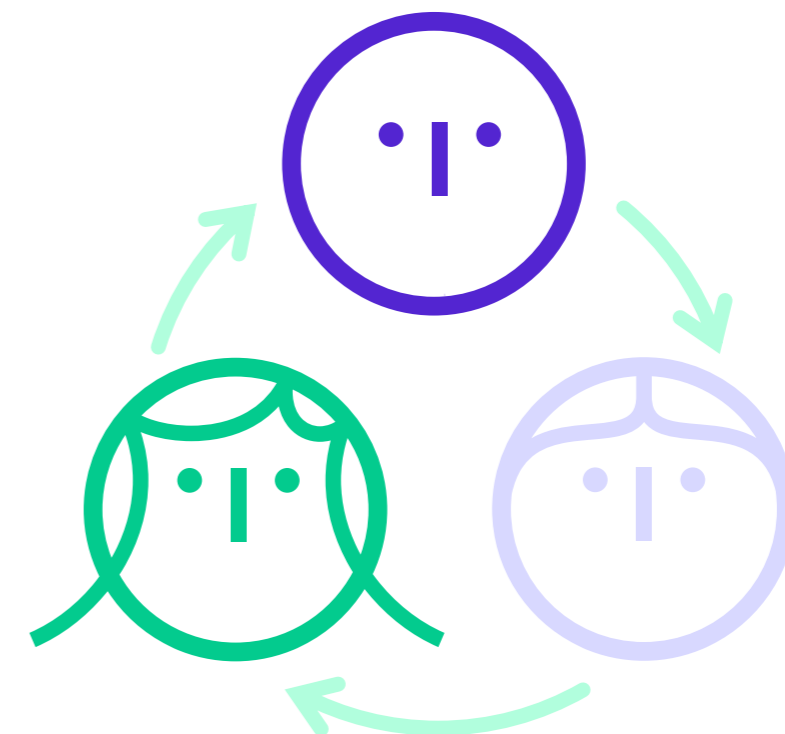
Les communes sont donc aussi compétentes pour sanctionner les délits de malpropreté. Des agents constatateurs qui rédigent les PV-constats interviennent au niveau des zones de police ainsi qu'aux niveaux régional (Bruxelles-Propreté, Bruxelles Environnement...) et communal (IBSA, 2021).

Les communes élaborent de nombreuses actions d'information et de sensibilisation auprès de divers publics-cibles (pour les nouveaux arrivants, au sein des écoles, dans l'espace public,...). D'autres acteurs publics interviennent en matière de propreté, comme **Bruxelles Environnement** qui entretient et nettoie les espaces verts régionaux, inspecte les entreprises actives sur le territoire régional quant au respect des obligations de disposer d'un contrat conforme en matière de tri et de gestion des déchets (législation environnementale)³, sensibilise aux pratiques « Zéro déchet » et au tri des déchets ménagers, travaille à la transposition de directives européennes comme la Directive « Single Use Plastic » ou encore veille à la bonne mise en œuvre du principe de responsabilité élargie des producteurs (REP). **Bruxelles Mobilité** intervient pour l'entretien de certains espaces verts, des sites propres de la STIB, des infrastructures présentes sur les voiries régionales (bancs, corbeilles, avaloirs...). Plus spécifiquement, Bruxelles Mobilité est en charge de l'installation et

de la réparation de certains types de corbeilles sur les voiries régionales. Le CIRB est gestionnaire de l'application mobile « FixMyStreet », qui fait le relais des problèmes de propreté, entre autres vers les communes et l'Agence Bruxelles-Propreté.

Le choix des matériaux et la disposition des infrastructures relèvent du gestionnaire de voirie : Bruxelles Mobilité pour les voiries régionales et les communes pour les voiries communales. Deux autres administrations interviennent également dans le choix des infrastructures et du mobilier urbain : **URBAN.Brussels**, notamment via la délivrance des permis d'urbanisme et **Bruxelles Prévention et Sécurité**, qui intervient pour le volet sécuritaire de l'aménagement de l'espace public et du mobilier urbain. En outre, l'administration souhaite actuellement intensifier sa collaboration avec les communes et l'Agence Bruxelles-Propreté dans le cadre de la lutte contre les dépôts clandestins via notamment la mutualisation de certains outils tels que les caméras de surveillance.

Les acteurs ayant un lien direct et indirect avec la propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale sont listés ci-dessous. La liste d'acteurs sera mise jour au moment de la mise en œuvre du plan stratégique « clean.brussels », lors de l'identification des pilotes d'actions.



¹ Bruxelles-Propreté se charge de l'installation et de l'entretien des corbeilles de type Vigipirate sur voiries régionales, ainsi que de la réparation des corbeilles de type « A1 » sauf en ce qui concerne l'ancrage au sol. Les réparations ou remplacements des autres types de corbeilles sont effectués par Bruxelles Mobilité.

² En nombre absolu de voiries, les communes nettoient 84,2 % des voiries de la Région. En longueur de voiries (Km), cette proportion est de 77,4 % des voiries de la Région.

³ Pour plus d'informations concernant l'obligation autour de la gestion de ces déchets : <https://recyclebxlpro.be/fr/faq/>

Niveau européen

* Zéro Waste Europe

- <https://zerowasteurope.eu>

* AVPU

- <http://avpu.fr/>
- Association des villes pour la propreté urbaine

* ACR+

- <https://acrplus.org/fr/>

Niveau fédéral

* Régie des Bâtiments

- Entretien des bâtiments : nettoyage des tags et des insalubrités

* Beliris

- Réalisation des projets de construction, de rénovation et de restauration : espaces verts, revitalisation des quartiers, revêtement des places, etc.

* SNCB

- Propreté des trains, des gares et de ses véhicules
- Campagnes de sensibilisation à la propreté publique
- Poubelles de tri
- Amendes administratives en cas de non-respect des règles

* INFRABEL

- Société de droit public gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge
- Nettoyement de certains espaces comme les passages souterrains, parkings, etc.

* IBZ Sécurité et Prévention

- Amélioration de la sécurité des citoyens
- Caméras de surveillance dans l'espace public
- Encourager les citoyens à adopter eux-mêmes des mesures pour accroître leur sécurité

Niveau régional

* Bruxelles Mobilité

- Nettoyement des tunnels régionaux
- Vérification du bon écoulement des eaux dans les avaloirs au cas où l'Agence Bruxelles-Propreté serait en incapacité de répondre à cette tâche
- Installation de dispositifs fixes tels que les poubelles publiques dans le sol, en collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté
- Aménagement des places et voiries

* Sibelga

- Nettoyement des installations électriques

* Bruxelles Environnement

- Gestion des parcs et espaces verts régionaux
- Sensibilisation à des thématiques en lien avec l'environnement, le tri des déchets, le « zéro déchet », etc.
- Éducation relative à l'environnement
- Appel à projets « Inspirons le quartier »
- Contrôle et verbalisation : inspection déchets et réglementation pour les contrats commerciaux

* Bruxelles Prévention et Sécurité

- Coordonner la prévention et la sécurité en RBC

- Assister les acteurs concernés pour garantir au mieux la sécurité des Bruxellois.es et de toutes celles et ceux qui visitent la Région

* École Régionale d'Administration Publique (ERAP)

- Organise des formations pour les travailleurs des services publics locaux et régionaux et des organismes exerçant des missions d'utilité publique au sein de la RBC
- Formation des agents verbalisateurs d'actes de malpropreté

* Visit.Brussels

- Réalisation de campagnes de sensibilisation (propreté) à destination des touristes
- Monuments & Sites (**patrimoine.Brussels**)

* L'Agence Bruxelles-Propreté

RÔLE PRÉVENTIF, RÉACTIF ET RÉPRESSIF :

- Nettoyement des voiries régionales : enlèvement dépôts clandestins, balayage, vidange des poubelles, curage des avaloirs
- Collecte des déchets ménagers à domicile en sacs ou conteneurs
- Recyparks et de parcs mobiles à conteneurs pour la population bruxelloise
- Enlèvement gratuit de 3m³ par an et par ménage pour les encombrants
- Sensibilisation aux gestes de tri, au respect du travail des agents et à la propreté publique
- Service de « Recherche et de verbalisation » pour les infractions en matière de propreté
- Soutien logistique et matériel aux initiatives citoyennes de ramassage de déchets dans l'espace public
- ...

* RECY K – BXL COMPOST

* BXL ENERGIE, dont Recyclis

* STIB -TEC – De Lijn - Flixbus

- Propreté des véhicules, des métros et pré-métros
- Campagnes de sensibilisation à la propreté
- Amendes administratives en cas de non-respect des règles

* Port de Bruxelles

- Nettoyement des déchets en surface du canal à l'aide de bateaux
- Campagnes de sensibilisation aux questions de propreté

* Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) – PERSPECTIVE

- Mandaté par la Région en décembre 2019 pour évaluer les politiques de propreté publique.
- Collecte, traite, analyse et diffuse les statistiques publiques bruxelloises
- Mène des analyses socio-économiques et soutient le Gouvernement dans l'évaluation des politiques

* Acteurs du sans-abrisme et de la santé

* HUB

* FINANCE. BRUSSELS

* INNOVIRIS

* PERSPECTIVE (IBSA)

* CITYDEV

* BRUSAFE

* BRAVVO

- service de prévention de la Ville de Bruxelles, en charge de la lutte contre l'exclusion sociale et le sentiment d'insécurité

* VIVAQUA

- la production et la distribution d'eau potable, la gestion des réseaux d'égouttage et la lutte contre les inondations en Région bruxelloise

* Société d'aménagement urbain

* Coordination Senne

* Bruxelles résilience

* Donuts Bruxelles

* BE WaPP

* Mooimakers

* Urban

* BPS

Niveau communal

* 19 communes bruxelloises

RÔLE PRÉVENTIF, RÉACTIF ET RÉPRESSIF :

- Nettoyement des voiries communales : enlèvement dépôts clandestins, balayage, vidange des poubelles, salubrité et hygiène publique.
- Parcs à conteneurs mobiles dans les quartiers en collaboration avec Bruxelles-Propreté
- Achat et installation de mobilier urbain pour la propreté
- Sensibilisation aux gestes de tri et de propreté publique
- Sanctions administratives communales (SAC) ou taxe communale salissure

* Gardiens de la Paix

- Utilisation de l'application FixMyStreet (pour certain.e.s)
- Distribution de cendriers de poche et sensibilisation sur le terrain aux gestes de propreté

* Zones de Police

- Utilisation de l'application FixMyStreet (par certaines zones)
- Contrôle et verbalisation des actes de malpropreté en collaboration avec les communes et la Région

* Brulocalis

- Aider les 19 communes bruxelloises à remplir leurs missions au service des citoyens

* Citoyens, initiatives citoyennes, comités de quartiers, associations de commerçants

- Ces acteurs s'impliquent via différents outils aux questions de propreté publique
- Sensibilisation, organisation de « CleanUp », etc.
- Soutien matériel, humain et logistique de la part des communes et de l'Agence Bruxelles-Propreté

* Brussels Major Events

- Cellule événementielle qui organise des événements en espace public, pour la plupart gratuits, pour la Ville de Bruxelles et pour d'autres institutions publiques.

* Recycleries communales

Secteur associatif

* Fédération RESSOURCES (Oxfam, Petits Riens,...)

* Acteurs et associations socio-culturels

- Information et sensibilisation au sein de leur communauté

* Initiatives citoyennes de sensibilisation aux enjeux de la propreté urbaine

Secteur privé

* Commerces et grandes surfaces

* FostPlus, Comeos & Fevia

* RECUPEL, BEBAT...

* Denuo

* Suez

* UCM, BECI

* Cigaretteers



ANNEXE 5

Les sciences comportementales pour innover dans la lutte contre la malpropreté

Face à des défis tels que l'accroissement de la population urbaine et à l'actuelle prise de conscience écologique, la Région de Bruxelles-Capitale peut jouer un rôle important et optimiser ses opérations en dépassant l'utilisation d'outils traditionnels et en adoptant une approche innovatrice et impactante fondée en partie sur les sciences comportementales. C'est pourquoi la priorisation des mesures de cette stratégie s'est basée sur le savoir scientifique en la matière.

Sciences comportementales

Les sciences comportementales permettent d'analyser et d'influencer les actions et décisions des individus. Elles consistent à comprendre comment les gens se comportent réellement, prennent des décisions et réagissent à des programmes tels que ceux mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale. Elles permettent de diagnostiquer les barrières aux bons gestes de propreté et d'identifier les interventions pouvant aider les usagers à mieux se comporter dans l'espace public.

Pertinentes pour la propreté urbaine

« Ah, si seulement les gens savaient, alors ils feraient les bons choix ».

Cette approche est remise en question depuis quelques années et les études scientifiques continuent de montrer qu'informer et sensibiliser ne suffit pas à changer les comportements, que les gens soient intéressés ou non par le sujet, et ce même malgré des attitudes et intentions positives.

Certes, les techniques traditionnelles comme la sensibilisation et la répression restent d'actualité. Mais les sciences comportementales en montrent les limites et apportent des outils complémentaires. Elles nous permettent de mieux tenir compte de l'ensemble des facteurs influençant les comportements liés à la propreté et aux déchets dans l'espace public, à savoir :

* Les facteurs contextuels

les comportements dépendent largement du contexte immédiat dans lequel ils ont lieu. Par exemple, une personne bien intentionnée pourrait tout de même jeter son déchet au sol s'il n'y a pas de poubelle à proximité..

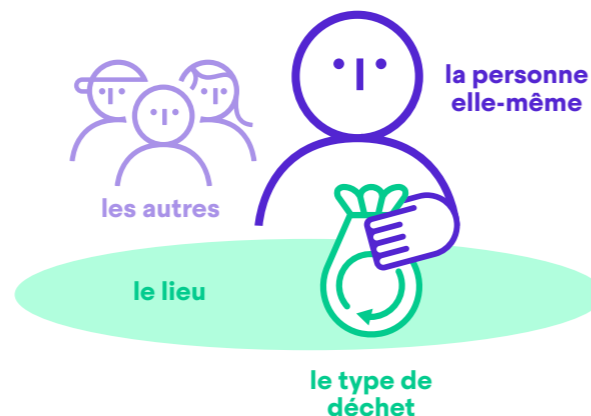
* Les facteurs sociaux

les comportements d'une personne sont fortement influencés par les actions ou le regard des autres, même si ce processus n'est pas conscient. Par exemple, être entouré d'autres personnes au parc va agir comme une forme de pression sociale et inciter à jeter correctement ses déchets.

* Les facteurs personnels

des intentions en passant par les habitudes, de nombreux facteurs propres à la personne vont également guider ses comportements. Par exemple, croire qu'un trognon de pomme, parce qu'il est biodégradable, n'est pas un déchet va inciter davantage à jeter ce trognon. Ou encore, de nombreux fumeurs jettent leur mégot au sol sans même conscientiser ce geste.

Ce « système » d'influences est à considérer comme un tout et non comme des éléments indépendants, en particulier lorsqu'il s'agit de mettre des solutions en place. Par exemple, une intervention comme marquer au sol un 'coin fumeur' aux arrêts de tram va également avoir comme effet d'augmenter la pression sociale sur les fumeurs à respecter ce marquage.



Encourager les bonnes habitudes

Utiliser les sciences comportementales sur la durée permet non seulement de changer les comportements mais aussi d'accompagner les usagers et les usagères dans l'instauration de nouvelles habitudes. 44 % de nos comportements quotidiens sont habituels, c'est-à-dire qu'ils s'effectuent de manière inconsciente et automatique. Parmi ces comportements, on trouve le tri et la gestion des déchets à la maison ou la propreté dans l'espace public.

ANNEXE 6

Résultats de l'enquête citoyenne

* Enquête en ligne entre le 16 mars et le 30 avril 2022.

Invitation largement diffusée sur les réseaux sociaux en direction des habitants, usagers et visiteurs de la Région bruxelloise.

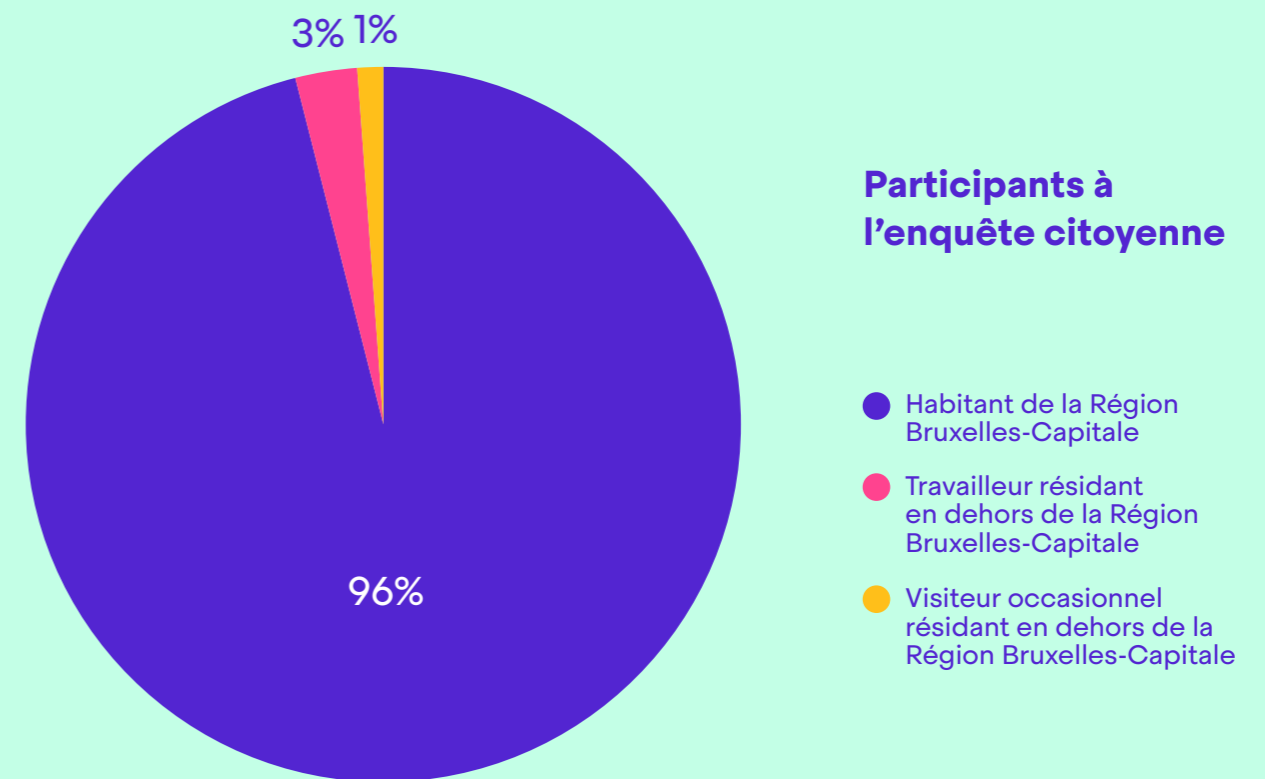
Une trentaine de questions fermées ont été soumises aux répondants pour mesurer leurs perceptions de la propreté publique en Région bruxelloise, et leurs priorités.

Grâce à l'utilisation de différents canaux de communication, l'enquête en ligne a mobilisé **3.658 répondants** (dont 2.913 personnes qui l'ont complétée intégralement : **8 % de néerlandophones, 25 % d'anglophones, 67 % de francophones**).

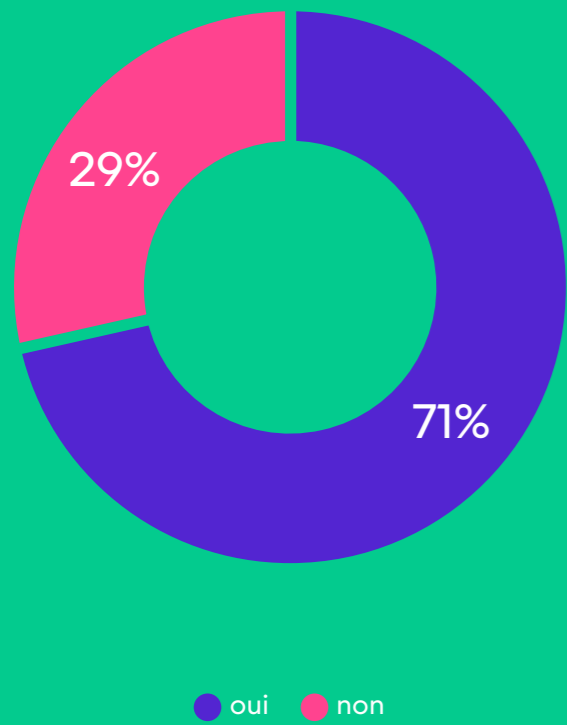
Marge d'erreur de **3 %**

À la fin de ce questionnaire, les répondants ont eu l'occasion de partager leurs suggestions pour améliorer la propreté publique en Région de Bruxelles-Capitale.

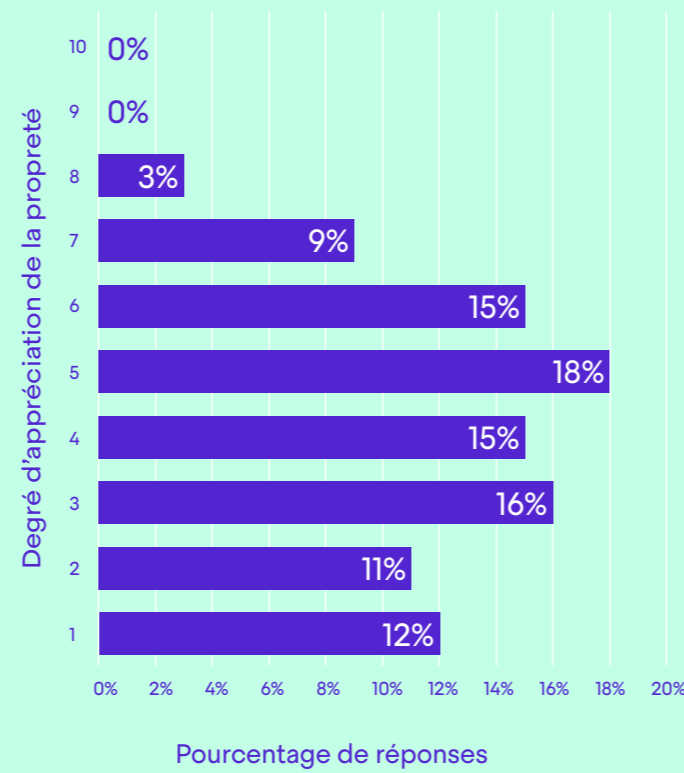
Ils pouvaient aussi exprimer leur souhait de participer à deux demi-journées de forum d'enrichissement des résultats de l'enquête.



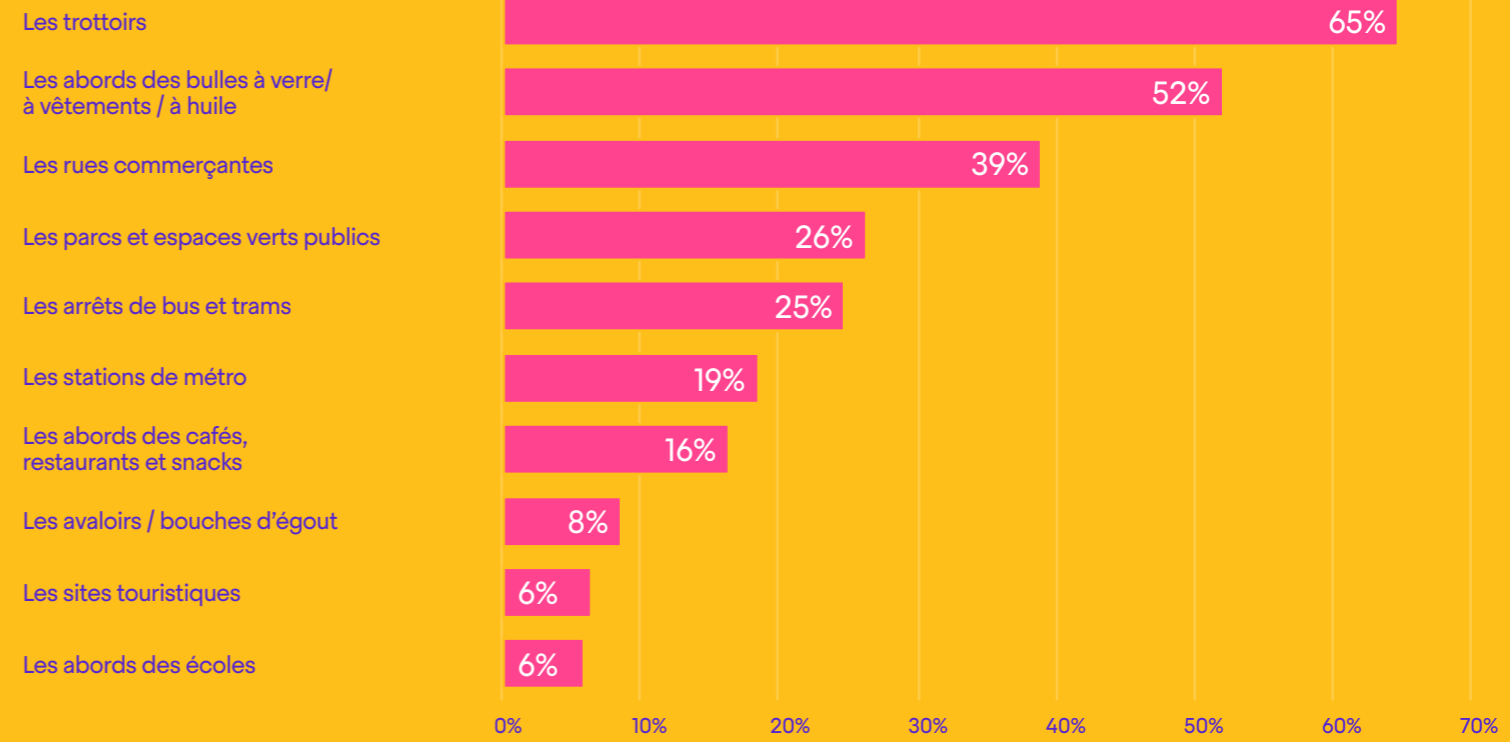
Pensez-vous que la Région de Bruxelles-Capitale est une région agréable à vivre ?



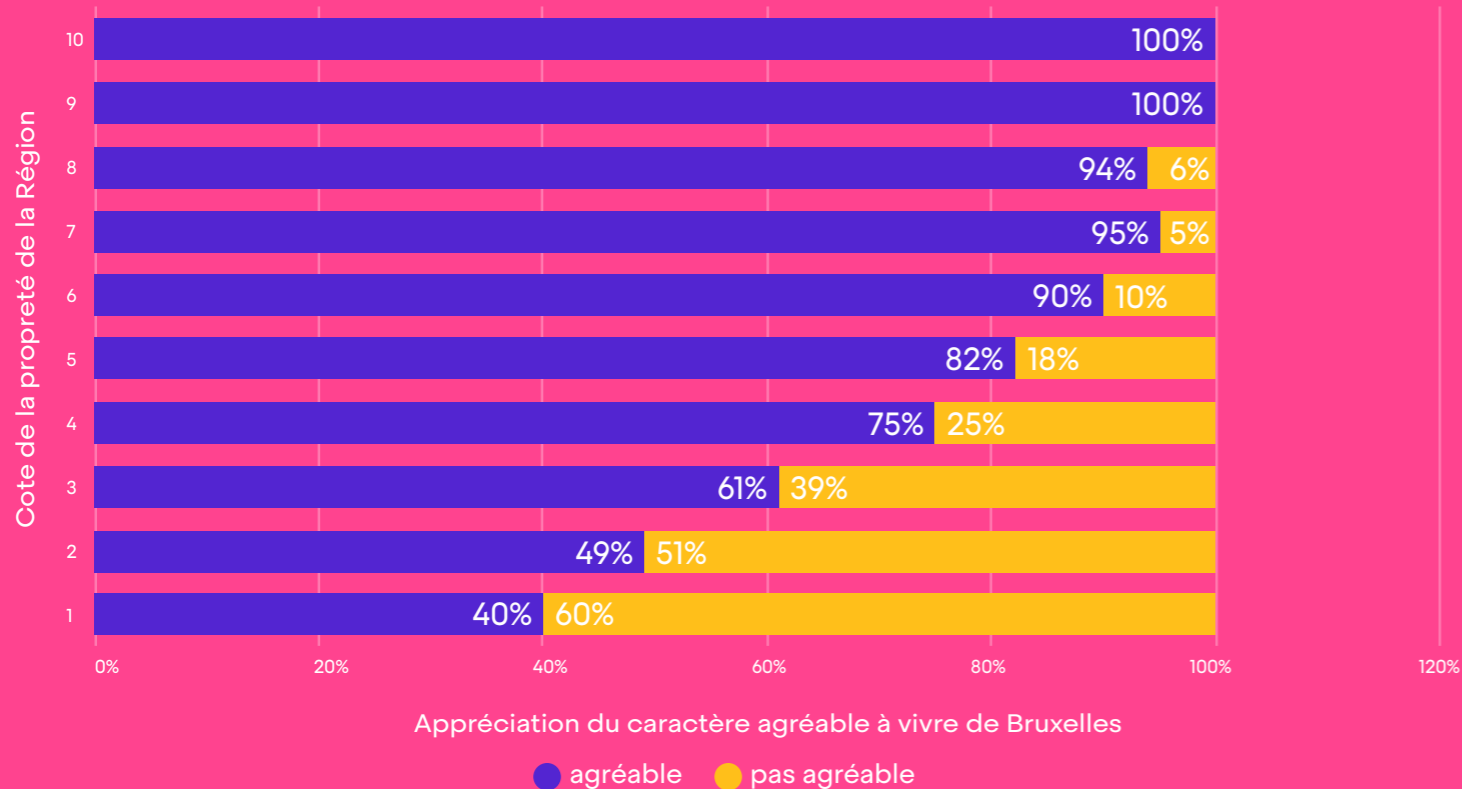
Sur une échelle de 1 à 10, comment jugez-vous la propreté de la Région Bruxelles-Capitale ?



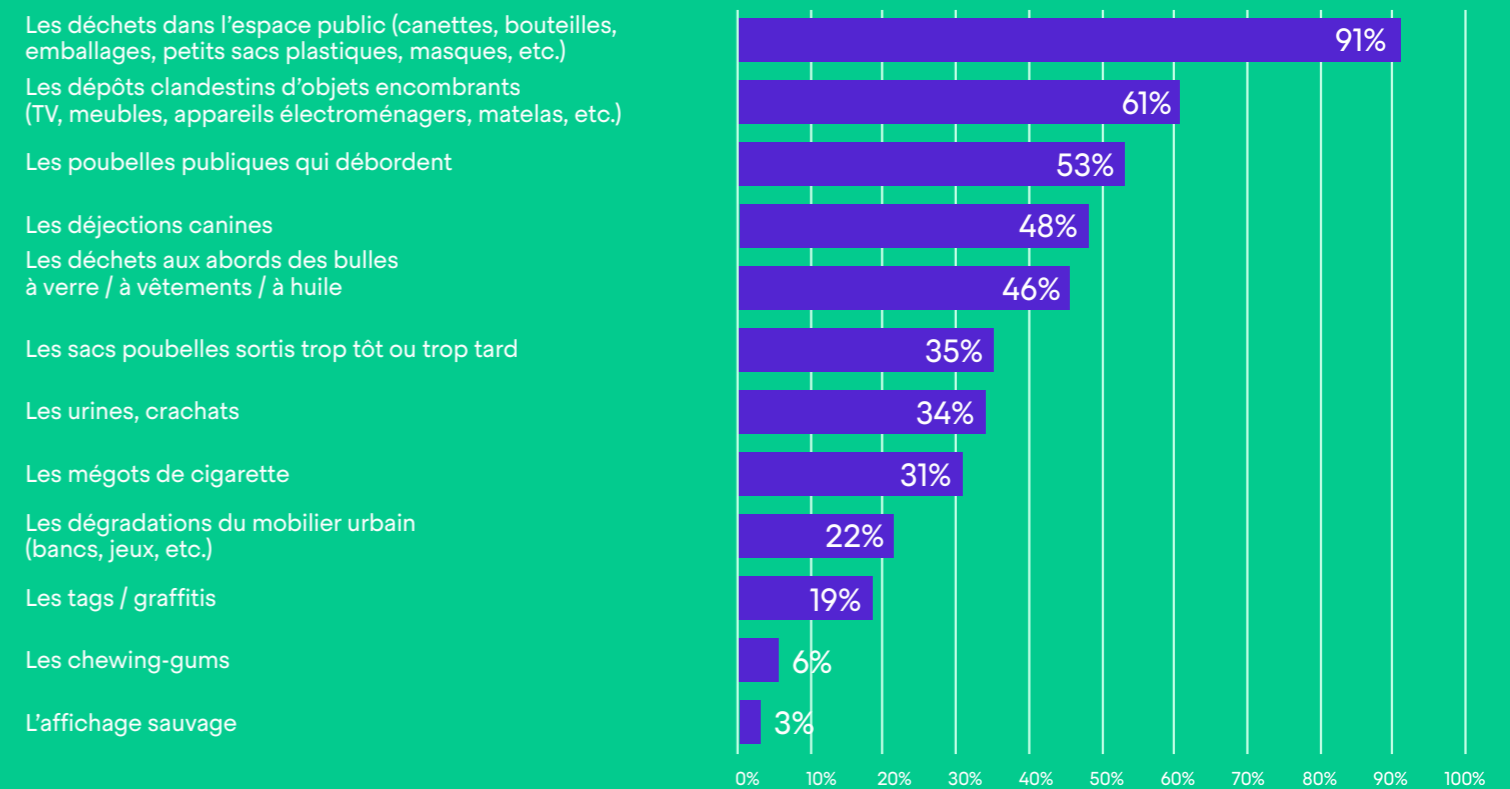
Sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale, quels sont les 3 types de lieux qui sont le plus touchés par les problèmes de propreté publique ?



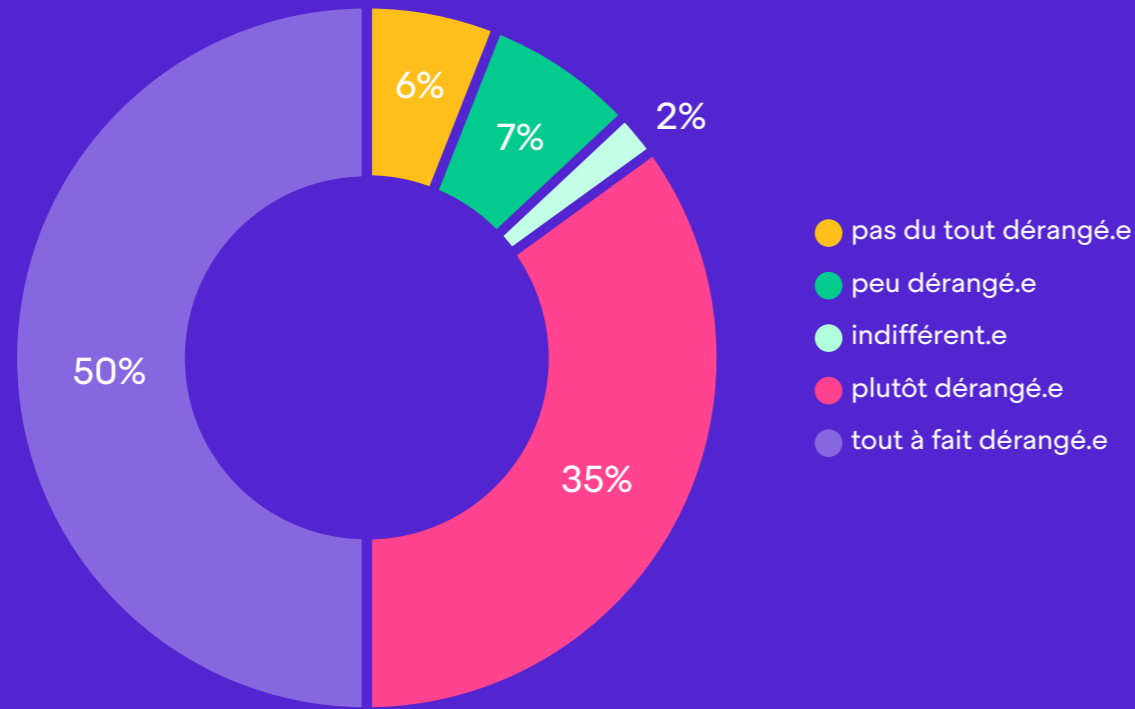
Appréciation de la propreté selon le jugement sur le caractère agréable à vivre de la Région de Bruxelles-Capitale



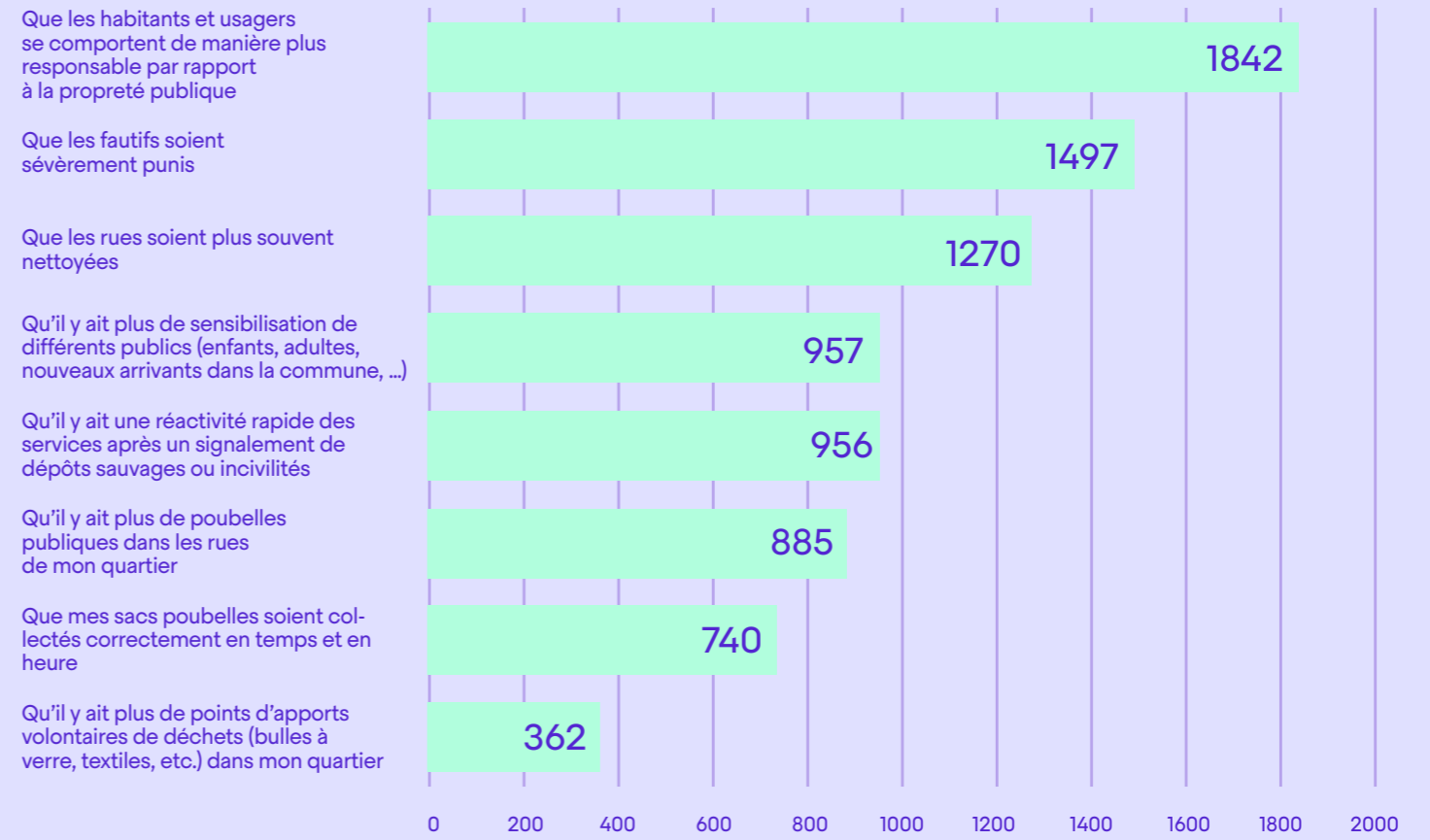
Lorsque vous vous promenez dans les rues de la Région Bruxelles-Capitale, quels sont les 5 signes de malpropreté qui vous dérangent le plus ?



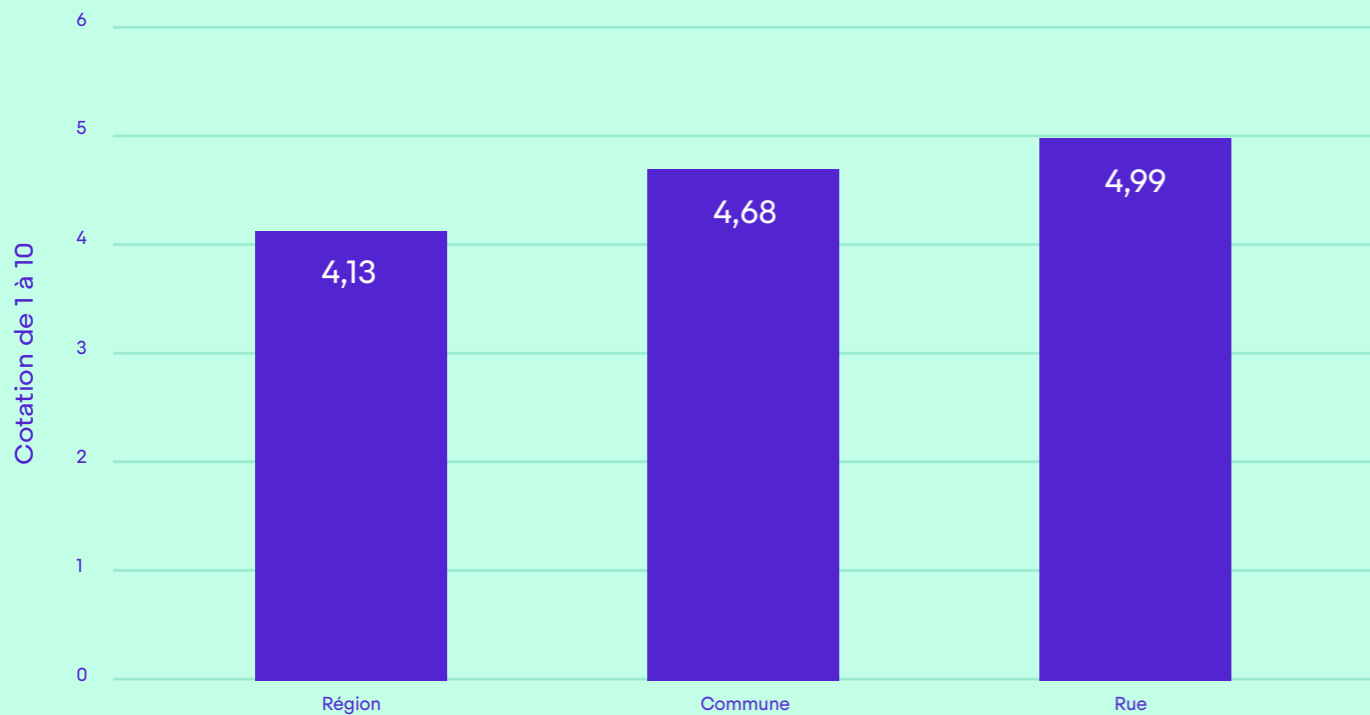
Dans quelle mesure êtes-vous dérangé(e) par la malpropreté ?



Quel est votre top 3 des préoccupations en matière de propreté publique ?



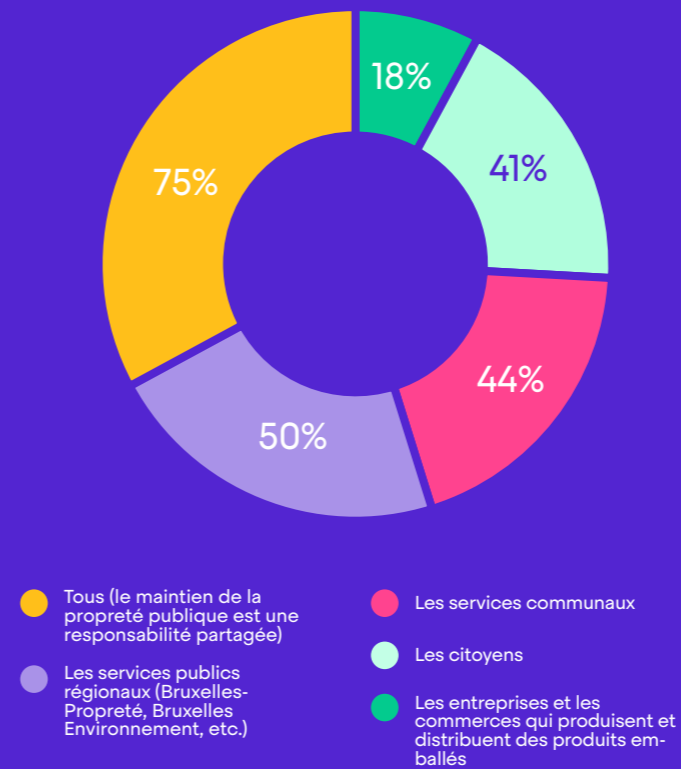
Appréciation de la propreté publique de la Région, de sa commune, de sa rue



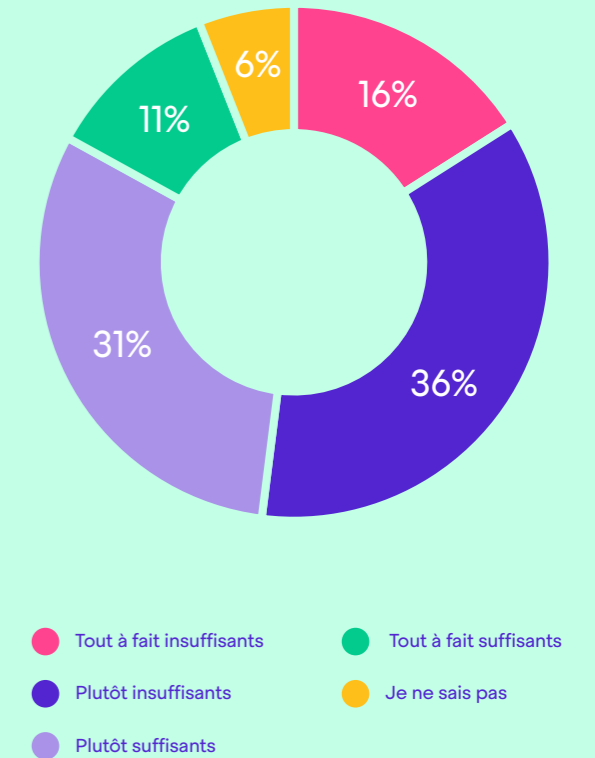
Appréciation moyenne de la propreté publique

80

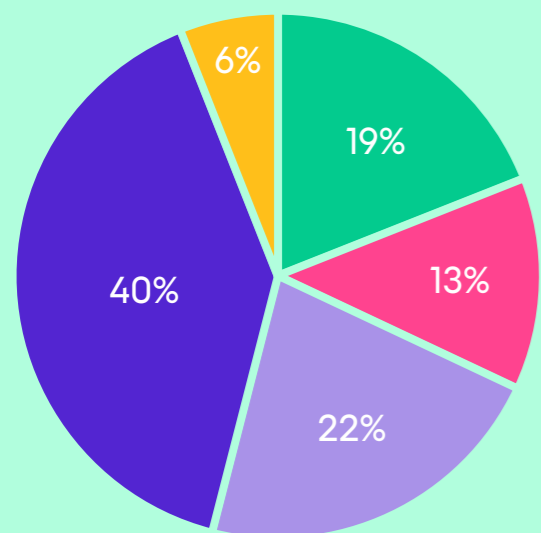
À votre avis, qui est responsable du maintien de l'état de la propreté publique en Région Bruxelles-Capitale ?



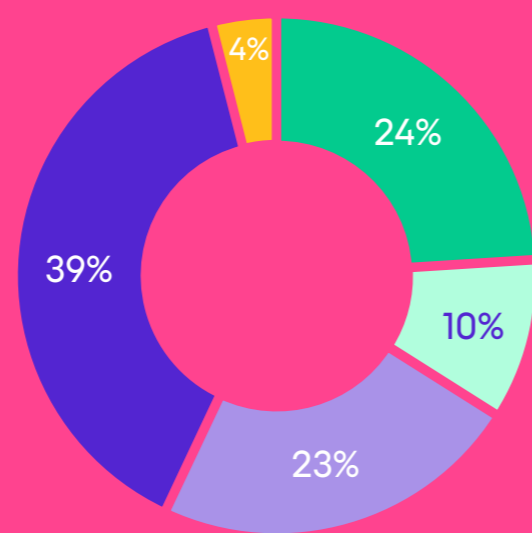
Que pensez-vous des moyens mis en œuvre pour maintenir la propreté publique en Région Bruxelles-Capitale ?



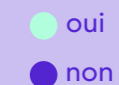
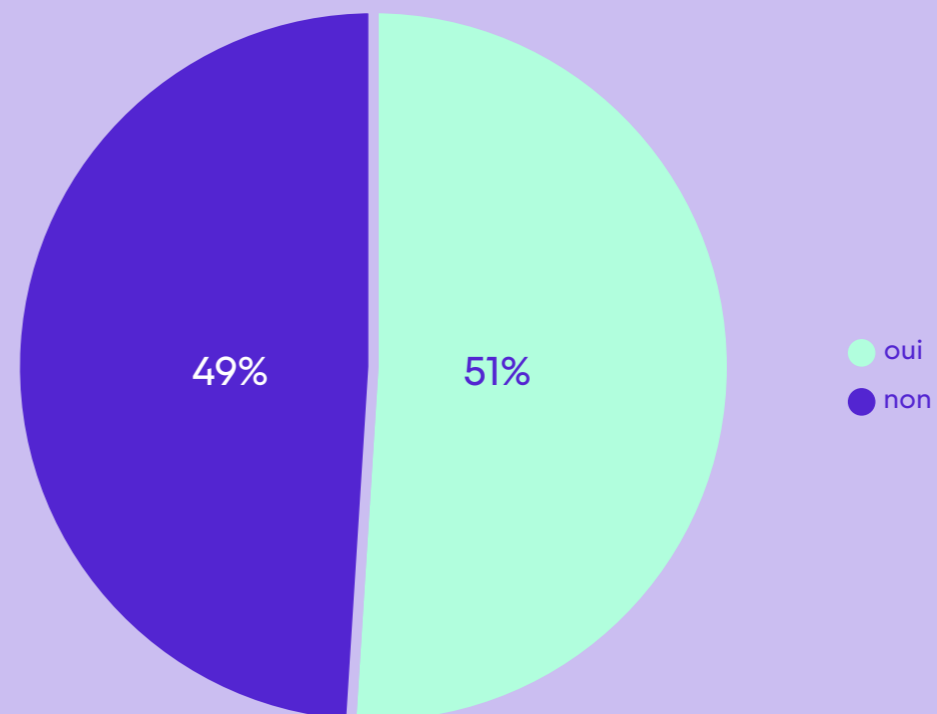
Avez-vous un sentiment d'impunité face aux actes de malpropreté dans la rue ?



De manière générale, pensez-vous que la lutte contre les actes de malpropreté devrait être intensifiée ?



Si vous deviez signaler un problème de propreté publique, savez-vous à qui vous adresser ou quel outil utiliser ?



Selon vous, quel(s) serai(en)t le ou les moyen(s) le(s) plus efficace(s) pour éviter les actes inciviques qui salissent la ville ?

Sanctionner plus efficacement les actes inciviques en matière de propreté

1971

Éduquer les enfants et les adultes

1757

Proposer des peines alternatives comme des travaux d'intérêt général ou la participation à un ramassage de déchets citoyen

1597

Augmenter les équipements publics (ex : poubelles publiques / points d'apports volontaires)

1398

Renforcer les services aux citoyens (ex : collecte d'encombrants)

1075

Sensibiliser, via divers canaux de communication, le public aux bons gestes

1074

Mieux communiquer sur les actions de la Région Bruxelles Capitale en matière de propreté (prévention, solutions, répression)

673

0 500 1000 1500 2000 2500

Si oui, quel serait votre interlocuteur prioritaire ou votre moyen pour signaler un problème de propreté publique ?

Le service Propreté de la commune

1123

L'application Fix My Street

895

L'Agence Bruxelles-Propreté

810

L'Échevin.e de la propreté publique

414

Bruxelles-Environnement

311

Un agent de quartier

221

La police communale

134

Le/la Bourgmestre

126

L'éco-conseiller de la commune

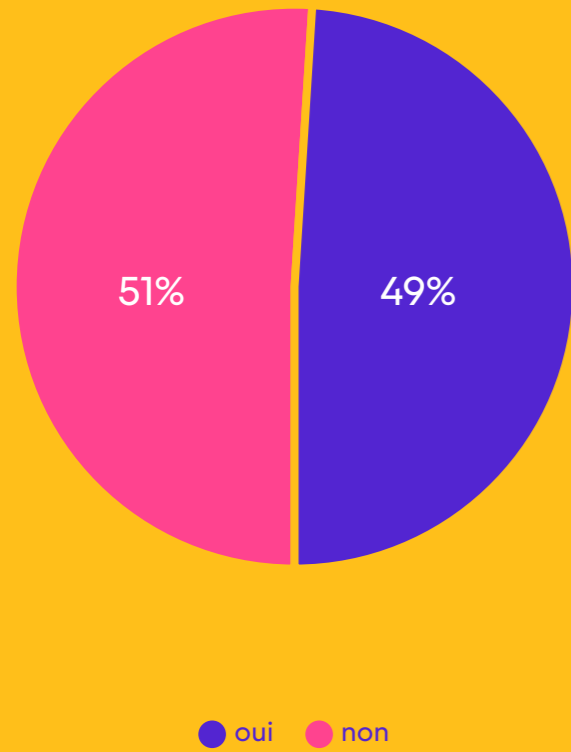
59

Le Ministre en charge de la propreté publique

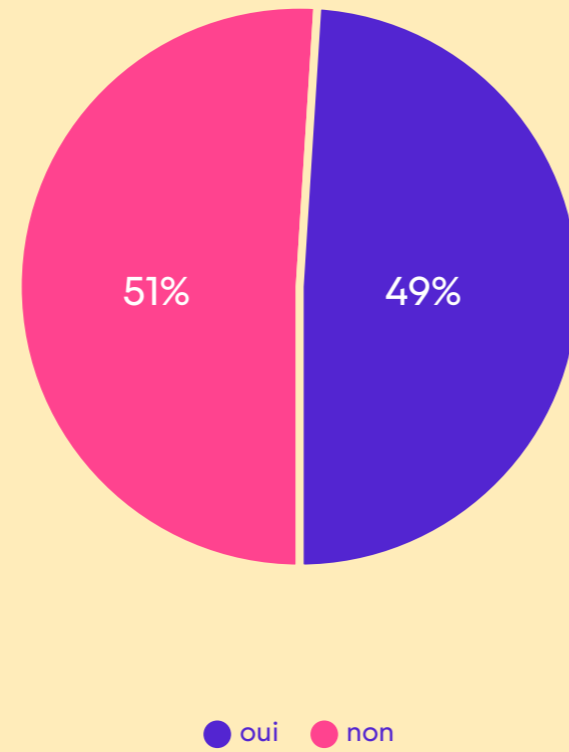
54

0 200 400 600 800 1000 1200

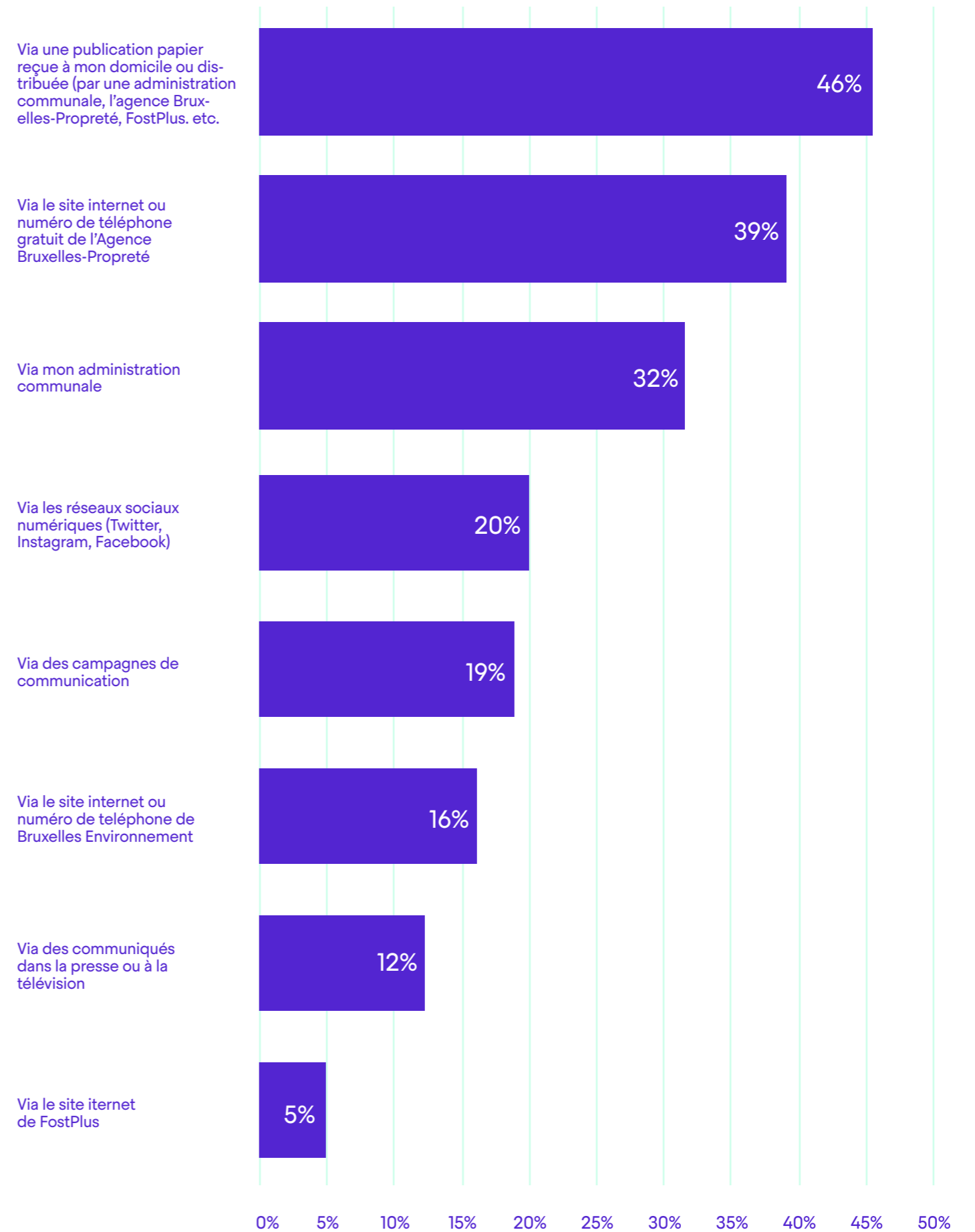
Avez-vous déjà signalé un problème de propreté publique ?



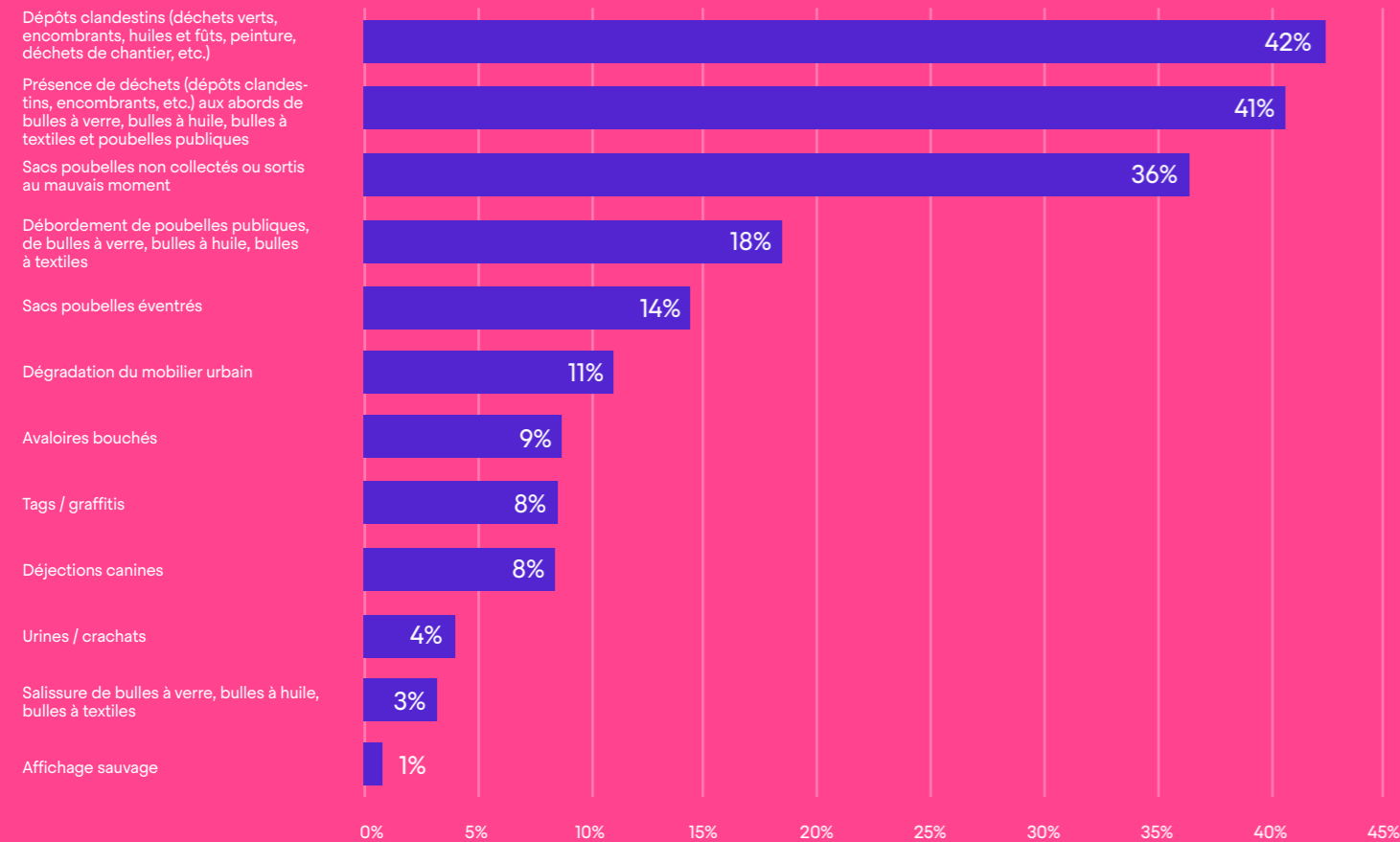
Avez-vous été satisfait(e) de la suite qui a été donnée à votre signalement ?



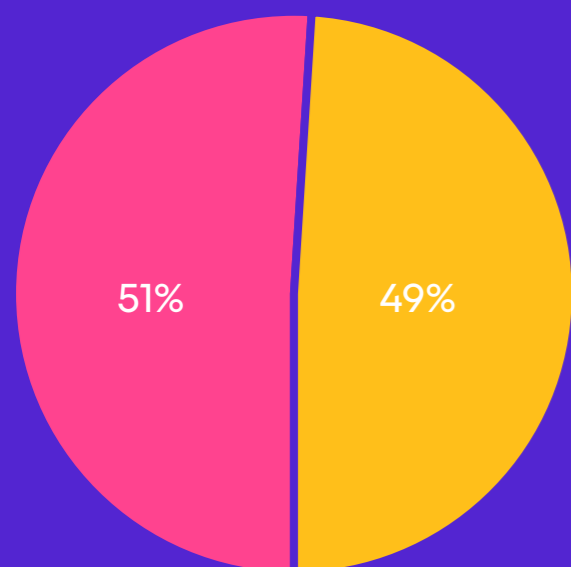
Quels sont pour vous les principaux moyens d'information sur la gestion de vos déchets ménagers ?



Si oui, de quel ordre ? (plusieurs réponses possibles)

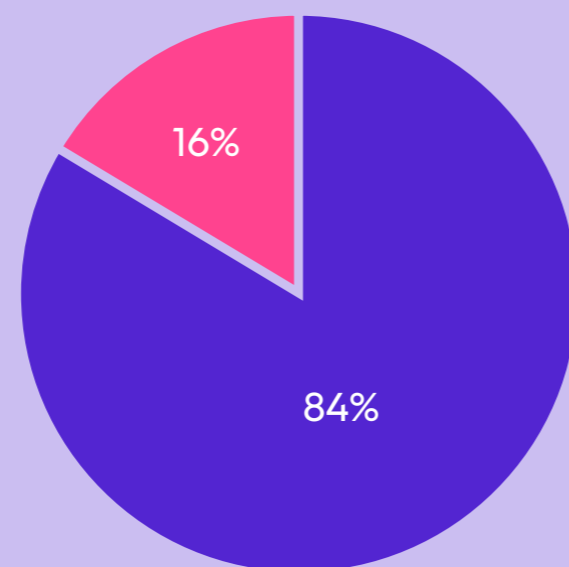


Connaissance des Proxy Chimik



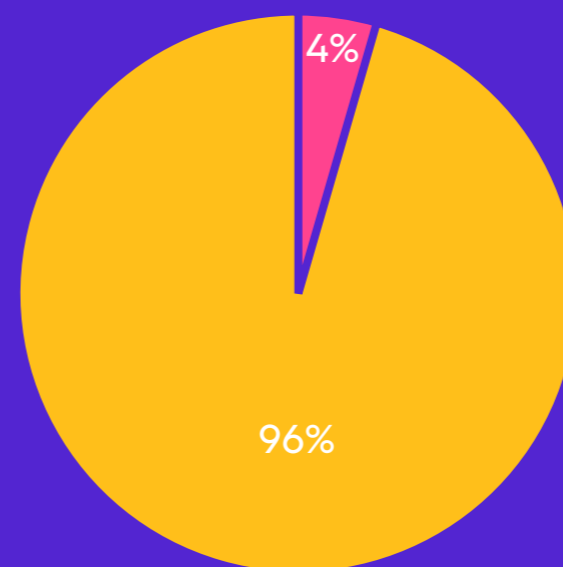
oui non

Connaissance du service de collecte d'encombrants à domicile



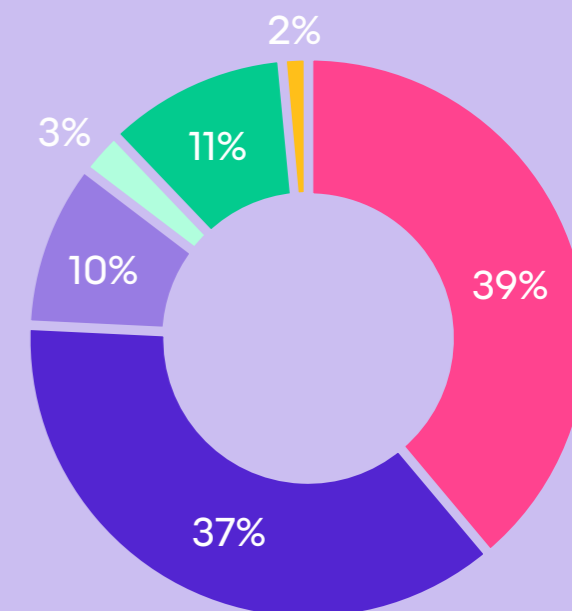
oui non

Vous êtes-vous déjà débarrassé de vos petits déchets d'emballage ou de consommation en les jetant dans l'espace public ?



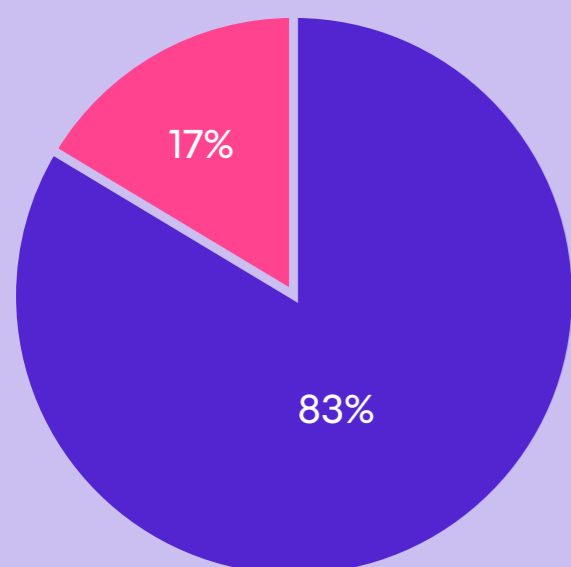
oui non

Si oui, pourquoi avez-vous commis cet acte ?



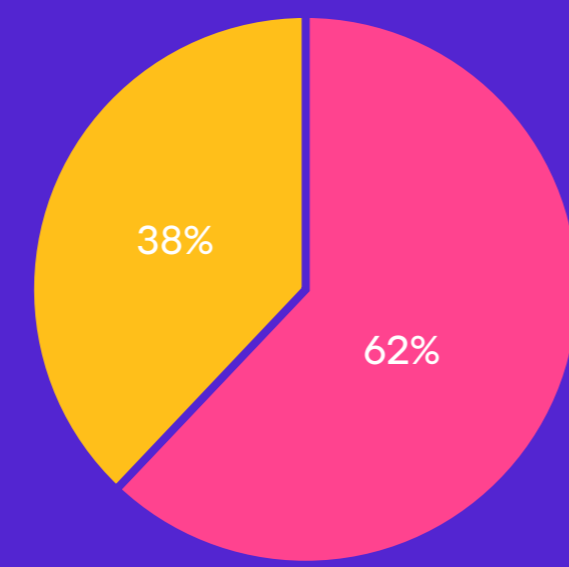
- La poubelle publique était pleine
- Pas de poubelle publique à proximité
- Sac poubelle trop odorant à la maison
- Il y a du personnel payé pour nettoyer l'espace public
- L'emplacement était déjà encombré de crasses et de débris
- Cela ne me paraît pas très grave

Connaissance des Recyparks



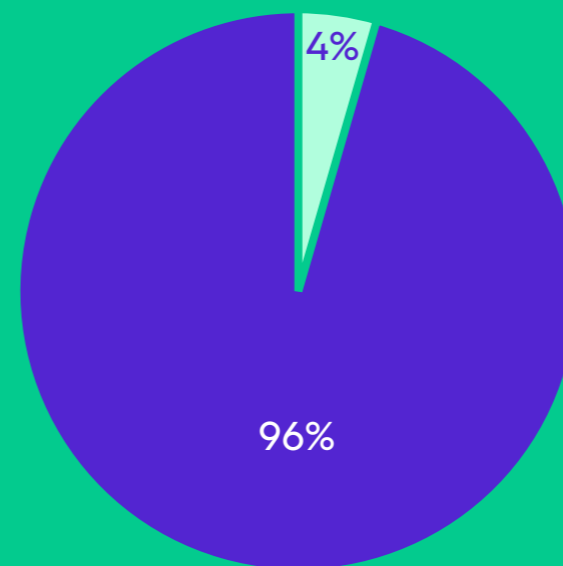
oui non

Connaissance des parcs à conteneurs mobiles



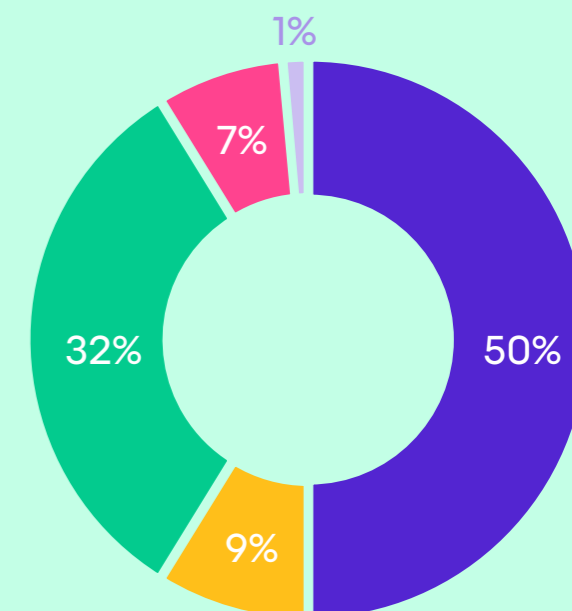
oui non

Vous êtes-vous déjà débarrassé de vos encombrants (frigo, matelas, planches, etc.) en les déposant dans l'espace public ?



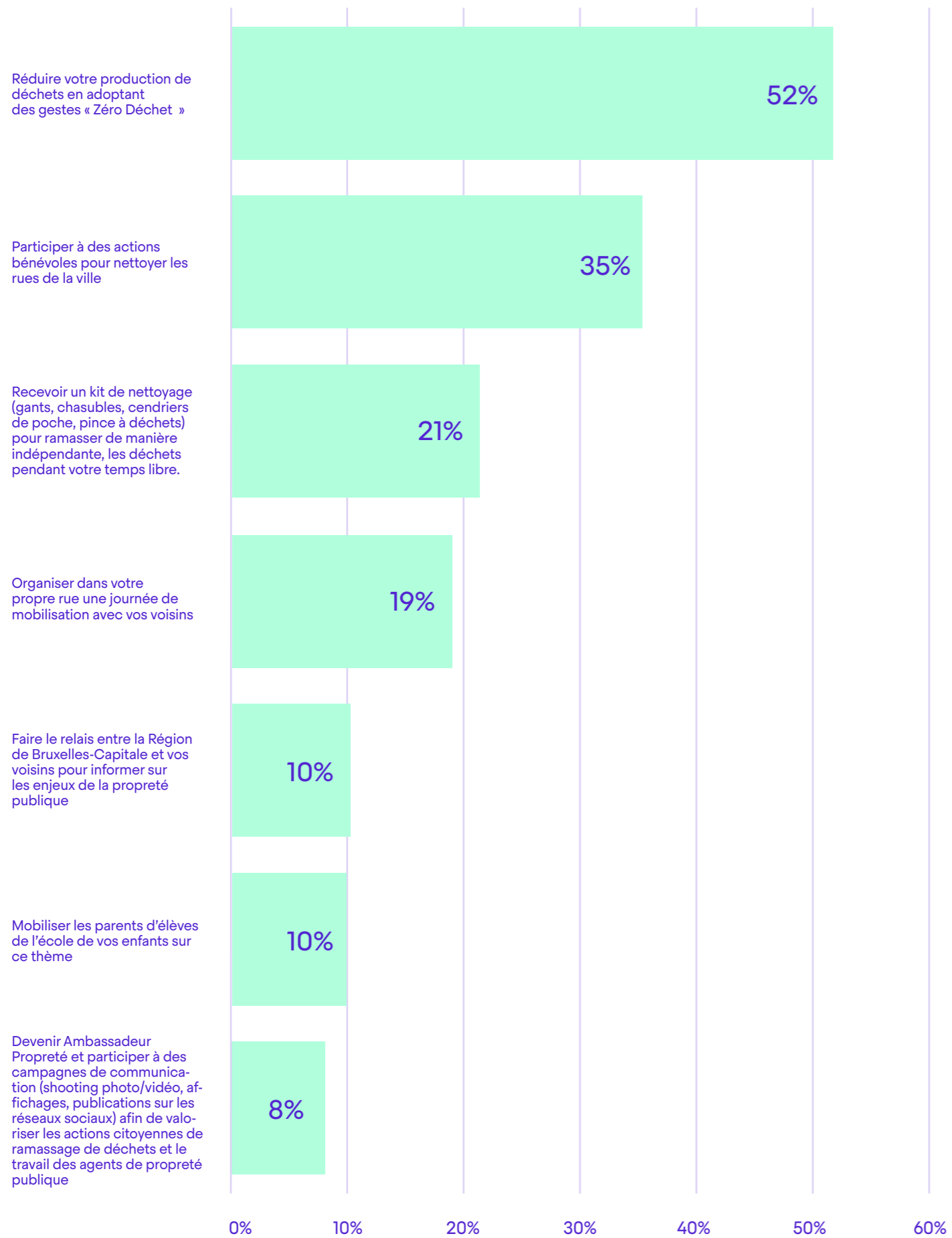
oui non

Raisons invoquées pour dépôt sauvage d'encombrants



- Je ne sais pas comment me débarrasser de ce type de déchets (encombrants, frigo, matelas, déchets de travaux, planches, huile, etc.)
- Je n'ai pas le temps d'apporter ces objets au centre de recyclage (Recypark)
- Il y a du personnel payé pour nettoyer l'espace public
- Je n'ai pas de moyen de transport vers le centre de recyclage (Recypark)
- Je crois que ces objets pourront être récupérés par des personnes qui en ont besoin

En matière d'engagement citoyen, seriez-vous prêt à :



ANNEXE 7

Résultats des forums citoyens

Le principal objectif des forums était de favoriser l'expression de recommandations citoyennes susceptibles d'alimenter la stratégie de propreté urbaine de la Région Bruxelles-Capitale.

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS CITOYENNES

Comment améliorer la propreté des trottoirs ?

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « USAGERS »

> 31 POINTS

- * Organiser plus de projets collectifs dans un souci de cohésion sociale (espaces publics, endroits partagés) (80)
- * Mettre en place des travaux d'intérêt général de nettoyage (70)
- * Agir sur la saleté publique afin de réduire la saleté privée (70)
- * Favoriser des nettoyages de rues entre voisins (60)

11 À 30 POINTS

- * « La propreté contagieuse » : favoriser l'exemple et l'esprit d'initiative (30)
- * Sensibilisation forte contre les déjections canines via un permis de détention de chien (20)

0 À 10 POINTS

- * Mettre en valeur les bons comportements (10)
- * Organiser plus d'initiatives citoyennes de nettoyage (10)
- * Encourager le ramassage des déjections canines par la création d'une « pince » spécifique de ramassage (10)
- * Mettre en place plus de composts collectifs (0)
- * Meilleure information pour le ramassage des encombrants (0)

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « POUVOIRS ET SERVICES PUBLICS »

> 31 POINTS

- * Soutenir et valoriser les projets citoyens

- collectifs dans un souci de cohésion sociale (espaces publics, endroits partagés) (200)
- * Renforcer l'éducation à la propreté (85)
- * Mettre en place des poubelles « intelligentes » afin de prévenir lorsqu'elles sont pleines, défectueuses (80)
- * Augmenter la fréquence des collectes des rues commerçantes (75)
- * Mettre en place des travaux d'intérêt général de nettoyage (100)
- * Meilleure communication sur les services en place (en ce compris l'application Fix My Street) et sur les obligations légales de chacun (50)
- * Augmenter le nombre de parcs à conteneurs et leur efficacité (50)
- * Reverdir les parcs pour donner envie de les respecter (45)
- * Obliger le secteur privé à consigner les bouteilles plastiques et canettes (40)
- * Proposer une mise en valeur des pieds d'arbres par les citoyens (adoption des arbres, fleurir) (35)

11 À 30 POINTS

- * Allouer plus d'agents de propreté (30)
- * Plus de répression pour le jet de mégots, chewing-gums, crachats et petits déchets (10)
- * Entretien l'état de trottoirs (20)
- * Placer plus de poubelles de tri et cendriers aux endroits très fréquentés : arrêts de bus, abords de centres commerciaux (15)

0 À 10 POINTS

- * Placer des caméras aux endroits de dépôts sauvages (10)
- * Mettre en place plus de canisites (10)
- * Faciliter les prêts de matériels de ramassage (10)
- * Mettre en place des campagnes de communication – médiatiser les actions (télé, radio, journaux, sensibilisation dans les endroits influents) (0)
- * Etudier la faisabilité de la mise en place de collecte conteneurisée (puce) (0)
- * Développer les points d'apports volontaires (0)
- * Imposer la pose de conteneurs enterrés lors de projets immobiliers (0)
- * Distribuer des cendriers de poche
- * Communication transparente sur la répartition des budgets (où va l'argent) (0)
- * Acquérir de meilleures machines pour nettoyer les trottoirs (0)
- * Informer le citoyen du rôle des secteurs publics et privés dans la propreté (0)

- * Prévoir un contrôle citoyen par rapport aux conflits d'intérêts entre les lobbys et les politiques de propreté (0)
- * Imaginer une manière de trier ludique (0)
- * Mettre en place un contact plus facile pour informer de la présence de dépôts sauvages (0)
- * Dédier des endroits permanents pour le dépôt d'encombrants (0)
- * Prévoir des sacs-poubelle orange plus petits pour les personnes isolées, ainsi que des conteneurs (0)
- * Forcer les copropriétés à proposer les sacs orange (0)

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « SECTEUR PRIVÉ »

> 31 POINTS

- * Créer des réseaux de commerçants pour un système de contenants consignés (diminuer les déchets) (65)
- * Les commerçants doivent nettoyer (les sacs-poubelle qui coulent et salissent les trottoirs) (60)
- * Responsabiliser l'HORECA pour les mégots de cigarettes (50)

11 À 30 POINTS

- * Responsabiliser les entreprises (producteurs de déchets = payeurs des dépôts sauvages) (30)
- * Installation de cendriers à proximité des immeubles (30)

0 À 10 POINTS

- * Proposer une réduction sur les boissons quand un client vient avec sa bouteille/gourde (fast food) (10)
- * Mettre en place des systèmes de récupération des déchets lors de gros travaux (0)

Comment réduire les dépôts clandestins aux abords des bulles ?

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « USAGERS »

> 31 POINTS

- * Impliquer les syndicats des habitations verticales ou habitations professionnelles (110)
- * Utiliser des relais et des réseaux associatifs (église, mosquée, associations, clubs sportifs...)(45)

11 À 30 POINTS

- * Responsabiliser les habitants à nettoyer leur trottoir (25)

- * Aménager les pieds d'arbres avec plus de végétalisation (25)
- * Impliquer les comités de quartier pour la sensibilisation et la collaboration avec les pouvoirs locaux (25)
- * Participer à l'action « adopte un arbre dans ta rue » (20)

0 À 10 POINTS

- * Organiser des actions de sensibilisation dans les écoles (ateliers, promenades en rue avec les enfants) (0)

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « POUVOIRS ET SERVICES PUBLICS »

> 31 POINTS

- * Augmenter le nombre de recyparks locaux et leur efficacité : réduire les disparités selon les communes (accepter tous les déchets) (145)
- * Imposer des travaux d'intérêt public aux personnes ayant commis des dégâts (130)
- * Centraliser les différentes bulles à un même endroit (95)
- * Vérifier que le maillage de bulles soit suffisamment dense et placer des bulles dans des zones où il y a du passage afin de permettre un contrôle social (75)
- * Mieux équiper les abords des bulles avec, par exemple, des poubelles pour tout-venant (55)
- * Augmenter le nombre de passages des recyparks mobiles et les placer dans les « centres » afin de permettre une meilleure accessibilité (50)
- * Installer des bulles « intelligentes » informant quand la bulle est pleine, afin de réaliser la vidange (50)
- * Vider plus souvent les bulles et apposer un numéro de téléphone/QR code/... sur les bulles afin de permettre aux citoyens de signaler lorsqu'une bulle est remplie (50)
- * Placer des caméras autour des bulles (identification des plaques d'immatriculation) (50)
- * Verbaliser les entreprises (50)

11 À 30 POINTS

- * Imposer des journées d'intérêt civique (une fois tous les trois mois) et pas uniquement autour de la propreté publique (30)
- * Informer davantage les citoyens sur ce qui est fait du recyclage (25)
- * Augmenter le nombre de collaborations avec les citoyens et acteurs dans les quartiers (25)
- * Organiser des team buildings « journée de ramassage » pour le personnel des administrations (25)
- * Organiser des programmes d'adoption d'un pied d'arbre par les communes (25)

- * Maintenir les ponts près de la Gare du Nord propres, ainsi que les autres abords des gares, passages souterrains (20)
- * Imposer une consigne sur les verres (20)
- * Synthétiser et simplifier les informations (via par exemple des fiches à envoyer aux citoyens) en utilisant des images (20)
- * Mettre en place au sein des écoles des collaborations par les communes avec des associations soucieuses de l'environnement (20)

0 À 10 POINTS

- * Améliorer les outils de communication (ex. : carte en ligne qui montre où se situent les bulles à verre les plus proches) (5)
- * Organiser des enlèvements de déchets spéciaux en porte-à-porte (10)
- * Allouer plus d'agents à la propreté et à la verbalisation (0)
- * Augmenter le nombre de bulles enterrées avec aménagement (verdurisé) (0)
- * Organiser des journées obligatoires d'information au niveau des communes pour tout nouvel habitant en Région de Bruxelles-Capitale (0)
- * Valoriser les bons gestes par le biais des affiches (0)
- * Mettre en place des conventions entre le secteur public et le secteur privé (installation de bulles sur les parkings des supermarchés) (0)
- * Augmenter les moyens destinés aux agents constatateurs (avoir plus d'agents) (0)
- * Responsabiliser les agents constatateurs, bourgmestre, échevins concernés par les questions de propreté publique (0)
- * Avoir une plus grande réactivité aux demandes de 3 m³ (planning)
- * Organiser des forums citoyens communaux (0)
- * Installer un dispositif avec avertissement vocal lorsqu'un dépôt est détecté par une caméra

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « SECTEUR PRIVÉ »

> 31 POINTS

- * /

11 À 30 POINTS

- * Participer et respecter les règles de tri des déchets via des sacs de couleurs différentes (30)
- * Être soumis à une obligation de contrat avec Bruxelles-Propreté ou un prestataire privé ou public pour le tri et la gestion des déchets (25)
- * Nettoyer le trottoir et l'environnement de la terrasse (15)

0 À 10 POINTS

- * Avant d'ouvrir un commerce, imposer dans la formation de gestion un module sur la propreté publique et les responsabilités (0)
- * Mettre en place les consignes sur les canettes (pétition citoyenne Canal it up !) (0)

Comment améliorer la propreté dans les rues commerçantes ?

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « USAGERS »

> 31 POINTS

- * Créer des comités de quartier en intégrant les commerçants
- * Placer plus de poubelles et de cendriers aux abords des commerces

11 À 30 POINTS

- * Renforcer l'information aux clients pour éviter qu'ils ne jettent leurs poubelles avec celle des commerçants

0 À 10 POINTS

- * Éduquer les clients pour éviter la dispersion des déchets
- * Embellir les espaces commerçants par les citoyens

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « POUVOIRS ET SERVICES PUBLICS »

> 31 PUNTE

- * Utiliser des nudges (coups de pouce) pour orienter de meilleurs comportements (ex. : empreintes de pas qui se dirigent vers les poubelles)
- * Adapter les contrats commerciaux en fonction de la typologie des commerces et en mettant en œuvre le principe du pollueur-payeur (faire payer au poids)
- * Séparer l'activité de l'ABP pour les commerçants de celle pour le public
- * Renforcer les collaborations entre services publics pour renforcer la dimension répressive
- * Obliger les commerçants à trier correctement leurs déchets

11 À 30 POINTS

- * Renforcer les équipes de nettoyage pour vider régulièrement les poubelles publiques et les cendriers

- * Proposer des outils fiscaux incitatifs pour que les commerçants embellissent les espaces publics
- * Organiser des contrôles réguliers auprès des commerçants afin de prévenir et des erreurs potentielles

0 À 10 POINTS

- * Recueillir de bonnes pratiques de mobilisation des commerçants en faveur de la propreté urbaine dans d'autres pays et les proposer aux commerçants bruxellois
- * Sensibiliser les commerçants avec un dépliant qui reprend toutes les consignes à respecter
- * Pondérer les équipes de nettoyage en fonction du niveau de propreté des quartiers commerçants
- * Créer une police de l'Environnement pour la région
- * Valoriser les bonnes pratiques des associations (ex. : récupération des déchets organiques auprès des commerçants pour réaliser du compost)
- * Créer des points d'apports volontaires pour les déchets des commerçants exclusivement (badges personnalisés)
- * Prévoir des sanctions exemplaires en cas de refus systématique à respecter la réglementation (amendes conséquentes, fermeture administrative...)

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « SECTEUR PRIVÉ »

> 31 POINTS

- * Tenir responsables les commerçants des déchets de leurs clients
- * Renforcer la discipline dans le dépôt des poubelles des commerçants (respect de la réglementation)
- * Placer plus de poubelles et de cendriers devant des commerces particuliers (café, fast food...) et les rendre plus visibles (couleurs fluo, logo...)
- * Créer une filière pour valoriser les cintres en plastique
- * Verbaliser les commerçants qui n'entretiennent pas leur devanture et leur trottoir
- * Développer les infrastructures plus adaptées pour que les commerçants gèrent mieux leurs déchets

11 À 30 POINTS

- * Favoriser l'émergence de nouveaux types d'emballages plus écologiques
- * Collaborer avec les associations de commerçants pour établir un règlement de propreté partagé
- * Faire respecter la réglementation (respect des horaires de sortie des poubelles, trier les

- différentes fractions...), contrôler en conséquence et verbaliser le cas échéant
- * Contrôler les contrats commerciaux

0 À 10 POINTS

- * Promouvoir des emballages réutilisables (et/ou consignés) dans une même rue commerçante pour développer un effet d'entraînement

Comment renforcer l'éducation pour obtenir des comportements plus responsables en matière de propreté urbaine ?

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « USAGERS »

> 31 POINTS

- * Mettre en place une stratégie de prévention en ciblant correctement des acteurs clés (jeunes, parents, primo-arrivants, récidivistes, commerçants)
- * Promouvoir et accompagner des initiatives de compostage partagé sur l'espace public et privé
- * Mobiliser des ambassadeurs bénévoles du tri dans les comités de quartier pour sensibiliser les citoyens
- * Instaurer « la journée de la propreté » une fois par an en l'articulant avec la journée de la cohésion sociale dans les quartiers
- * Favoriser une répression constructive et plus pédagogique

11 À 30 POINTS

- * Inciter les comités de quartier à organiser des forums citoyens pour échanger sur la propreté urbaine et développer des initiatives citoyennes de proximité

0 À 10 POINTS

- * Former des agents de proximité (éducateurs) pour comprendre les ressorts de la malpropreté auprès des inciviques.
- * Mettre en place des équipes de proximité pour sensibiliser, de manière ludique (en lien avec l'esprit bruxellois) les usagers à la propreté urbaine
- * Créer et médiatiser des initiatives dénonçant la production de déchets de certaines entreprises

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « POUVOIRS ET SERVICES PUBLICS »

> 31 POINTS

- * Promouvoir les applications existantes telles que Fix My Street, Give Action, Click
- * Agrémenter les points locaux de propreté d'une dimension humaine plus prononcée et les équiper de documents mis à disposition des usagers
- * Offrir la possibilité d'échanger une amende contre une journée de sensibilisation (visite d'un incinérateur, d'un centre de tri, accompagnement des agents de nettoyage...)
- * Instaurer des cours d'éducation civique pour les adultes immigrés présents depuis moins de cinq ans sur le territoire et rendre ces cours obligatoires dans le parcours scolaire des enfants
- * Organiser une à deux fois par an une activité dans le secteur scolaire (visite d'un incinérateur, d'un centre de tri, accompagnement des agents de nettoyage...)
- * Mettre sur pied une campagne médiatique qui valorise les bons gestes en matière de propreté et les personnes qui les appliquent
- * Modifier la stratégie de communication institutionnelle en rendant le déchet « cool » et positif (résultats du recyclage).
- * Accentuer la communication sur les réseaux sociaux en mobilisant des influenceurs.
- * Utiliser davantage les médias communaux (bulletins communaux, affichage, événement sur des places publiques, présence sur des événements...)
- * Soutenir financièrement des initiatives locales (association de quartier) et les valoriser plus largement

11 À 30 POINTS

- * Cibler les enfants avec des nudges (incitants) spécifiques (signal sonore sur les poubelles des écoles « merci » ou « papier ici »)
- * Organiser des visites de l'incinérateur par l'ABP
- * Créer des actions citoyennes qui renforcent la visibilité des activités de nettoyage
- * Fournir de la documentation de qualité (ABP)
- * Revoir le rôle des balayeurs de rue pour qu'ils valorisent dans cette nouvelle fonction.
- * Rendre obligatoire la consigne sur les canettes et le verre
- * Responsabiliser les médias mainstream car ils ont un rôle important à jouer
- * Dialoguer entre les trois régions pour uniformiser le prix des sacs-poubelle et le montant des amendes
- * Amener les scolaires à rencontrer les agents de la propreté sur le terrain et tester leur équipement

- * Renforcer les moyens humains pour accentuer l'éducation de la population
- * Placer des poubelles plus amusantes
- * Favoriser la récompense (« click » un déchet = monnaie locale)

0 À 10 POINTS

- * Comprendre les raisons des actes inciviques et proposer des solutions en conséquence
- * Organiser plus de forums citoyens en ciblant les participants (adolescents, 3e âge...)
- * Accentuer les contrôles sur le terrain
- * Intégrer une gradation des amendes en fonction de la récidive

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES POUR L'ENTRÉE « SECTEUR PRIVÉ »

> 31 POINTS

- * Créer un label « propreté » pour le secteur privé intégrant un cahier des charges à respecter. Le label pourrait être affiché chez les lauréats
- * « Obliger » les acteurs économiques à organiser trois journées sur la sensibilisation aux déchets en partenariat avec les pouvoirs publics et les associations locales
- * Susciter l'innovation pour de nouveaux emballages
- * Favoriser la sensibilisation sur des lieux de grande affluence (mosquées, églises, stades de foot, bars, entreprises...) et impliquer les influenceurs pour faire écho aux initiatives

11 À 30 POINTS

- * Intégrer un chapitre « propreté » (sous forme ludique) dans le module de formation « prévention et sécurité » des salariés en entreprise
- * Proposer aux commerçants d'apposer sur leur vitrine un autocollant « je suis sensible aux déchets »

0 À 10 POINTS

- * Instaurer la traçabilité des emballages pour identifier les producteurs (entreprises) en cas d'incivité
- * Taxer les producteurs d'emballages selon le principe du pollueur-payeur
- * Mettre en place des outils fiscaux pour soutenir les associations qui œuvrent en matière de sensibilisation aux déchets

Comment renforcer la connaissance des acteurs clés qui gèrent la propreté urbaine ? Quelle stratégie de communication mettre en place ? Quels outils de communication utiliser idéalement ? Comment mettre en lumière les différents acteurs ?

Voici les pistes de réflexion proposées par les citoyens :

- * La propreté est un domaine d'action multi-acteurs et il est important de définir qui fait quoi dans cette cartographie d'acteurs ;
- * Organiser une fois par an une journée « portes ouvertes » pour découvrir les différents métiers de la propreté à tous les niveaux / 1 journée d'information ;
- * Une fois par an, via une publication, réaliser un portrait des différents métiers de la propreté (travail transversal mis en avant) ;
- * Interrogation : faut-il garder autant d'acteurs autour de la propreté → nébuleuse ? Faut-il réorganiser les services ?
- * Prévoir un système informatique commun pour l'ensemble des plaintes :
 - Rappel de l'existence de l'application « Fix My Street » qui reprend l'ensemble des acteurs sur le territoire, recense les différentes plaintes et les envoie vers les bons services publics ;
 - Existence de la plateforme « Osiris ». En centralisant toutes les informations, OSIRIS permet une vue globale, quasiment en temps réel et à toutes les parties prenantes (demandeurs, communes, zones de police, Direction Régionale de Coordination des Chantiers) sur les occupations de voiries autorisées et demandes d'autorisation ;
 - Mettre en avant et valoriser les outils qui existent déjà ;
 - Organiser une journée de sensibilisation à l'utilisation de l'application pour les élèves de 17/18 ans ;

MAIS attention, besoin d'une capacité de réactivité après afin de répondre aux demandes : besoin d'une force de frappe pour résoudre les incivilités identifiées ;

- * Recenser l'ensemble des informations sur un seul site internet → besoin de centralisation de l'information ;
- * Augmenter le nombre de personnes en capacité de verbaliser les incivilités environnementales (comme certains ouvriers/brigadiers communaux ou régionaux) et leur donner plus de visibilité en rue via un uniforme par exemple ;
- * Faire en sorte que des associations locales subsidiées informent et sensibilisent les citoyens à la propreté. Lors de l'obtention d'un subsides, il faudrait inclure dans leur mission une obligation d'éducation civique afin d'informer et de sensibiliser dans les quartiers.

Et pour clôturer les débats, les citoyens étaient invités à se prononcer sur les sujets non-débattus lors des forums et qui pourraient alimenter utilement les autorités régionales.

Voici les principaux éléments ressortis de la discussion en plénière :

- * Il faut voir la propreté dans son ensemble : « Qu'est-ce qui fait qu'une ville semble propre ? », « Comment rendre la ville plus belle ? ». Une piste d'amélioration est d'agir sur l'enlèvement des autocollants collés sur les poteaux et les blocs de béton placés au moment de la crise terroriste ;
- * Agir sur la thématique des crachats en rue en sensibilisant les auteurs sur les pratiques normatives en Belgique ;
- * Il y a une tranche du public qu'on ne parvient pas à atteindre : « Comment éviter les comportements inciviques et estomper l'effet baguette magique du nettoyage systématique des dépôts ? » ;
- * Travailler sur l'organisation des Recyparks (files trop longues, déchets non acceptés, atteinte personnelle du quota autorisé → « les déchets ne finissent pas dans les Recyparks alors que les personnes étaient à la base de bonne composition pour les y déposer ») ;
- * Mise en place d'une Police de l'Environnement (pourrait avoir une meilleure image, plus de reconnaissance et légitimité que les agents communaux ou régionaux et ainsi avoir plus d'impact sur l'amélioration du cadre de vie) ;
- * Sensibiliser sur les responsabilités individuelles de chacun (ex : Règlement de Police). Les citoyens doivent aussi prendre l'initiative de s'informer, ils ont aussi des devoirs ;
- * Travailler sur une stratégie pour rendre le sujet des déchets plus attrayant, plus sexy ;
- * Continuer cette dynamique de dialogue citoyen, notamment en organisant des rencontres dans les quartiers ;
- * Renforcer la responsabilité des différents acteurs en intégrant les grands groupes économiques « commerciaux »/producteurs de déchets → objectif : atteindre une responsabilisation globale.



Editeur responsable

Bruxelles Propreté –
Frédéric Fontaine
Avenue de Broqueville 12,
B-1150 Bruxelles

Rédaction réalisée sous la supervision de

Kathlyn Jaminon -
Cheffe de projets –
Stratégie Propreté Urbaine

Photos

Bruxelles-Propreté @arp-gan
SPRB – Bruxelles Mobilité @
Françoise Walthéry - rouge indigo
www.fwalt.be
Yvonnick Coomans de Brachène
www.ycdb.be

Infographies

Réalisées dans le cadre de la
stratégie de propreté urbaine
clean.brussels (2022)

Lay-out

Vo-Citizen - SIGN



Rendre
Bruxelles
plus propre,
de manière
durable